

# PROVENCE GÉNÉALOGIE

Nous attendons de nos adhérents qu'ils nous fassent parvenir des notes et articles permettant d'alimenter la revue.

Par ailleurs, toutes les réactions aux articles passés sont les bienvenues pour la rubrique « Courrier des lecteurs ».

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction des articles est soumise à l'autorisation de l'auteur et de « Provence Généalogie ». Pour toute réclamation, s'adresser au :

## C.G.M.P.

Boîte Postale 70030  
13243 Marseille cedex 01

## RAPPEL

Si vous n'avez pas reçu « Provence Généalogie »

- du 1<sup>er</sup> trimestre avant mai ;
- du 2<sup>e</sup> trimestre avant août ;
- du 3<sup>e</sup> trimestre avant novembre ;
- du 4<sup>e</sup> trimestre avant février ;

Veuillez le signaler au président de votre association.

## COMITÉ DE RÉDACTION

Éliane BÉGUOIN	Christiane GRONLIER
Pierre BIANCO	Jean-Claude BARBIER
Georges REYNAUD	Catherine MERCIER
	Anne-Marie RUBINO

<u>Paléographie</u>	Sandy-Pascal ANDRIANT
---------------------	-----------------------

<u>Questions-Réponses</u>	Bernard GUIZ
---------------------------	--------------

<u>Revue des Revues</u>	Anne-Marie RUBINO
-------------------------	-------------------

<u>P.A.O.</u>	François GENNET
---------------	-----------------

## PROVENCE GÉNÉALOGIE

Publication trimestrielle éditée par le Centre Généalogique du Midi-Provence  
Diffusion nationale et outre-mer (association loi 1901)  
Archives et Bibliothèque départementales Gaston-Defferre, 18 rue Mirès 13303 Marseille cedex 03  
Date dépôt légal : janvier 2019  
N° ISSN : 1169 - 1808  
Directeur de publication : Éliane BÉGUOIN  
Responsable de la rédaction : Georges REYNAUD  
Imprimeur : Omniscoloris - imprimeur à Marseille  
107, boulevard Jeanne-d'Arc, 13005 Marseille  
Tél. : 04.91.36.54.00  
Courriel : devis@omniscoloris.fr  
Prix du numéro : 6 euros

CPPAP N° 0324 G 89825

## Le Sommaire

<b><u>LE CGMP</u></b>	<b>1</b>
Editorial	2
Provence Généalogie	3
Le CGMP et ses récompenses	4
Pomerol	7
<b><u>VOS ASSOCIATIONS</u></b>	<b>10</b>
<b><u>PERSONNAGES ILLUSTRES</u></b>	
<i>La traversée de Marseille en Corse en ballon</i>	17
Pierre Bianco	
<b><u>NOS ANCÊTRES</u></b>	
<i>Henri Isnardon ( 1830 - 1879)</i>	21
Georges Reynaud	
<i>La guerre en famille</i>	24
Jacques Blanc-Rieux	
<i>La maison Della Rocca</i>	27
Christiane Folliero de Luna	
<i>Un aperçu de la famille Berthelot</i>	28
Christiane Folliero de Luna	
<b><u>LA VIE D'AUTREFOIS</u></b>	
<i>Le domaine de Manville</i>	30
Claudine Luciani – Bonnaud	
<i>Calomnie et médisance au XVIII<sup>e</sup> siècle</i>	38
Pierre Bianco	
<i>Neige à Marseille en 1901</i>	40
Pierre Bianco	
<i>1630 : des registres notariaux brûlés pour cause de peste à la Javie (04)</i>	42
Bénédicte Savornin	
<b><u>DROIT ET OUTILS</u></b>	
<i>Le contrat de mariage</i>	44
Marie Dominique Germain Ciamin	
<b><u>PALEOGRAPHIE</u></b>	
<i>Etude du contrat de mariage roux-Taxil</i>	48
Marie Dominique Germain Ciamin	
<b><u>COURRIER DES LECTEURS</u></b>	<b>55</b>
<b><u>À LIRE</u></b>	<b>57</b>
<b><u>LA REVUE DES REVUES</u></b>	<b>59</b>



# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU MIDI-PROVENCE

Siège social : Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre,  
18 rue Mirès 13303 Marseille cedex 03

Correspondance : C.G.M.P. - B.P. 70030 - 13243 Marseille cedex 01

Courriel : [cgmp.asso@gmail.com](mailto:cgmp.asso@gmail.com)

Site internet : <http://www.cgmp-provence.org>

Membre de la **Fédération Française de Généalogie déclarée d'utilité publique** et de la **Fédération Historique de Provence**. Créé en 1970, le CGMP regroupe les associations de généalogistes de la Provence, du Comtat Venaissin, du Pays Niçois, de la Corse et de la Drôme Provençale.

## ANCIENS PRÉSIDENTS

† Yvan MALARTE (1970-1982)

† Paul GUEYRAUD (1982-1986)

Christiane GRONLIER (2004-2007)

Éliane BÉGUOIN (1987-2004 et 2007-2014)

## BUREAU

Président honoraire Éliane BÉGUOIN

Président Jean-Marie DELLI PAOLI

1<sup>er</sup> vice-président Jean-Paul BERBEYER

Secrétaire Véronique GENNET

Trésorier Jean-Pierre BAUX

Vice-présidents Agnès AIRAUD-CHIARA

Régine BON

Francel GENAUZEAU

Marie-Dominique GERMAIN-CIAMIN

Christiane PADOVANI

Suzanne PAWLAS

Guy VENTURINI

Secrétaire adjoint Suzanne PAWLAS

Trésorier adjoint Agnès AIRAUD-CHIARA

## BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque Régionale Yvan-Malarte

Port-de-Bouc-Généalogie

Centre culturel Elsa-Triolet

Rue Charles Nédélec

13110 Port-de-Bouc

Horaires d'ouverture :

⇒ tous les jeudis de 18h00 à 19h30

⇒ 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 13h30 à 18h30

⇒ Fermeture lors de la période estivale

## CORRESPONDANT

### Paris

M. Alain ROSSI  
16, rue de l'église  
92200 Neuilly

### Corse

M. Pierre BIANCO  
CGMP - B.P. 70030  
13243 - Marseille Cedex 01

## Provence Généalogie est votre revue !

Amis lecteurs et généalogistes,

La revue *Provence Généalogie* vous intéresse et vous souhaitez qu'elle s'améliore encore. Vous voulez trouver des articles qui concernent votre région, vos départements, vos secteurs, connaître la vie des habitants, leur travail, leur famille, leurs habitudes, etc.

Vous avez TOUS au cours de vos recherches fait des trouvailles, étudié une famille, un métier, une coutume. Vous avez commencé à rédiger un texte.

Alors faites-nous partager vos découvertes !

*Provence Généalogie* est votre revue. Elle ne contient que ce que vous voulez bien lui apporter. Enrichissez-la de vos travaux, même modestes, ils peuvent intéresser quelqu'un d'autre.

Merci d'envoyer vos articles à Eliane Béguoin : [louis.beguoin@wanadoo.fr](mailto:louis.beguoin@wanadoo.fr)  
et François Gennet : [francois.gennet@outlook.com](mailto:francois.gennet@outlook.com)  
Ou de nous contacter par téléphone au : 04 91 48 54 53

**Texte : en fichier Microsoft Word, OpenOffice ou LibreOffice, sans mise en page.**

**Illustration : fichier image JPG, si possible en 300ppp.**

**MERCI à tous ceux qui contribuent déjà. MERCI aux futurs contributeurs.**

# Éditorial

L'urgence d'écrire....

Chaque jour qui passe entre dans l'histoire !

Il vient enrichir notre histoire familiale, c'est ainsi que s'écrit notre parcours généalogique.

Il s'insère dans notre histoire familiale contemporaine, celle que nous connaissons si bien et que nous pérennisons si mal !

L'exposition que la BNF propose jusqu'au mois de juillet sous le titre « Manuscrits de l'extrême » est révélatrice du besoin impérieux de laisser en urgence une trace lorsque la vie s'achève.

Ce réflexe de survie par lequel les mots apparaissent comme un marqueur de notre humanité au moment où l'on vit précisément une « situation inhumaine<sup>1</sup> ».

Ne sommes-nous pas aussi, sans en avoir conscience, dans ce couloir de l'urgence ?

Dans un temps où nous pensons pouvoir procrastiner indéfiniment le moment de prendre la plume à force de vouloir vivre comme si on était éternel ?

Fort heureusement l'âge de nos lecteurs n'est pas forcément canonique<sup>2</sup> mais ce qui se reporte de loin en loin, finit souvent par disparaître du viseur.

Il fut un temps, que les plus anciens d'entre nous ont bien connu, où un seul jour ou deux par an pouvaient être distraits du quotidien pour avancer nos chantiers généalogiques lorsque nos ancêtres étaient originaires d'un autre département que celui de résidence.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui où, avec un peu de chance, un débutant se retrouve au premier soir plongé dans le calendrier de Fabre d'Eglantine<sup>3</sup>.

Constituer l'ossature d'une ascendance est rarement d'une grande complexité et la consultation des minutes notariales, de plus en plus accessibles aux internautes, nous permet de lui redonner vie<sup>4</sup>.

Reste à accomplir la véritable mission de l'historien familial, en écrire l'histoire !

Il y a urgence à choisir la bonne plume qui permettra de séduire le jury et remporter le premier Prix Littéraire du CGMP<sup>5</sup> décerné au cours des XXV<sup>èmes</sup> Journées Régionales de Généalogie qui fêteront les cinquante ans de la naissance de notre Union Régionale.

Pour cette première édition, les ouvrages écrits et publiés depuis moins de cinq ans, pourront concourir et prétendre à remporter cette prime de 500 € augmentée

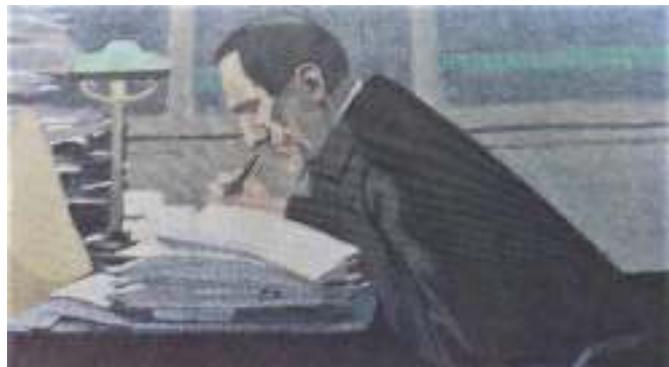
de la moitié de la somme recueillie du parrainage qui nommera ce Prix<sup>6</sup>.

Les intentions du Conseil de Coordination Régional qui a décidé de créer cette récompense est de favoriser la pérennité des travaux de nos adhérents, pourvoir à l'enrichissement de notre bibliothèque et permettre au lauréat de trouver ainsi une indemnisation d'une partie de ses frais d'édition.

Il est vraiment urgent d'écrire, la clôture des dépôts d'ouvrages étant actuellement fixée au 15 avril 2020.

En attendant ces Journées anniversaires nous aurons l'occasion de célébrer celui de notre Fédération au cours du XXV<sup>e</sup> Congrès National de Généalogie qui se tiendra le mois prochain à Ajaccio<sup>7</sup> et sur lequel nous vous donnons rendez-vous pour notre grande et belle fête bisannuelle du Monde Généalogique qui nous est si cher !

Jean-Marie delli PAOLI



<sup>1</sup> Laurence Le Bras commissaire de l'exposition

<sup>2</sup> Le droit canon fixait à quarante ans l'âge minimum des servantes pouvant être recrutées par un ecclésiastique.

<sup>3</sup> Adopté par la Convention le 5 octobre 1793 le calendrier républicain débute le 22 septembre 1792 et prend fin le 1/1/1806.

<sup>4</sup> Notre ami Pierre Reynold de Séresin considérait qu'on pouvait ainsi remettre de la chair autour des os.

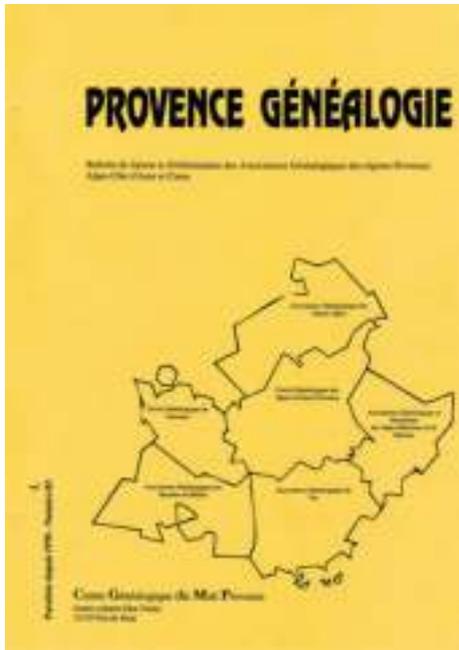
<sup>5</sup> Voir le règlement du Prix Littéraire sous l'onglet « Récompense » de notre site : <http://cgmp-provence.org/> ainsi qu'à la page 6 suivante.

<sup>6</sup> Naming en anglais ou nommage, nous avons actuellement une proposition de 300 € qui augmenterait le prix de 150 € supplémentaires. Sponsors commerciaux ou particuliers admis, le nom qui désignera ce Prix sera offert au plus offrant.

<sup>7</sup> Du 11 au 13 octobre 2019.

En 2020, notre revue va fêter ses 50 ans, comme notre Union régionale.

## Edition 1992



Elle est le lien fondamental entre tous les adhérents de l'ensemble de nos associations :

04 - Cercle généalogique des Alpes-de-Haute-Provence

05 - Association de Généalogie des Hautes-Alpes

06 - Cercle d'Entraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'Ailleurs

13 - Association Généalogique des Bouches-du-Rhône

26 - Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

83 - Cercle Généalogique 83

84 - Cercle Généalogique de Vaucluse

Le comité de lecture se réunit, comme vous le savez, plusieurs fois par trimestre pour mettre en pages les articles que vous rédigez. Nous vous sollicitons très souvent pour alimenter cette revue. Je tiens donc à remercier tous les adhérents qui nous adressent régulièrement ou occasionnellement leur travail. Je ne saurais citer tous ces collaborateurs, mais parmi eux, mes remerciements personnels vont à Georges Reynaud, Pierre Bianco, Jacques Blanc, Jean-Paul Métailler, Christiane de Luna, Claudine Luciani, Marie-Dominique Germain Ciamin....

La liste s'avérant très longue depuis 50 ans, toutes mes excuses vont à celles et ceux que je ne puis citer .

## Mais !!

Nous nous trouvons dans l'obligation de vous solliciter encore une fois afin d'alimenter nos réserves d'articles pour les années à venir. Le comité de lecture recevra donc avec grand plaisir tous les articles que vous pourrez lui faire parvenir. Les rubriques permanentes sont tenues par :

Bernard Guis pour *Questions / Réponses*

Georges Reynaud pour *A Lire* et *Le Courrier des Lecteurs*

Anne-Marie Rubino pour *La Revue des Revues*

**Vos articles viendront** compléter les rubriques :

- *Personnages illustres,*
- *Nos Ancêtres,*
- *La vie d'Autrefois,*
- *Nous sommes tous cousins,*
- *Droits et Outils,*
- *Nouvelles Ressources*

## Edition 2002



**NB : Si vous avez besoin d'aide pour la rédaction de vos articles, le comité est là pour vous seconder.**

Merci d'envoyer vos articles à Eliane Béguoin : louis.beguoin@wanadoo.fr

Ou de nous contacter par téléphone au : 04 91 48 54 53

**Edition 2014**

Pour rappel, le comité de rédaction est composé de :

Jean-Claude Barbier

Eliane Béguoin

Pierre Bianco

Christiane Gronlier

Catherine Mercier

Georges Reynaud

Anne-Marie Rubino

Merci de toute l'attention que vous porterez à ces lignes et, nous vous rapportons un propos de notre ancien Président, l'Abbé Paul Gueyraud :

**« Notre revue est comme une auberge espagnole,  
on y trouve ce qu'on y amène »**

Eliane Béguoin.



## Le Centre Généalogique du Midi-Provence et ses récompenses

### Les brevets des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés.

C'est au cours des 2<sup>èmes</sup> journées de généalogie en Provence en 1974, à Port de Bouc, qu'a été donné le premier brevet du 1<sup>er</sup> degré. Le lauréat était M. Vivian.

Ces brevets récompensent les adhérents étant en mesure de présenter leur ascendance selon les critères retenus. Un commissaire aux brevets examine les travaux qui lui sont présentés et prend la décision qui convient. A ce jour, de très nombreux brevets du 1<sup>er</sup> degré ont été attribués. La liste est bien trop longue pour la publier.

Ces deux prix sont encore décernés aujourd'hui, au cours de nos journées régionales de généalogie.

Il en est de même pour le brevet du 2<sup>ème</sup> degré, quoique nous recevons moins de demande d'attribution.

Mais le 3<sup>ème</sup> degré est très difficile à obtenir, malgré les modifications que nous avons apportées au règle-

ment. En vingt ans, quatre ou cinq brevets ont été attribués, c'est bien peu !! Mais depuis cinq ans, de nombreuses demandes ont été déposées et en 2018 et 2019, cinq brevets du 3<sup>ème</sup> degré ont été décernés.

Quel succès !!



## Règlement des brevets.

**Brevet du 1<sup>er</sup> degré** : il est délivré au membre d'une association départementale qui aura adressé à son Président, sur imprimé N° 4, un tableau d'ascendance de 8 quartiers, inédit et réalisé à partir de ses travaux, mentionnant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, mariage et décès des ancêtres. Le Président de l'association départementale procède aux vérifications qu'il estime nécessaires, accorde, si besoin est, des dérogations et décerne le brevet.

**Brevet du 2<sup>ème</sup> degré** : il est délivré par le Président du CGMP au membre d'une association départementale qui aura adressé, via le Président de son association, au Commissaire aux brevets sur imprimé N° 6, une liste de 64 ancêtres (32 quartiers) comportant les renseignements énumérés au paragraphe précédent. Le Commissaire aux brevets procède aux vérifications nécessaires et propose, si besoin est, des dérogations.

**Brevet du 3<sup>e</sup> degré** : il est délivré par le Président du CGMP, dans les mêmes conditions que précédemment, au membre d'une association départementale qui aura adressé une liste d'au moins 256 ancêtres, étant entendu que, compte tenu des manquants pouvant apparaître à ce stade de la ligne généalogique directe, ceux-ci pourront être compensés par un nombre égal d'ancêtres antérieurs d'autres lignées. De même, seront comptabilisés pour leur totalité les ancêtres apparentés à plusieurs générations différentes (implexes).

## Les prix.

C'est en 1988, après le décès de notre Président, l'Abbé Paul Gueyraud, que le CGMP décide de créer le prix « Paul Gueyraud ». Une médaille commémorative, à l'effigie de notre regretté Président, fut commandée à la monnaie de Paris. La maquette avait été réalisée par un artiste portdeboucaïn, membre du CGMP. La première a été attribuée à titre posthume à M. Georges Tête en 1988.

Le stock épuisé, cette médaille fut remplacée par un ouvrage littéraire.



†Abbé Paul Gueyraud

En 1996, après le décès d'Yvan Malarte, notre Président fondateur, un autre prix sera créé pour perpétuer sa mémoire : « Le prix Yvan Malarte ».



† Yvan Malarte, fondateur du CGMP

Ces deux prix sont encore décernés aujourd'hui au cours de nos journées régionales de généalogie.

## Règlement des prix.

**Prix Paul Gueyraud** : Ce prix, créé pour perpétuer la mémoire de l'Abbé Paul GUEYRAUD, ancien Président du CGMP, est décerné sur décision du CCR à un adhérent membre d'une association du CGMP ayant rendu des services éminents.

**Prix Yvan Malarte** : Ce prix, comme celui de l'Abbé Paul Gueyraud, rappelle le souvenir d'Yvan Malarte, fondateur du CGMP. Il pourra être attribué par le CCR à un adhérent membre d'une association du CGMP qui se sera distingué par ses travaux personnels.

## Les diplômes d'honneur.

Depuis 1994, de très nombreux «Diplômes d'Honneur» sont attribués. C'est au cours des Journées Régionales que le Président du CGMP les remet aux récipiendaires.



Ce sont les Présidents des associations qui désignent leurs lauréats. Leur nombre est illimité. Les adhérents peuvent tout au long de leur vie associative recevoir plusieurs «Diplômes d'Honneur».

## Règlement des Diplômes d'Honneur.

**Diplôme** : Il est délivré par le Président du CGMP, sur proposition du Président d'une association adhérente, aux membres de son association en récompense d'un travail de synthèse (monographie familiale, généalogie descendante, dépouillement systématique, etc.).

## Le prix littéraire.

En mai 2019, le conseil de coordination régional a décidé de créer un prix littéraire.

**Périodicité :** Ce prix est décerné tous les deux ans lors des Journées Régionales de généalogie du CGMP

**Montant :** Son montant de 500 Euros a été fixé par le Conseil de Coordination Régional. Il pourra être augmenté d'une somme au plus offrant qui voudrait ajouter le nom d'une ou de plusieurs personnes, d'un groupe ou d'une société, pour la mettre à l'honneur dans le titre de ce Prix Littéraire.

**Condition de candidature :** Le candidat devra être **membre d'une association qui compose le CGMP** et ne pas avoir une activité professionnelle ou rémunérée dans le domaine de la généalogie. L'ouvrage sera proposé **sur un support papier**. Il pourra être édité par une association ou imprimé à compte d'auteur. Il devra avoir été **rédigé depuis moins de cinq ans**. Deux exemplaires devront parvenir au siège du CGMP au plus tard le 15 avril de l'année où le prix est décerné (année paire). L'auteur retournera au CGMP un exemplaire du présent règlement signé. Le CGMP lui accusera réception de ce double envoi. Les exemplaires adressés resteront la propriété du CGMP qui pourra les verser à sa bibliothèque dans les délais qui lui conviendront. Si l'ouvrage n'a pas été publié et diffusé, l'auteur s'engage, dans le cas où le prix lui est décerné, à le publier dans les six mois qui suivent son attribution sous peine d'annulation. Le lauréat d'un prix est réputé hors concours pour les deux Journées Régionales suivantes.

**Type d'ouvrage :** Le travail devra être réalisé en français et pourra être :

- Une généalogie, histoire des familles, prosopographie
- Une étude sur une population spécifique ou une monographie locale
- Un ensemble de textes sur des sujets de généalogie ou d'histoire locale ou provençale.

**Contenu de l'ouvrage :** La partie la plus importante devra être consacrée à la généalogie et à l'histoire :

- Il devra s'agir d'une œuvre originale
- L'ouvrage devra comporter au moins 100 pages dont 60 % de rédactionnel au minimum

**Présentation des généalogies :**

- Utilisation exclusive des numérotations Sosa et d'Aboville
- Mention des dates et lieux des actes
- Mention des références des sources exploitées
- Index
- Situation dans le temps (histoire) et dans l'espace (géographie)
- Iconographie
- Arbres : pour illustrer une relation familiale

**Jury :** Le vote du jury aura lieu à bulletin secret. Il pourra décider que le prix ne sera pas attribué. Ses décisions ne seront pas motivées.

Nous pensons être en mesure de l'attribuer au cours des XXV<sup>èmes</sup> Journées Régionales de généalogie en octobre 2020 à Port de Bouc où nous fêterons les cinquante ans du CGMP.

**Adhérents, au travail !! Car nous espérons avoir de très nombreuses récompenses à vous offrir.**

Eliane Béguoin  
Commissaire aux brevets

## JOURNEES GENEALOGIQUES Pomerol 18 et 19 Mai 2019



Ces 3<sup>èmes</sup> journées généalogiques se sont déroulées à Pomerol, haut lieu du vignoble bordelais.

C'est l'association UTLIB (Université du temps libre de Libourne) qui nous recevait.

Le CGMP était présent pour la 2<sup>ème</sup> année parmi les exposants.

Agnès Airaud et Jean-Claude Barbier (AG13), Véronique et François Gennet (CG84) et moi-même avons fait ce long voyage pour représenter les associations de l'Union.

Au cours de ces deux journées nous avons été sollicités par de très nombreux visiteurs ayant des recherches à faire dans notre région.



Nous avons revu avec grand plaisir nos collègues généalogistes venus des quatre coins de France :

Finistère, Limousin, Cantal, Aveyron, Oise, Languedoc, Seine et Marne, Midi Toulousin, Corrèze, Espagne, Allemagne, Pologne, Cercle de généalogie juive, Algérie-Maroc-Tunisie et bien sûr toutes les associations constituant l'Union des Cercles Bordelais.





Nous avons joint évidemment l'utile à l'agréable et nous avons dégusté de très bons vins de Pomerol et de Saint-Emilion. « *Les vignobles Dignac* » étaient présents parmi les exposants.



Une visite de la ville de Saint-Emilion et des caves monolithiques « du Manoir » ont été très appréciées par les participants.



**Cloître de l'église collégiale de Saint-Emilion**



**Eglise monolithique de Saint-Emilion**

Un excellent repas nous a été servi le samedi soir au restaurant « La Tour du Vieux Port » à Libourne.

Une seule ombre au tableau : le temps qui ne nous a pas été favorable, la pluie nous a accompagnés durant ces journées. Dommage !!

Après avoir remercié chaleureusement les organisateurs, nous avons tous regagné nos régions respectives en nous donnant rendez-vous dans deux ans pour les 4<sup>èmes</sup> journées généalogiques de l'UTLIB à Libourne .

Eliane Béguoin.

UNE ENQUÊTE FAMILIALE AU CŒUR  
DE VOS ORIGINES

# Généatique

NOUVELLE ÉDITION 2019

FAITES VOS RECHERCHES, IMPRIMEZ VOS ARBRES  
ET PARTAGEZ VOS TROUVAILLES

- ✓ Interface conviviale
- ✓ Accès rapide aux fonctions essentielles
- ✓ Recherche sur Internet en un clic
- ✓ Grand choix de modèles d'arbres personnalisables
- ✓ Impression facile
- ✓ Votre généalogie partout avec vous, PC, tablette, smartphone et web en toute sécurité

VOTRE ASSOCIATION VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

**89 €**

au lieu de 130 €  
sur la version prestige  
en téléchargement

**99 €**

au lieu de 140 €  
sur la version Prestige  
CD + guide de 286 pages

- Illimité en nombre de personnes
- Installations illimitées sur 3 PC
- Inclut Généatique Mobile
- Assistance téléphonique et mail gratuite
- Paiement en 3 fois sans frais

**CONTACTEZ-NOUS AU 01 34 39 12 12**  
**OU [WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO](http://WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO)**

# Vos associations



19, rue de France  
05000 Gap

## Association de Généalogie des Hautes-Alpes

Tél : 04 92 51 99 63  
Courriel : [correspondance@agha.fr](mailto:correspondance@agha.fr)  
Internet : <http://www.agha.fr/>

■ **Permanences** vendredi de 14h à 18h

Bases de données sur le site de l'association  
Et Généabank  
Association reconnue d'intérêt général

Après un été riche en manifestations : 27 juillet stand AGHA au forum du club cartophile, 7 et 8 août sortie à Ristolas invités par nos amis de l'atelier généalogique du Queyras où nous avons pu remettre les relevés de cette commune à M. le Maire adjoint d'Abriès-Ristolas et présenter une exposition sur les « mariés ailleurs », le 31 août, présence sur le forum de l'OMC de Gap, les activités continuent en ce mois de septembre avec un rendez-vous aux Archives Départementales, le samedi 21, pour les journées européennes du patrimoine, sur le thème « arts et divertissements ».

Nous présenterons des généalogies d'artistes célèbres ayant leurs origines dans les Hautes-Alpes (un choix difficile s'imposera parmi tous ceux que nous possédons : Vivian Maier - photographe, Frédéric Chopin - musicien, Achille Mauzan - affichiste, Ferdinand Marrou - artiste ferronnier, Paul Cézanne - peintre, Michèle Morgan - actrice ou Fernandel - acteur, Théophile Gauthier etc...).

Nous tiendrons également un stand présentant la généalogie comme « divertissement peut-être mais davantage certainement ».



Les organisateurs au micro, Mme Ferrotin du Conseil départemental et à ses côtés, Mme Saudemont aussi du CD, les deux animatrices et les 4 pôles concernés : La Bibliothèque départementale, le musée, le CEDRA et les AD05

Le lendemain, dimanche 22, nous nous rendons à l'invitation de nos amis bas-alpins dans la vallée du Jabron pour nos rencontres 04/05 habituelles.

Nos cours de lectures de textes anciens continuent à raison toujours d'une fois par mois le mercredi aux AD de 14h à 16h sous la houlette de notre ami Maurice Lombard qui accepte de poursuivre cette activité. Ouverts à tous, n'hésitez pas à vous inscrire si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe sur notre adresse [correspondance@agha.fr](mailto:correspondance@agha.fr). Et à nos adhérents, si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous enverrons ces textes par mail sur simple demande (à la même adresse).

Nouveauté :

Des cours de paléographie pour débutants seront donnés par M. Moné, directeur des AD, aux mêmes fréquences. Les jours ne sont pas encore précisés, les horaires : de 17h à 18h.

Là encore, inscription et renseignements se font à partir de notre adresse mail. Une convention est en cours de ratification entre nos deux structures, par le Conseil départemental.

Ainsi, chacun, adhérent ou non, pourra accéder gratuitement sur le site des AD à l'un des textes étudiés et sa transcription chaque mois.



### 24 mai 2019, dernière réunion de Bureau pour Suzy

Nous sommes également partenaires du « schéma départemental de la culture » proposé par le Conseil départemental.

L'AGHA s'est engagé auprès du Conseil départemental des Hautes-Alpes dans son schéma de la culture. Elle a participé à l'un des 3 forums des synergies de la culture très enrichissant sur le plan des partages entre associations, structures, élus, artistes.

La parole nous est donnée à tous pour construire ce schéma, être reconnus comme acteurs du patrimoine et de la culture et obtenir un soutien du Conseil départemental. Un évènement majeur se produira en 2020 avec une semaine dédiée à la culture et une journée surprise « Belle rencontre ».

Vous en apprendrez davantage dans le prochain Provence Généalogie.

Bonne rentrée à tous,  
Régine Bon



## Cercle Généalogique de Vaucluse

École Sixte-Isnard  
31ter, avenue de la Trillade  
84000 Avignon

Courriel :  
courriel.cgvaocluse@gmail.com  
<http://www.cgvaocluse.org/>

### ■ Permanences

**Avignon** - École Sixte-Isnard, 31ter, avenue de la Trillade

- mercredi de 13h30 à 17h00

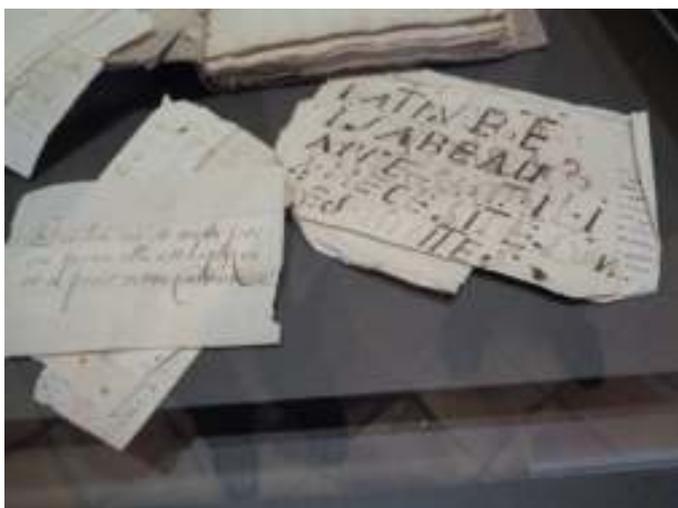
- dernier samedi du mois de 14h00 à 18h00

**Pernes-les-Fontaines** - Centre Culturel des Augustins, place Louis Giraud

- lundi de 14h00 à 16h00

Bases de données sur le site de l'association,  
Et Généabank

Les membres du CA, réunis à Mondragon le 4 mai se sont retrouvés après un repas convivial au Musée d'Art Laïque de Pont-St-Esprit. Nous avons pu suivre l'histoire de la famille de Piolenc, et parmi les documents voir un registre des enfants exposés de l'hôpital de Pont, du XVIIe s. faisant partie des archives du musée.



Le 11 mai, le dépôt des relevés de Flassan s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse, en présence du maire Michel Jouve, de ses adjoints et conseillers municipaux. Parmi les membres du CA étaient présents Claude Noailles, Paule Philip, Roland Odore et moi-même.



Pierre Drevon, adhérent du CGV-84 ayant réalisé les relevés de la commune était accompagné de sa femme. Le groupe a ensuite découvert l'épicerie, datant de 1904 et tenue de génération en génération par la famille Jouvaud. Pierre Gelly, ancien adhérent, nous a fait faire le tour du village, pimenté par ses anecdotes.

Le vendredi 6 juin, j'ai rencontré la directrice des Archives Municipales de Cavaillon, pour échanger sur nos travaux, et je lui ai remis les cahiers de Baptêmes et Sépultures dont les relevés avaient été réalisés par Mirielle Garcin, pour compléter le fonds d'archives.

Le vendredi 7 juin, une remise de relevés s'est effectuée au château de La Tour d'Aigues. avec les membres du CA : Véronique Gennet, Roland Odore, Line Wisser et moi-même, en présence d'Anne Marie de Cockborne. Douze cahiers réalisés par Paulette Michel et Pierre de Cockborne ont été remis à M. Lovisolo, maire de La Tour, et 5 cahiers réalisés par Jacques Gauthier et moi-même à M. Natta, maire de Beaumont-de-Pertuis. Là aussi nous avons reçu un excellent accueil pour les travaux que le CGV-84 réalise, au bénéfice de tous les généalogistes amateurs. Un projet d'animation à La Tour d'Aigues devrait d'ailleurs faire suite, et se concrétiser d'ici quelques mois.



Les journées de Caderousse s'organisent, et nous attendons vos généalogies pour le 20 septembre. L'exposition ayant lieu du 21 au 26 septembre 2019, deux conférences sont actuellement programmées « Comment débiter en généalogie » par Claude Ayme et « Le duché de Caderousse » par Christine Martella, directrice des AD84.

Un autre grand projet est en cours de discussions et les dates en sont déjà arrêtées : le CGV-84 organisera un salon sur le thème « généalogie et patrimoine de la pierre » les 9 et 10 mai 2020 à Pernes-les-Fontaines.

Les réunions préparatoires ont commencé et si vous vous sentez concernés, prévoyez déjà d'y exposer vos généalogies pernoises. Nous recherchons aussi tout renseignement sur les sculpteurs ou tailleurs de pierre que vous pourriez avoir dans vos arbres. Vous aurez de nouvelles informations concernant ce projet très prochainement.

Suzanne PAWLAS

### **Cours de paléographie Année 2019-2020**

Le cours de paléographie reprendra le mercredi 9 octobre 2019.

Ce cours se tiendra une fois par mois, le mercredi, au local du CGV, de 9h à 12h. Il sera assuré par Claude AYME.

Le calendrier prévisionnel est établi ainsi :

9 octobre 2019	11 mars 2020
10 novembre 2019	8 avril 2020
11 décembre 2019	13 mai 2020
8 janvier 2020	10 juin 2020
12 février 2020	

S'inscrire par mail : [claud\\_ayme@orange.fr](mailto:claud_ayme@orange.fr)

S'inscrire par téléphone : 04 90 32 16 48

S'inscrire par courrier : Claude AYME  
N° 26 rue Georges Seurat  
84 130 Le Pontet

**S'inscrire avant le 1er octobre 2019.**



## **Cercle Généalogique de la Drôme provençale**

Maison des Services Publics, Tél : 04.75.51.22.03  
3° étage Nord, Courriel : [cgdp@wanadoo.fr](mailto:cgdp@wanadoo.fr)  
1, avenue Saint-Martin, Internet : [http://](http://www.genea26provence.com)  
26200 Montélimar

Bases de données sur le site de l'association,  
Et Généabank  
Association reconnue d'intérêt général

Bonjour à toutes et tous,

Au CGDP, nous privilégions la convivialité, les rencontres entre personnes, tous ceux animés par la même passion : la généalogie.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès d'une adhérente fidèle du cercle de Montélimar : Colette MESNY. Nous garderons d'elle le souvenir de sa présence souriante aux différentes manifestations durant toutes ces années.



Ce dimanche 15 avril dernier, rendez-vous était donné à Saulce-sur-Rhône pour se « retrouver » entre chercheurs ou curieux. Une cinquantaine d'adhérents étaient présents et on a compté une vingtaine de visiteurs pour l'exposition très documentée sur « Les poilus de Saulce ».

Cette journée nous a permis aussi de remettre aux représentants de la mairie les relevés papiers et informatisés sur CD du travail d'indexation des registres d'état civil et paroissiaux.

L'été est la période propice aux échanges et aux déplacements pour répondre aux invitations de cercles généalogiques voisins :

Nous serons au Salon de généalogie à MENDE le 28 juillet, organisé par le cercle Lozérien.

La SAGA de l'Ardèche organise leur Congrès annuel et vont célébrer les 30 ans d'existence de l'association les 1<sup>er</sup> et 2 août à Saint-Priest (Privas). Cinq volontaires du CGDP vont se relayer sur ces deux jours pour répondre aux questions des visiteurs.

Bonne rentrée !

Guy VENTURINI



# Association Génomique des Bouches-du-Rhône

194, rue Abbé de l'Épée  
13005 Marseille Tél : 04.96.12.49.93

Courriel : [agbdr@wanadoo.fr](mailto:agbdr@wanadoo.fr)  
Internet : <http://www.ag13.org>

Association reconnue d'intérêt général  
Bases de données sur le site de  
l'association et Généabank

## ■ Permanences

### Aix-en-Provence

Le Ligourès, 16 pl. Romée de Villeneuve  
Jean-Luc Philip - [jean.luc.philip.aix@free.fr](mailto:jean.luc.philip.aix@free.fr)  
Tél. 06 37 06 70 01

### Aubagne

24, rue du Jeu de ballon  
Bernard Guis-04.42.03.83.26-[bernard.guis@wanadoo.fr](mailto:bernard.guis@wanadoo.fr)

### Allauch-Château-Gombert

Foyer des Anciens, le Logis Neuf  
Jacqueline Astier - 04.91.68.43.98 -  
[jacastier@wanadoo.fr](mailto:jacastier@wanadoo.fr)

### Châteauneuf-lès-Martigues

Maison des Associations, place Bellot  
Andrée Gombert - Michel Roux  
[micgusalbert@orange.fr](mailto:micgusalbert@orange.fr)

**La Ciotat** - Archives, rond-point des messageries mari-  
times - Daniel Gronlier 06.81.10.55.85  
[daniel.gronlier@orange.fr](mailto:daniel.gronlier@orange.fr)

### Les Pennes-Mirabeau

Le CALM, centre Jean Giono, chemin de Val Sec,  
La Gavotte  
Jean-Claude Barbier - 06.35.44.07.06  
[ag13.lespennesmirabeau@gmail.com](mailto:ag13.lespennesmirabeau@gmail.com)

### Marseille - siège administratif

194, rue Abbé de l'Épée, 13005 Marseille  
Tél. 04.96.12.49.93

### Port-de-Bouc - Centre Elsa Triolet

Bd Charles Nédélec  
Henri Girard - 04.42.86.02.97  
[girard.henri@wanadoo.fr](mailto:girard.henri@wanadoo.fr)

### Salon-de-Provence

Maison de la vie associative, rue André-Marie Ampère  
Albert Galmard - 04.42.74.08.82  
[albert.galmard@orange.fr](mailto:albert.galmard@orange.fr)

**Venelles** - Le Triboulet, 9 impasse de La Roberte  
Michèle Laurin - 04.42.54.02.07  
[geneavenelles@gmail.com](mailto:geneavenelles@gmail.com)

Les 18 et 19 mai 2019, avec nos collègues du  
CGMP nous avons fait le déplacement à Pomerol pour  
le 3<sup>ème</sup> Salon de Généalogie UTLIB.



Au milieu des vignes, un salon très sympathique  
avec animations musicales, danses, dégustation de vins  
« de pays » bien sûr ! beaucoup de rencontres, convivia-  
lité et bonne humeur.....

Et pour compléter cette première journée, une  
visite de Saint-Emilion était organisée.

Bénéficiant d'un répit au niveau météo, nous  
avons pu parcourir la ville et découvrir ses monuments  
emblématiques : le palais cardinal, le clocher, la collé-  
giale et son cloître et petit plus, nous avons eu la chance  
de visiter l'église monolithe habituellement fermée au  
public.



**Incontournable !!**

Pour conclure cette journée déjà bien remplie, un repas pris en commun à Libourne au pied de la Vieille Tour, au bord de la Dordogne.

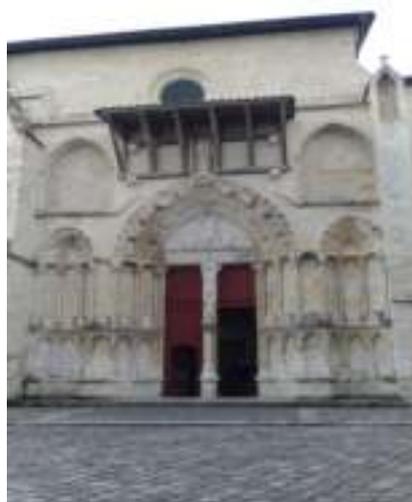


**Vue générale de Saint-Emilion  
Le clocher**



**La Vieille Tour (Libourne)**

**Le portail nord de  
la Collégiale**





**Place de la Mairie (Libourne)**

Après avoir bien profité de ces jours d'été et des vacances, dans plusieurs villes du département, nous participerons à la Journée des Associations (photos dans les prochains numéros) au cours du mois de septembre.

Et n'oubliez pas, l'AG13 sera présente à Ajaccio du 11 au 13 octobre 2019 pour le 25<sup>ème</sup> Congrès National de Généalogie avec le CGMP.



## Cercle d'Entraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'Ailleurs

357, route de Valbonne  
06330 Roquefort-les-Pins

Internet :  
<http://www.cegama.org>

Courriel : [contact@cegama.org](mailto:contact@cegama.org)

### ■ Permanences

Maison des Associations de Roquefort-les-Pins  
2<sup>e</sup> jeudi à partir de 18h

Bases de données sur le site  
et Généabank



## Cercle Généalogique 83

Villa « les Myrtes »  
298, avenue du Parc des  
Myrtes  
83700 Saint-Raphaël

Courriel : [cgenea83@free.fr](mailto:cgenea83@free.fr)  
Internet : <http://www.cgenea83.free.fr>

### ■ Permanences : Saint-Raphaël

2<sup>e</sup> jeudi de 14h30 à 17h

4<sup>e</sup> samedi de 14h30 à 17h

### ■ cours de paléographie : Saint-Raphaël

3<sup>e</sup> jeudi de 14h30 à 17h00

### ■ Permanences : Draguignan - Salle des Archives départementales

4<sup>e</sup> jeudi de 14h30 à 16h30

Bases de données sur le site de l'association  
et Généabank  
Association reconnue d'intérêt général



## CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES ALPES-DE- HAUTE-PROVENCE

16 boulevard Casimir Pelloutier  
04100 Manosque

[genealogie04@orange.fr](mailto:genealogie04@orange.fr)  
Internet : <http://www.genea04.fr/>

Courriel :

### ■ Permanences

Samedi de 14h à 17h

### ■ Paléographie

1<sup>er</sup> Vendredi du mois

1<sup>er</sup> vendredi du mois

Base de données sur Généabank





# Dictionnaire des noms de familles



Le **dictionnaire des noms de familles** n'est pas simplement la compilation de simples listes éclairés sous Word ou Excel. Ce cédérom contient un programme spécialement conçu : VisuFam.

Grâce au logiciel, vous pouvez faire des **recherches multi-critères** dans toutes les listes éclairés incluses. Recherchez un patronyme, un lieu ou toutes autres données en quelques clics.

**Retrouvez vos cousins** parmi les adhérents des associations membres du CGMP ; dès qu'un ou plusieurs noms de familles ou autres données vous intéressent contacter directement par messagerie électronique l'auteur de la ou des données grâce à un message pré-formulé.

**Listes éclairés de 857 adhérents des associations membres du CGMP**  
**201 824 lignes de référence**  
**44 624 patronymes différents**  
**14 136 communes de la France entière ...**  
**... et même du monde (96 pays sur les 5 continents)**

Prix de vente pour un cédérom expédié par voie postale  
sous enveloppe bulle après commande auprès du

**cédérom  
version 3  
mai 2015**

**Centre Génomique du Midi-Provence**  
**BP 70030**  
**13243 Marseille cedex 01**

règlement par chèque :

**12 euros**  
(frais postal compris)

Coupon à retourner accompagné de votre règlement

## Dictionnaire des noms de familles

M. Mme Melle Nom ..... Prénom : .....

(trier les mentions inutiles)

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date : .....

Signature :

# Personnages Illustres

## LA TRAVERSÉE DE MARSEILLE EN CORSE EN BALLON PAR LOUIS CAPAZZA ET ALPHONSE FONDÈRE

LE 14 NOVEMBRE 1886

Pierre Bianco (04)

Se déplacer dans les airs comme un oiseau est un vieux rêve datant de l'Antiquité, témoin l'expérience malheureuse d'Icare. Beaucoup plus tard, en 1505, Léonard de Vinci rédigea un *Codex sur le vol des oiseaux* où figurent de nombreux dessins montrant le génie de ce visionnaire précurseur (vis aérienne, parachute, ornithoptère par exemple) qui étaient déjà des schémas de « machines volantes ». Les premières tentatives pour concrétiser ce rêve ne datent en réalité que de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le lieutenant (puis général) Charles Meusnier de La Place (1754-1793), qui collabora avec Lavoisier, dressa les plans d'un ballon elliptique pouvant se déplacer au-dessus de l'eau mais l'Académie des Sciences ne crut pas bon de retenir ce projet. Par contre, les essais plus concluants, en 1783, des frères Joseph (1740-1810) et Étienne (1745-1799) de Montgolfier et du physicien Jacques Charles (1746-1823) sont mieux connus. Il s'agissait dans ce cas de ballons sphériques gonflés à l'air chaud ou à l'hydrogène.

D'autres ascensions audacieuses furent également tentées (notamment par François Pilâtre de Rozier, les Blanchard, André-Jacques Garnerin, Eugène Godard). Malheureusement, on ne s'en tenait encore qu'aux ballons abandonnés au bon vouloir des courants aériens sans pouvoir diriger leurs courses, malgré des essais d'ailleurs peu concluants (utilisation de rames ou de voiles). En 1852, Henri Giffard (1825-1882) essaya de construire un ballon dirigeable mû par un moteur à vapeur mais la vitesse de ce ballon ne dépassait pas 3 m/s, ce qui était inférieur à celle du vent. En 1872, le gouvernement de la Défense nationale confia à l'ingénieur du Génie maritime Henri Dupuy de Lôme (1816-1885) la mise au point d'un aérostat dirigeable qui était muni à l'arrière d'une hélice actionnée par des hommes embarqués à bord de la nacelle, dont le vol d'essai fut un succès (tout relatif !).

Par la suite, les frères Albert-Charles (1839-1906) et Gaston (1843-1899) Tissandier construisirent un ballon dirigeable mû par l'électricité mais dont la vitesse ne dépassait pas 4 m/s. Les années suivantes, en 1883-1884, deux militaires français, Clément Renard (1847-1905) et Arthur Krebs (1850-1935), mirent au point le premier ballon dirigeable doté de piles plus légères. La vitesse atteinte était de 6-7 m/s mais le coût de l'équipement était trop élevé. Ce ballon accomplit néanmoins avec succès un tour complet au-dessus de Paris.

Cette courte présentation permet de nous replacer dans le contexte des vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle qui précédèrent le développement de la « navigation aérienne », comme l'on disait alors, et finalement de l'aviation. La tentative couronnée de succès de Louis Capazza et d'Alphonse Fondère de rallier la Corse en ballon au départ de Marseille s'inscrit dans ce cycle d'expériences audacieuses qui permirent la mise au point par la suite de « l'aéroplane » grâce à l'utilisation de ballons semi-rigides, puis du ballon rigide du type Zeppelin, auxquels on associa par la suite des ailes et un moteur.

### Louis Capazza, un passionné d'aéronautique

Louis Capazza naquit à Bastia le 17 janvier 1862. Après des études au lycée de Bastia, il intégra l'administration des Ponts et Chaussées comme Agent secondaire de Première Classe. Il commença par travailler aux Chemins de fer de Corse mais, doué d'un esprit imaginaire, il mit au point divers instruments de précision (ellipsographe, campillographe), ce dernier facilitant notamment les calculs relatifs au raccordement in situ d'un terrain plan à un terrain en pente, ce qui le fit remarquer par le milieu scientifique parisien. En 1883, il entra au service des cartes d'état-major, mais, féru de navigation aérienne, il se fit connaître en effectuant une conférence sur l'aéronautique au Conservatoire des Arts et Métiers. L'aéronautique devait devenir la passion de sa vie. Inventeur ingénieux, il mit au point un parachute-lest qu'il expérimenta sur l'esplanade des Invalides. En effet, afin de permettre au ballon de monter ou de descendre, soit on jetait du lest, soit on ouvrait la soupape. Pour ne pas perdre le lest, Louis Capazza eut l'idée d'accrocher le sac de lest à un parachute relié à la nacelle par une longue corde permettant ensuite de récupérer le lest si nécessaire.

Le jeune aéronaute effectua plusieurs vols en ballon. En 1885, il partit de Bayonne avec un ballon, *Le Sully*, mais, poussé par le vent, il fit sur le coup de minuit un atterrissage assez périlleux sur les pentes du mont Gabizos<sup>1</sup>, ce qui l'incita à débaptiser son ballon qui devint ainsi *Le Gabizos* (ceci afin de conserver le souvenir de cette aventure dont il était sorti sain et sauf).

<sup>1</sup> Le mont Gabizos est un sommet des Pyrénées à cheval entre les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

L'année suivante, le 19 septembre 1886, en compagnie d'un compatriote à peu près de son âge, Pierre Livrelli<sup>2</sup>, il effectua un vol de quelques heures depuis la place Saint-Nicolas de Bastia<sup>3</sup> jusqu'aux hauteurs de San-Martino-di-Lota, à une dizaine de kilomètres au nord de Bastia. Le 1<sup>er</sup> novembre 1886, jour de la Toussaint, il effectua un vol assez mouvementé au-dessus de Toulon.

### Le dimanche 14 novembre 1886<sup>4</sup>

Il est bon, je crois, de se replacer dans le contexte météorologique de l'époque car un vol en ballon n'est pas une simple promenade de santé au cours de laquelle on peut se mettre à l'abri des intempéries si besoin est, mais au contraire une aventure risquée. Or, les deux premières semaines du mois de novembre de l'année 1886 furent catastrophiques sur le plan météorologique, les journaux de l'époque, *Le Petit Marseillais* par exemple, s'en firent l'écho. Il y eut plusieurs journées de pluies torrentielles, les rivières débordèrent, les champs et de nombreux villages de Provence furent sous les eaux à tel point qu'on ouvrit une souscription pour venir en aide aux sinistrés.

Il y eut également des éboulements en différents endroits, des routes furent coupées en montagne et, plus grave encore, une catastrophe ferroviaire se produisit sur la ligne des Alpes suite à un déraillement à Peipin, à quelques kilomètres au sud de Sisteron, qui causa la mort de trois personnes et qui fit de nombreux blessés. Mais, comme cela arrive fréquemment en Provence, après une période de mauvais temps, le mistral se leva et chassa les nuages qui encombraient le ciel, ce qui se produisit effectivement à la mi-novembre 1886.

Un fort mistral soufflait depuis le matin en ce 14 novembre. En début d'après-midi, la foule avait envahi la Plaine (la plaine Saint-Michel, c'est-à-dire l'actuelle place Jean-Jaurès de Marseille) pour assister à l'envol du *Gabizos*, le ballon sphérique (en fait un vieux ballon de 800 m<sup>3</sup> seulement) de Louis Capazza (âgé alors de 24 ans) qui allait s'envoler en compagnie d'un de ses camarades, Alphonse Fondère (âgé de 21 ans). Le but du voyage était (en principe) de tenter de rallier Cassis. Le mistral gênait le gonflement du ballon, qui n'était pas en très bon état, dont on dut boucher des trous comme on a pu.

---

<sup>2</sup> Il était originaire de Bastelica où il naquit le 10 juillet 1861.

<sup>3</sup> On peut consulter à ce sujet *A Cronica di a Corsica* de l'époque.

<sup>4</sup> Pour rédiger ce passage, je me suis largement inspiré d'une note de Fernand Duisit, « Capazza et Fondère », parue dans *Arts et Livres de Provence*, 43, 1960, pp. 127-131. Une importante documentation sur Louis Capazza peut être également trouvée dans *La France pittoresque* (25 octobre 2018).

Sur les 16 heures 30, le ballon s'éleva enfin vers le ciel, passa au-dessus de la rue de l'Olivier et frôla presque les toits du quartier Chave. Louis Capazza réussit à le relever grâce au parachute-lest de son invention. Le ballon survola ensuite le quartier de Saint-Pierre, le cimetière, puis le quartier de Saint-Loup, tel une « lune rousse », comme on l'a décrit, que les rayons du soleil couchant éclairaient sans doute. Il passa au-dessus de Cassis vers 17 heures puis au-dessus de La Ciotat alors que le jour était pratiquement tombé.

En fait, Louis Capazza avait dans l'idée de rallier la Corse et non pas de s'arrêter à Cassis. Les deux aéronautes poursuivirent donc leur route en direction des îles d'Hyères, quand une saute de vent les poussa brutalement vers le large, c'est-à-dire vers le sud-est, en pleine Méditerranée. Alors que la nuit venait de tomber, la tempête se déchaîna et le ballon fut poussé comme un fêtu de paille à une vitesse vertigineuse dans une obscurité totale. Les deux aéronautes devaient de temps en temps enflammer des allumettes pour consulter leur boussole. Le ballon, quoique délesté, frôlait les eaux aux vagues menaçantes. Les deux jeunes gens, qui n'avaient pas de ceintures de sauvetage, s'étaient blottis dans la nacelle qu'ils finirent par supprimer pour alléger l'ensemble et ils se réfugièrent dans le cercle du ballon où ils s'accrochèrent aux mailles du filet. Le ballon était à demi dégonflé. Alphonse Fondère proposa à son compagnon de se jeter à l'eau pour le sauver, ce qu'il refusa en prétextant que le ballon trop allégé monterait trop haut et que le survivant serait asphyxié...

Leur inquiétude était grande, mais sans doute que le courage l'emporta sur le désespoir. Et puis, sur les 21 heures, ils aperçurent une lueur dans la nuit, celle d'un phare, celui des Sanguinaires. Ils étaient arrivés en Corse, mais leur tourment n'avait pas encore pris fin, car, après avoir été traînés sur plusieurs kilomètres au-dessus du golfe de Lava, ils atterrirent brutalement sur les rochers et se retrouvèrent à la marine d'Alzelli au bas du col de San Bastiano, à quelques kilomètres du village d'Appietto et à une douzaine de kilomètres au nord d'Ajaccio, où ils furent recueillis, transis et épuisés mais sains et saufs. Louis Capazza a raconté par la suite son épopée dans un ouvrage publié en 1899<sup>5</sup>. Il s'agissait d'un véritable exploit. Sur le plan humain d'abord, au cours duquel les deux amis firent preuve d'un courage à toute épreuve, d'une grande solidarité et d'un remarquable esprit d'équipe. Sur le plan sportif aussi, à portée scientifique : Marseille-Appietto, soit 295 km parcourus à la vitesse de 59 km/h, et de plus en pleine nuit et par un temps abominable.

---

<sup>5</sup> L. Capazza, *La traversée de la Méditerranée en ballon*, Bruxelles, 1899.

*Je préciserai que Louis Capazza n'était pas certain du tout de mener à bien cette traversée puisque peu avant son envol, il recommanda sa mère (qui était veuve), qui assistait au départ, à un ami, Étienne Ghilini, afin de veiller sur elle si le pire arrivait...*

## Un émule moins chanceux, Pierre Livrelli

Nous avons vu plus haut qu'au mois de septembre 1886, Louis Capazza avait survolé Ajaccio en compagnie d'un camarade, Pierre Livrelli, pratiquement de son âge (ils avaient un an d'écart), passionné lui aussi d'aéronautique et en même temps audacieux. Une semaine après la traversée Marseille-Corse par Louis Capazza et Alphonse Fondère, Pierre Livrelli voulut répéter cet exploit.

Le temps était magnifique et le ciel était bleu en ce 22 novembre 1886. Ainsi que l'écrit *Le Petit Marseillais* (à la date du 23 novembre 1886), « le vaillant collaborateur de M. Capazza, M. Livrelli, qui, comme nous l'avons dit avait tenu à partir seul, a atterri vers 5 heures et demie du soir sur la crête de l'Estampon, colline située entre les baies de Morgiou et de Sormiou.

L'atterrissage s'est effectué sans incident. Toutefois le parachute-lest que M. Livrelli avait de nouveau lancé pour pouvoir franchir une vallée s'est accroché à un pin qui a été déraciné. Deux heures après, de braves paysans des environs sont venus prêter leur aide à M. Livrelli qui a pu alors procéder au dégonflement. À minuit et demi, l'aéronaute rentra en ville. » Même si ce vol ne fut pas une réussite, on ne peut que vanter le courage et la témérité qui font de Pierre Livrelli un digne émule de son ami Louis Capazza.

Après sa spectaculaire traversée de la Méditerranée en compagnie de son ami Alphonse Fondère, Louis Capazza continua à se passionner pour tout ce qui touchait à l'aéronautique. Il eut l'idée d'envelopper son ballon avec une toile et pour montrer l'efficacité de son « sauveteur aérien », il effectua un vol le 12 juillet 1892 au départ de La Villette au cours duquel il déchira volontairement le ballon, la toile qui l'enveloppait se transformant alors en parachute. Il mit au point au cours des années suivantes un dirigeable « lenticulaire » qui monta à 1550 m d'altitude, tout en se déplaçant à la vitesse de 48 km/h. C'était un réel progrès, on le voit, à l'époque de la naissance de l'aviation. Le 26 octobre 1910, il effectua la première traversée de la Manche sur un Lebaudy<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> C'est le nom d'un ballon dirigeable construit par les frères Paul et Pierre Lebaudy autour de l'année 1902. Il s'agissait d'un ballon semi-rigide de couleur jaune (d'où son surnom de *Le Jaune* car il était recouvert d'un isolant à base d'acide picrique).

Il accomplit au total plus de deux cents ascensions. Vice-président de l'Association française de navigation aérienne, il mourut le 30 décembre 1928, unanimement admiré de tous pour ses performances, son courage, sa créativité et son esprit chevaleresque. Ses obsèques furent célébrées solennellement à Paris en l'église de La Trinité et son corps repose dans le cimetière de L'Étang-la-Ville.

Il laissait une fille, Élisabeth Capazza, artiste lyrique et chanteuse d'opérettes, connue sous le nom de scène de Zabeth Capazza<sup>7</sup>.

L'œuvre et le personnage de Louis Capazza méritent d'être mieux connus. Cet homme, qui savait garder son calme et son sang froid dans les pires conditions (on en a eu une idée), avait un caractère fougueux et il s'emportait même parfois, mais tout cela faisait partie de son personnage. Louis Capazza fut un inventeur doué et ingénieux et bien qu'un fervent du ballon sphérique, il s'intéressa également aux dirigeables. Il chercha aussi quelles pouvaient être les conditions de navigation aérienne les plus favorables et il aurait souhaité dresser une carte des grands courants qui circulent et se croisent sur le globe sous toutes les latitudes et en toute saison.

## Les deux héros

### Louis Capazza

*J'ai reconstitué à partir des archives en ligne de la Haute-Corse une généalogie sommaire de Louis Capazza que je donne ci-dessous.*

1. **Capazza Louis**, Agent des Ponts et Chaussées, aéronaute, ° Bastia 17/01/1862, + Paris 08/12/1928, x Paris 23/06/1892 et )(02/07/1896 de Cadot Adèle.
2. **Capazza Jules**, écrivain, ° Saint-Denis de la Réunion 15/12/1841, + Bastia 06/06/1871, x Velone-Orneto 13/02/1861 avec
3. Giabbiconi Élisabeth, ° Velone-Orneto 03/07/1840
4. **Capazza Jean Charles**, douanier, ° Poggio-Mezzana, + Bastia 02/04/1875 x (1841) avec
5. Chamand Marie Louise, ° Saint-Paul de la Réunion 04/09/1823, + Bastia 19/05/1870
8. **Capazza Charles**, Poggio-Mezzana ?

---

<sup>7</sup> On l'entendit notamment dans *Pouick* (1922) et *Sans tambour ni trompette* (1931).

Note : Poggio-Mezzana (650 habitants) et Velone-Orneto (une centaine d'habitants) sont deux villages limitrophes situés en Castagniccia, à une quarantaine de kilomètres au sud de Bastia. Construits à environ 300 m d'altitude, ils dominent la Plaine orientale qui s'étend en contre-bas. Par ailleurs, on notera que le patronyme Capazza se démarque des autres patronymes corses, ce qui laisse supposer que cette famille est peut-être originaire de la péninsule italienne (ou de Sardaigne ?) et qu'elle est venue, comme beaucoup de « *Lucchesi* » (qui ne sont pas forcément originaires de la région de Lucques), pour travailler en Corse, notamment en Castagniccia au moment de la récolte des châtaignes, et qu'elle s'y est ensuite fixée définitivement.



### Alphonse Fondère

**Alphonse Fondère** naquit à Marseille, rue Bufon où sa famille habita un temps, à deux pas du Palais Longchamp, le 26 août 1865. Ami de Louis Capazza, il l'accompagna, on l'a vu, dans la traversée de Marseille à Appietto. Il avait déjà été remarqué à cette époque par Pierre Savorgnan de Brazza<sup>8</sup> qu'il accompagna dans sa troisième mission au Congo et dont il devint un des meilleurs collaborateurs. Explorateur courageux, administrateur compétent, il veilla à l'organisation de plusieurs sociétés commerciales, de plusieurs entreprises minières. Il fut nommé successivement membre du Conseil de la Banque française d'Afrique, du Conseil supérieur des Colonies et administrateur de Radio-France. Il joua même un certain rôle politique en 1911 au moment du différend franco-allemand au sujet du

Maroc. En 1930, il se trouvait auprès du Négus en vue de l'établissement d'une banque d'état destinée à remplacer la *Bank of Abyssinia* lorsqu'il fut emporté par une pneumonie grippale le 26 novembre de la même année. On voit donc qu'il eut une carrière bien différente de celle de Louis Capazza mais marquée, elle aussi, par le courage et l'esprit d'entreprise.

J'ai effectué une ébauche de la généalogie d'Alphonse Fondère à partir des données fournies par l'Association catalane de généalogie (Généabank).

1. **Fondère** Hyacinthe Alphonse, °Marseille 26/08/1865, + Addis-Abeba 26/11/1930
2. **Fondère** Pierre Hyacinthe Joseph, engagé volontaire au 9<sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs (10/09/1832), maréchal des logis, puis retraité, chevalier de la Légion d'honneur, °Catillar (Pyrénées-Orientales) 18/06/1814, x Prades 29/01/1861 avec
3. Canal Bonaventure Marguerite, °Nyer (Pyrénées-Orientales) 14/01/1830, de Marie Canal et de père inconnu.
4. **Fondère** Pierre Martin, + Prades 12/09/1854
5. Grau Marie Anne, + Prades 27/07/1859

### La reconnaissance officielle

Le 28 octobre 1928 fut inauguré un monument au col de San Bastiano sur le territoire de la commune d'Appietto par Adolphe Landry, président du Conseil général de la Corse, puis le 16 novembre 1930, un autre monument à Marseille, à l'angle de la place Jean-Jaurès (qui avait vu s'envoler le *Gabizos*) et de la rue Thiers, dû au sculpteur Louis Botinelly et à l'architecte Gaston Castel. Ce monument fut dédié aux deux héros par les soins du ministère de l'Air, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de l'Aéroclub de France et des municipalités d'Ajaccio, de Bastia et de Marseille. Elisabeth Capazza, fille de Louis Capazza, et les aviateurs Dieudonné Costes et Maurice Bellonte assistaient à cette inauguration.

Par ailleurs, deux rues du quartier des Cinq-Avenues de Marseille, proches l'une de l'autre, portent aujourd'hui les noms des deux courageux aéronautes. ■

---

<sup>8</sup> Pierre Savorgnan de Brazza fut nommé en avril 1886 Commissaire général du Congo. Dès sa prise de fonction, il mit en chantier le programme qu'il s'était fixé d'expansion du Congo français en direction du sud-ouest.

## HENRI ISNARDON (1830-1879), son livret d'ouvrier et sa généalogie

Georges Reynaud (13)

**P**armi les dons faits récemment au Comité du Vieux-Marseille figure entre autres papiers le livret d'ouvrier du maçon Henri Isnardon (1830-1879), établi le 7 juin 1860 par la préfecture des Bouches-du-Rhône, suivant la loi du 22 juin 1854.

Dans son article 1<sup>er</sup>, celle-ci prescrit que « les ouvriers de l'un et l'autre sexe attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers, ateliers et autres établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou plusieurs patrons, sont tenus de se munir d'un livret. » Délivré par le maire ou le préfet, ne coûtant au titulaire que le prix de sa confection (25 centimes au maximum), il portait en tête, suivant la loi, que le chef ou directeur de l'entreprise – ne pouvant employer que des ouvriers porteurs d'un livret en règle – devait inscrire sur celui-ci, les nom et prénoms de son employé ainsi que les dates de son entrée et de sa sortie de l'établissement. A ce moment-là, le contremaître inscrivait et signait une appréciation plus ou moins favorable à une nouvelle embauche.

Tenant lieu de certificat d'identité à l'instar du passeport interne, le livret inclut le signalement du titulaire (fig. 1). Dans ce cas précis, on apprend que Henri Isnardon, âgé de 30 ans, mesure 1,74 m, que ses cheveux et ses sourcils sont châains, son front découvert, ses yeux bleus, son nez et sa bouche moyens, sa barbe blonde, son menton rond, son visage ovale, son teint coloré, et qu'il ne possède pas de signes particuliers. Le descriptif ajoute qu'il est né à Marseille et qu'il y demeure dans le quartier de La Viste.

« Ayant justifié de son identité et de sa position », le porteur reçoit son « livret contenant quatorze feuillets, cotés et paraphés [...] à la charge pour lui de se conformer aux lois et règlements concernant les ouvriers », étant employé en cette qualité.

La dernière mention, rédigée et signée par le contremaître Daudé, à Saint-Henri le 24 juillet 1861 – soit un an après l'embauche – atteste que « le nommé Isnardon Henry travaille actuellement aux usines de M. Arnaud Etienne en qualité d'ouvrier maçon, et [que] jusqu'à ce jour il s'est parfaitement bien conduit. » Revêtu de ses tampons officiels (Préfecture, Usine à vapeur des produits céramiques Arnaud Etienne à Séon St Henry, Commissariat de police du 15<sup>e</sup> arrondissement

pour la légalisation de la signature de Daudé), le document ne sera plus ensuite utilisé, Henri Isnardon s'étant établi à son compte comme couvreur, un métier qu'il transmettra à son fils Jean puis à son petit-fils Henri-Etienne-Félix. Henri était d'autant plus méritant qu'ayant perdu son père Aman à l'âge de 11 mois, il avait été placé avec ses deux frères aînés sous la tutelle d'un oncle paternel. Il mourra prématurément à l'âge de 49 ans.

« Entrepreneur en travaux de couverture en tous genres » au 15, rue de la Rotonde, Jean Isnardon (1864-1913), fils d'Henri, dirigera de nombreux chantiers entre 1896 et 1908 (hangars de la Chambre de commerce, Station centrale de traction électrique de Saint-Giniez, Société Electro-Métal, Usine électrique de la Cie du gaz de Marseille, Charbonnages des Bouches-du-Rhône, Société des filatures et tissages de jute, Cie générale d'électricité, Société pour l'industrie de l'aluminium, ...), certaines toitures couvrant une surface de 40 000 m<sup>2</sup> (hangars de la CCM). Des certificats de satisfaction attesteront la « parfaite exécution » des travaux et les « règlements sans aucune discussion ». Après son décès survenu, comme pour son père, à 49 ans, c'est sa veuve qui fera tourner l'entreprise jusqu'à ce que leur fils aîné soit libéré de ses obligations militaires.

Né en 1898, Henri-Etienne-Félix Isnardon avait en effet été mobilisé le 18 avril 1917 et « renvoyé dans ses foyers » (le 15, rue de la Rotonde) que le 30 mai 1920, après avoir servi comme canonier dans l'artillerie lourde sur le front de l'armée d'Orient entre février 1919 et janvier 1920. Une photo le montre à Constanza (Roumanie), le 5 décembre 1919, au volant d'une motocyclette avec passager en side-car, portant bottes, vareuse à col de fourrure et toque d'astrakan (fig. 2). Sa conduite lui vaudra d'ailleurs d'être décoré d'une médaille créée par le roi Ferdinand 1<sup>er</sup> de Roumanie, qu'il sera autorisé à porter par décret du Ministère de la Guerre en date du 20 mars 1928.

Dès 1922, associé avec son frère cadet Marcel-François, tout juste majeur, il reprend la firme familiale de « couverture en tuiles plates et en écailles ou ardoises » et d'« entretien de toitures » sous la raison sociale « S.R.L. Isnardon frères » au capital de 30 000 F (puis 50 000 F), laquelle sera délocalisée à Saint-Henri – au plus près de la fourniture en tuiles – à partir de 1937. L'adresse sera désormais le n° 1 de la rue Rabelais, lieu-dit Pelan, où le grand-père Henri le maçon avait posé la

première pierre de sa maison le 23 mai 1867. Grâce à deux photos, on sait que l'entreprise Isnardon frères assurera notamment la couverture de l'église du Redon (Saint-Jean Bosco, architecte J. Perault) en juin 1950 et celle de l'usine Nestlé (Pouillon et Egger, architectes) à Saint-Menet en août 1951. En moins de cent ans, quel chemin parcouru depuis l'attribution du livret d'ouvrier au grand-père Henri ! ■



**Livret d'ouvrier d'Henri Isnardon (1860)**

### Généalogie descendante Isnardon

1. ISNARDON André, laboureur du quartier de Saint-Louis, f. Joseph et MAUREL Marguerite, x La Major, 24/08/1773, CADENEL Elisabeth, f. Joseph et ARNOUX Marguerite, de Saint-André, d'où :

1.1. ISNARDON Jacques, cultivateur à Saint-Antoine

1.2. ISNARDON Jacques-Pierre-Marie, cultivateur à St-Antoine, tuteur de ses 3 neveux

1.3. ISNARDON Joseph Aman, cultivateur à St-Louis, °19/08/1776, +10/06/1831, x 27/04/1807 (CM, 27/04/1807, notaire J.-F. Arnaud) avec DELAGUE Catherine (+1815), xx 21/10/1818 avec BARTHALOT Thérèse, °07/06/1791, f. Honoré et ARNAUD Catherine, d'où :

1.3.1. ISNARDON Jean-Pierre, maçon à La Viste, °21/01/1822, x 11/02/1847 avec MAUREL Anne

1.3.2. ISNARDON Joseph-François, voltigeur au 44<sup>e</sup> R.I.L., °10/10/1823, +Oran (hôpital militaire), 12/11/1845

1.3.3. ISNARDON Henri (objet de la présente étude), maçon puis couvreur, °St-Louis, 23/07/1830, +St-Henri, 12/11/1879, x 16/02/1860 avec COUISSINIER Noélie-Marie-Félicité, °7/12/1838, f. Jean et MAUREL Rose-Marguerite, d'où :

1.3.3.1. ISNARDON Jean, couvreur, °La Viste, 31/03/1860, +08/09/1913, x 26/11/1890 avec LIEUTAUD Euphrosine-Marie, °27/05/1865, f. Barthélemy et DELAGUE Marie-Marguerite, d'où :

1.3.3.1.1. ISNARDON Henri-Etienne-Félix, couvreur, °20/12/1898, +02/11/1963, x 18/07/1923 avec SACCOMAN Mireille-Marie-Louise-Elisabeth, °07/02/1904, f. Louis et HENRY Marguerite

1.3.3.1.2. ISNARDON Marcel-François, couvreur, °25/07/1901, x 18/09/1923 avec GIRARD Paula-Joséphine

## Généalogie ascendante Saccoman, famille alliée aux Isnardon

1. SACCOMAN Mireille-Marie-Louise-Elisabeth, °07/02/1904, x 18/07/1923 avec ISNARDON Henri-Etienne-Félix (cf. ci-dessus)
  2. SACCOMAN Louis, tuilier, musicien militaire, °St-Henri, 29/07/1871, x 21/04/1900 avec :
  3. HENRY Marie-Madeleine, °St-Henri, 02/10/1873
  4. SACCOMAN Louis, tuilier, °St-Henri, 16/04/1851, x 22/04/1869 avec :
  5. BAT Clémence, tailleuse, °St-Savin (64), 29/05/1842
  6. HENRY Marius, tuilier, °St-Henri, 12/06/1842, x 23/11/1872 avec
  7. MOURAILLE Elisabeth Eulalie, °St-Henri, 12/02/1847
  8. SACCOMAN Jean-Laurent, tuilier
  9. ROUARD Marie-Anne-Sophie
  10. BAT Antoine, tuilier
  11. CRASSUS Rose
  12. HENRY Jean-Pierre-Noël, tuilier, °ca 1805
  13. NEGRE Claire Henriette, °ca 1800
  14. MOURAILLE Jean-Baptiste-Ange, tuilier, °ca 1816
- PEIX Marie-Anne-Madeleine, °ca 1822

Notons pour terminer que le patronyme ISNARDON était le plus répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'ensemble du Bassin de Séon (cf. table des BMS 1687-1792, p. 8) et que les familles HENRY, MOURAILLE, NEGRE, SACOMAN ont fourni des dynasties de fabricants tuiliers.



Henri-Etienne-Félix Isnardon  
à Constanza (1919)

*imprimeur en ligne à prix cassés*  
**www.omniscoloris.fr**

**Promo**  
cartes de visite

**100**  
cartes de visite

**9,92€**

Quadrichromie recto  
Couche mat 350 grs

**LIVRAISON  
GRATUITE**

PTF  
PROFORM

et + de 32500 prix promo en ligne



Omnis Coloris 107, bd Jeanne d'Arc - 13005 Marseille - Tél. : 04 91 36 54 00 - devis@omniscoloris.fr

## LA GUERRE EN FAMILLE : Les blanchisseuses ou vivandières, Épouses de soldats de métier, De Louis XV à Napoléon. *Jacques Blanc-Rieux AG 13*

La présence de femmes est attestée dans les armées de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'Empire. De rares femmes soldats, des compagnes, des aventurières, mais aussi des épouses légitimes qui avaient seules le droit de suivre les régiments et de vivre avec des soldats. C'est le cas dans ma famille avec Marie Clément, Marie Jeanne Margoullat, Anne Jeanne Lelièvre, respectivement mère, épouse et fille du capitaine Jean Lelièvre<sup>1</sup>. Cette dernière épousera l'adjudant François Rieux dont je suis le descendant, du côté maternel.

### Jean Lelièvre et François Rieux, des militaires de carrière

Jean Lelièvre (1751-1820) fils de militaire, est soldat de 1767 jusqu'en 1805. Il épouse Marie Jeanne Margoullat dont il aura cinq enfants nés au hasard des garnisons : Pierre en 1779 à Landévant (Morbihan) « au passage du régiment » ; Jean-Baptiste en 1782 au Havre de Grâce ; Anne Jeanne à Wissembourg (Bas-Rhin) en 1785 ; Louis à Landau (Bas-Rhin) en 1788 ; François à Wissembourg en 1791.

Sa longue carrière militaire de trente-huit ans le mènera à faire quatre campagnes en mer dans l'infanterie de marine : la première jusqu'à l'île de France (l'île Maurice dans l'océan Indien) de 1771 à 1774 ; les trois autres en Atlantique jusqu'en 1783. Ensuite, il est en garnison sur les frontières du Rhin. Il avance lentement dans sa carrière en obtenant le titre de sergent-major en 1790. Il se bat dans l'armée d'Italie dans le comté de Nice et en Italie de 1792 à 1800 et accède au rang de capitaine. Il termine sa carrière en Hollande après avoir été élevé au titre de chevalier puis d'officier de la Légion d'honneur. Il prend sa retraite à Aix-en-Provence en 1805. Ses trois fils continuent leur carrière et passent dans la Garde Impériale.

Jean Lelièvre fut enfant de troupe car il est né d'un mariage légitime entre une femme attachée à un corps militaire comme blanchisseuse ou vivandière avec un militaire en activité. Des sous-officiers (à l'époque « bas officiers») lui enseignent la lecture, l'écriture, le calcul, la nage et la course à pied. Les trois premiers des fils de Jean Lelièvre et de Marie Jeanne Margoullat seront eux-aussi enfants de troupe, preuve que leur mère occupait une fonction officielle dans le régiment.

François Rieux n'était pas fils de militaires mais de paysans : il est baptisé en 1771 dans la paroisse de Saint-Pierre en Avignon. En juillet 1789, il s'engage comme volontaire comme soldat. Il fera campagne en Corse, puis dans les Pyrénées avant de rejoindre le même régiment de grenadiers de Jean Lelièvre, son futur beau-père, dans l'armée d'Italie en 1796. Ils feront les mêmes campagnes et se retrouveront en Hollande, où François Rieux, adjudant sous-officier de 32 ans, épouse la fille de son capitaine, Anne Jeanne, à La Haye, en 1803, avec l'accord du colonel. Indices prouvant qu'elle aussi occupait une fonction officielle au sein du régiment et qu'elle pouvait vivre avec lui.

En 1804, François est fait chevalier de la Légion d'honneur. Jean Baptiste Rieux, le premier enfant, naît à Bois-le-Duc (Pays-Bas) en 1805. Leur second enfant, Marie Rieux, verra le jour à Spalato (Split en Croatie) sur la mer Adriatique, en 1808. Puis François Rieux sera en garnison à Fiume (l'actuelle Rijeka en Croatie) en 1809-1811 ; avant de terminer sa carrière en Catalogne, sans son épouse restée à Aix, rue de l'Aigle d'Or, chez ses parents, avec un nouveau-né, Pierre Bonaventure, en 1811.

Il sera mis à la retraite en 1812 avec le titre de capitaine et envoyé à Grenoble jusqu'à la chute de Napoléon. Il se retire à Avignon avec deux jeunes enfants, Emilie née en 1821 et Pierre Edouard né en 1824. Ce dernier est mon ancêtre. François meurt en 1832. Son épouse Anne Jeanne vivra chichement avec deux enfants à élever et une demi-pension de réversion, jusqu'à son décès en 1834.

Nos trois aïeules exerçaient donc le même métier que la célèbre maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzig, popularisée en 1893 par la pièce de Victorien Sardou, « Madame Sans Gêne ». En fait, le personnage de cette pièce de théâtre est la superposition de deux personnages historiques : Catherine Hubscher, épouse de Joseph Lefebvre, sergent aux gardes françaises en 1793 et Thérèse Figueur, une des rares véritables femmes-soldats de la Révolution.

Depuis toujours des femmes suivaient les armées : épouses légitimes, amantes, aventurières, femmes de « mauvaise vie ». Dans leur très grande majorité, c'est le courage, l'abnégation, l'obligation de faire face, de sauver leur peau et celle de leurs enfants, qui animaient ces femmes.

Dans les pires circonstances, comme celles de la retraite de Russie en 1812 : la femme Bau, vivandière, épouse de militaire, verra son fils de six ans être amputé d'un bras à cause d'un coup de feu près de Smolensk, et son autre fils encore plus jeune perdre ses deux pieds coupés à la suite de fortes gelures<sup>2</sup>.

### Pas de femmes-soldats

En 1792, lorsque la patrie est en danger, de nombreuses femmes réclament le droit de rentrer dans la garde nationale ou de s'engager dans les armées. Mais Lazare Carnot fera un rapport alarmiste sur l'armée du Nord où, dans une caserne de Douai, il estime à 3 000 le nombre de femmes pour 350 soldats ! Cette présence féminine est « un fléau qui détruit les armées ». Le risque d'affaiblissement (par la syphilis) est évident à ses yeux. En 1793, Fabre d'Eglantine prononcera devant la Convention un discours très hostile à la présence des femmes aux armées.

La Convention votera la fermeture des clubs de femmes et refusera le droit de vote aux femmes, donc elle s'opposera à leur entrée dans la Garde nationale. Dans l'article 12 du décret 804 du 3 mai 1793, il est spécifié que « les femmes reconnues pour être les épouses de militaires actuellement à l'armée, et qui ne seront point blanchisseuses ou vivandières, seront tenues de se retirer à leurs domiciles ; il leur sera donné cinq sous par lieux »<sup>3</sup>.

### Une fonction en principe très encadrée

Toutes les femmes volontaires de 1792 doivent partir sauf si elles exercent les seules fonctions autorisées : nettoyer les habits des soldats ou leurs vendre de la nourriture, du vin, de l'alcool, du papier à lettre, du vinaigre... Ces fonctions sont officialisées par l'octroi d'une « lettre de patente » délivrée par le conseil d'administration du régiment et une carte de sûreté. Ces lettres comportent un signalement de la titulaire avec un numéro d'enregistrement. Elles doivent porter une médaille au cou et fournir leur lettre de patente à toute réquisition des officiers. Les responsables militaires sont appelés à choisir pour remplir ces fonctions les épouses de soldats ou de bas-officiers aux mœurs irréprochables.

Les femmes mariées sont ainsi soumises à un double contrôle, celui des autorités militaires et celui de leurs maris. Mais les veuves de soldats morts au combat pouvaient être maintenues dans leur emploi. Deux blanchisseuses et deux vivandières étaient autorisées par bataillon. Elles ont droit à un cheval de bât ou une petite charrette. Elles marchent à la queue des équipages, toujours entre l'arrière-garde et la colonne. Pendant la marche, les commandants de colonnes en font l'appel, et elles sont passibles d'amendes, de confiscation de leurs chevaux et voitures, et même de prison si elles ne sont pas trouvées à leur place. Elles ne portaient pas d'uniforme, sauf dans la Garde Impériale.



Voilà la théorie. Dans la réalité, Bonaparte en personne devra réitérer plusieurs fois l'obligation de respecter le décret de 1793, preuve qu'il n'était pas scrupuleusement respecté, loin s'en faut. Il sera même obligé de menacer de faire enduire de cire noire le visage des femmes honteusement chassées de l'armée !

Devenu Napoléon, le rappel au règlement fut constant dans l'armée impériale. Mais il n'était pas dupe : il savait que certains de ses maréchaux vivaient en campagne avec des concubines. L'exemple le plus connu est celui de Masséna. Autre exemple, celui de la mémorialiste marseillaise Julie Moulineuf, mariée à Pellizzone, un officier supérieur qui avait voulu contourner la loi en faisant venir sa femme tout près de sa ville de garnison, Oneilla en Ligurie en 1794. Julie se fait passer pour une Italienne car elle parle et écrit l'italien couramment.

C'est ce qui va lui permettre de rester près de son mari sans jouer la comédie. En effet, le représentant du peuple Buonarotti soupçonneux, vient rendre visite à son mari et lui fait part de son mécontentement de voir un officier désobéir à la loi. Mais, sur les conseils de Julie, le mari justifie la présence de son épouse à ses côtés en arguant de la nécessité d'avoir une secrétaire connaissant parfaitement l'italien. Après avoir vérifié son niveau, le représentant du peuple donne son accord exceptionnel<sup>4</sup>.

### La vision des vivandières par les soldats de l'Empire

Les militaires qui ont laissé des souvenirs écrits évoquent rarement le cas des vivandières et jamais celui des blanchisseuses. Le capitaine Gervais évoque le jour où il voit son frère, soldat comme lui, peu de temps avant sa mort : « on se battait à petite distance devant nous ; les boulets venaient ricocher sur le terrain où nous nous trouvions. J'aperçus à quelque distance une cantinière ; nous nous en approchâmes : je demandai deux verres d'eau de vie, je lui donnai une pièce de trente sous ; j'attendais mon reste, elle me dit que c'était le compte, tout juste. Je n'en demandai pas davantage. »

La tradition voulait que la cantinière offre l'alcool gratuitement, sous le feu direct du canon. Là, elle fait payer et cher.

Jean Baptiste Barrès, lors de la campagne en Allemagne de 1813, doit attendre six jours et se nourrir de fraises et de myrtilles sauvages, « avant que la cantinière de la compagnie, sur la voiture de laquelle j'avais des vivres, nous rejoignit. Cette misérable femme nous avait abandonnés, quand elle avait vu que nous entrions dans un pays si sauvage. » Deux précisions : on est loin de l'idéalisation de la cantinière, fille du régiment, toujours serviable, qui naîtra au XIX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, nos deux auteurs emploient le mot de « cantinière » qui apparaît dans le dictionnaire de l'Académie en 1832 et qui se substitue à vivandière.

Le témoignage du capitaine Charles François dit « le dromadaire d'Égypte » est beaucoup plus ambigu : alors qu'il était jeune fourrier, il fit entrer dans sa compagnie une « petite blanchisseuse âgée de 17 ans, mariée à un vieux sergent allemand ». Il la fait breveter vivandière et lui procure une petite voiture tirée par deux chevaux réquisitionnés. Le tout en se présentant comme son « ami » avec l'accord complaisant du mari !

### De la mauvaise réputation sous la Révolution et l'Empire à l'idéalisation sous la Troisième République : l'évolution de l'image de la vivandière-cantinière au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>

Le théâtre n'a pas été le seul à répandre l'image de la vivandière comme une femme militaire aux mœurs légères en passant de la prostituée à la blanchisseuse. La littérature aussi, sauf chez Stendhal qui, avec sa cantinière-vivandière de la Chartreuse de Parme, présente le visage d'une « mère courage ».

Dès 1787, un dictionnaire prend comme exemple pour « grivoise » une vivandière, d'humeur libre et hardie. En 1832, le dictionnaire de l'Académie prend lui aussi pour exemple de « comportement grivois », « celui des soldats et des vivandières ou autres femmes d'armée ».

Le théâtre du XIX<sup>e</sup> siècle utilise le stéréotype dévalorisant de l'aventurière qui se fait vivandière pour suivre son amant à l'armée. A tous les niveaux : celui de l'ancienne vivandière compagne du vieux militaire comme « Le grenadier marseillais ou une heure de corps de garde », vaudeville de J.B. Turmeau en 1821. Même le grand Béranger ira jusqu'à faire une chanson en 1817 où Catherine, prénom de l'héroïne, vivandière de son état, est remplacée par son diminutif très ambigu de « Catin ». Sans oublier Victor Hugo, qui utilise lui-aussi le cliché de la vivandière-prostituée auréolée de gloire dans « Quatre-vingt treize ».

Au total, sous la Restauration, chansons, vaudevilles, et poésies décrivent la caserne comme un lieu de débauche et attribuent aux femmes militaires des mœurs dépravées.

Une évolution se fait jour timidement à partir de la Monarchie de Juillet avec le début de la fermeture de l'armée aux emplois féminins. En 1832, le port obligatoire de la moustache est censé empêcher l'entrée des femmes-soldats dans la carrière des armes. Les conditions pour accéder à la fonction de blanchisseuses et de cantinières deviennent beaucoup plus restrictives : les femmes d'officiers ne peuvent plus l'exercer ni celles de musiciens qui accompagnaient les troupes. Leur nombre est réduit. Cantinier devient une fonction masculine. C'est le début d'un processus de « virilisation de l'armée ». Avec sa raréfaction, la cantinière acquiert de la respectabilité : dans la chanson de Béranger, le prénom de Catherine remplace le diminutif de Catin. Dans *La fille du régiment*, opéra de Donizetti, Marie offre des mœurs irréprochables.

Enfin, sous le Second Empire et la Troisième République, la cantinière devient la femme idéalisée qui sauve la vie de soldats par son héroïsme, soigne les blessés. En fait, en 1905, elle disparaît : la fonction devient uniquement masculine, avec d'anciens militaires à la retraite. La lutte contre l'alcoolisme rend délicate l'image de la vivandière et de son petit tonneau d'eau-de-vie. C'est la fin des vivandières. En 1914, la Madelon n'est plus une cantinière mais une jeune civile, serveuse dans un bistrot pour militaires. ■

#### Sources :

<sup>1</sup> Je n'ai pas retrouvé de documents manuscrits sur mes trois aïeules au SHD de Vincennes.

<sup>2</sup> Nathalie Petiteau, *Lendemains d'Empire : les soldats de Napoléon dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, édition La Boutique de l'Histoire, Paris, 2003, p.109.

<sup>3</sup> *De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution Française*. Dominique Godineau. Revue CLIO, Histoire, femmes et sociétés, n°20, 2004.

<sup>4</sup> *Souvenirs, Journal d'une Marseillaise*, T. I, 1787-1815, Julie Pellizzone, Editions Indigo, Paris, 1995.

<sup>5</sup> *L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, Gil Mihaely, n° 30, 2005.



# LA MAISON DELLA ROCCA

Christiane Folliero de Luna (04)



Sartène

**N**ous sommes au Moyen-Age, en Corse, le Comte Arigo della Rocca, fils de Giughelmo assassiné par Ghilfuccio d'Istria, s'enfuit de la prison de Gênes où il était retenu en tant qu'otage lors de la révolution populaire de 1358 et rejoint la Corse. Entre-temps son père et son frère sont décédés, il reste donc les oncles et cousins dans sa seigneurie.

Le Comte Arrigo eut trois enfants : Anton Lorenzo, mort en Espagne à Barcelone où il était page de la Reine, atteint d'une fièvre maligne en 1392, Francesco qui assura la succession et une fille Violante qui épousa Ristorcello Cortinco.

En 1392 des émeutes se reproduisent à nouveau; à cette époque Arrigo est le lieutenant du Roi d'Aragon, il mourut en 1401 de maladie et fut inhumé dans la chapelle du château della Rocca.

Francesco della Rocca, surnommé « Scorda » bâtard, doit se faire reconnaître comme chef de la Maison en tant qu'héritier direct. D'une épouse non connue, il eut cinq enfants légitimes : Guglielmo, Orlando qui eut un fils Sosino qui fonda la Maison de SUSINI, Antone et Polo ou Paolo, décédé vers 1465 qui épousa en 2<sup>ème</sup> noces la sœur de Vincentello d'Istria II, en 3<sup>ème</sup> Donessa fille de Renuccio de Leca et un fils bâtard Francesco; il mourut en 1408 à Venzolasca assassiné par les Talaventacci.

En 1416 Polo della Rocca assure le rôle de chef de Maison il est ensuite désigné comme vicaire de l'Etat cinarçais dans la Rocca, dont il n'est plus le seigneur à cette époque jusqu'en 1436 où il fut proclamé à Morosaglia Comte, Vicaire de la commune de Gênes.

L'opposition est importante entre les terres des seigneurs et la commune de Gênes et provoque des troubles sans cesse. Le Comte Arrigo arborait les armes de la Maison della Rocca où figurait le Griffon emblème de son courage et témérité : « le griffon vainc ou meurt ».

Polo (/Paolo) eut cinq fils : Giudice, de son 1<sup>er</sup> mariage, épouse de la fille de Batista de Bozzi, de son 2<sup>ème</sup> avec une sœur de Vincentello d'Istria Arrigo, de son 3<sup>ème</sup> avec Donessa (fille de Rinuccio de Leca (assassiné en 1477) Carlo et quatre fils bâtards de Buturacia de Tallano : Pierandrea, Vinciguerra, Antone et Francesco. Si la prospérité fut nombreuse au sein de la famille della Rocca, nous allons nous intéresser surtout

à celle de Vinciguerra, fils de Paolo. On retrouve vers 1460 Polo (Paolo) della Rocca en Sardaigne où il s'est réfugié fuyant Spinolla, avec ses fils bâtards et ses petits neveux Nicroso et Guighielmo.

Vinciguerra qui tint la Cour de Justice à Venzolasca, eut quatre fils : Nicolas, Francesco, Giudicello et Pietro qui eut Vinciguerra II qui eut Pietro qui fonda la famille PIETRI.

A Sartène, comme nous le dit l'auteur Fernand Ettori, dont nous ne pouvons que recommander de lire son livre sur la famille Della Rocca, les Pietri descendent de Vinciguerra, fils du Comte Polo (Paolo) tué de la main de Sanpiero en 1565, qui représente une des plus anciennes familles de Sartène, rejointe par les familles Rocca-Serra et Susini descendant de Serra. En 1770, lors de la reconnaissance de la noblesse corse par le roi, les familles suivantes obtinrent satisfaction :

A Sartène, les Pietri, les Susini, les Ortolli, les Rocca-Serra.

Giovanni della Grossa, écrivain à cette époque nous a tracé l'historique de cette époque tourmentée, où les événements s'enchevêtrant il est difficile parfois d'y voir clair.

Dans ce bref aperçu de ce document historique, je n'étais pas désintéressée puisque dans la famille maternelle de mon époux se trouve le Dr de GRANDVAL, médecin militaire à Ajaccio dont un boulevard porte son nom, qui a épousé à Bonifacio 29.10.1775 Maria Nicoletta SUSINI, née vers 1739 à Sartène fille de Don Francesco Maria de Susini et marié le 09.02.1755 Sartène à Marie Toussainte Castelli, ce Don Francesco Maria descendant de Jean Augustin Susini d'Aranchi d'Areschia de l'Alta Rocca, lui-même fils d'Aurélio, marié à Maria Francesca Balarello. Quant à la famille PIETRI, il existe une alliance plus haut dans la famille de SUSINI.

De plus un de mes enfants a épousé une jeune fille PIETRI, dont l'origine est à Afa, non loin de Sartène, qu'en pensez-vous, sans documents ? ■

## Bibliographie :

Fernand ETTORI/La Maison Della ROCCA  
Bernard IMHAUS  
Chronica de Corsica  
Pierre VIALET  
Marc FOLLIERO de LUNA

# UN APERÇU DE LA FAMILLE BERTHELOT

*Christiane Folliero de Luna (04)*

Cette famille a marqué la région tant par son honorabilité que par la valeur personnelle de ses membres.

Nous allons retracer la généalogie de ces personnes en y ajoutant certains faits s'y attachant.

Déjà nous retrouvons le 12.04.1603 François Berthelot, âgé de 24 ans, consul à Abriès en 1604, et notaire en 1605; nous devons souligner qu'Abriès accueille en général une communauté principalement de confession protestante.

On peut citer quant à cela à nouveau la famille Berthelot. Le 10.04.1616 François est député de l'Escarton pour représenter la vallée à l'assemblée du baillage et en profite pour transporter l'argent de la part du Queyras à Briançon (« dû pour les ducats briançonnais »). Le 12.05.1616 il a une autre mission relative à l'impôt du sel. Ces missions l'ayant valorisé, en 1618 il est nommé Consul d'Abriès.

Toutefois le plus ancien Berthelot que l'on retrouve est Guilhemus de Bertheloto de Château-Queyras venu rendre hommage au Dauphiné dans l'Eglise de Briançon, puis en 1434 un Guilherm de Berthelot à Val-Cluson; vers 1580 Johannes Berthelot à Mantoufles et au Roure (1484), Guigues Berthelot syndic du Roure et en 1685 Jean Berthelot, prêtre, ayant déserté le royaume.

Claude Berthelot né vers 1520 épousa une inconnue dont deux enfants : Gaspard et Marie qui vécut à Moliènes.

Gaspard Berthelot né vers 1550 à Abriès, capitaine et Juge châtelain de Château-Queyras épousa Chaffrée Héritier, dont quatre enfants connus : Claude, Chaffrey, François, et Jean.

Voici quelques renseignements intéressants pour se plonger dans l'histoire de cette famille.

Le 16.09.1587 Lesdiguières prend possession de Château-Queyras.

En 1588 la peste sévit dans la vallée.

En 1625 incendie de Briançon qui suit celui du 1<sup>er</sup> novembre 1624.

Dernier séjour de Lesdiguières dans le Briançonnais, où il confia le commandement du Queyras au baron de l'Argentière afin de régler une surtaxe au sujet des étapes des troupes. Jean Berthelot, Faure et Claude Puy portèrent 160 écus à Pragelas et retirèrent du bétail qui avait été saisi.

En 1626 François Berthelot et Jean Delmas se rendent à Grenoble pour suivre le procès contre le chanoine Salva.

En 1627 au décès de Gonsague, Duc de Mantoue qui laissa ses états à son parent Charles de Nevers, des troubles survinrent dans le Queyras et Claude Berthelot démontra ses compétences militaires.

En 1629 une forte armée précédée par le Roi Louis XIII remontait la vallée de la Durance; aussitôt l'Assemblée présidée par Claude Berthelot, François Berthelot et Jean Albert, notaire d'Arvieux, furent mandats de se rendre à Embrun auprès du Roi, afin d'obtenir un soulagement à la population tant éprouvée par la peste.

En 1634 le 27 novembre, Paul Puy, avocat, et Jean Albert sont délégués à Grenoble pour affaires diverses.

En 1637 Claude Berthelot et Jacques Puy sont mandatés afin de poursuivre le règlement des dépenses supportées pour le logement du régiment de Bonne.

En 1639 Alexandre de Sève avait décidé d'incorporer le Queyras dans un présidial à Gap, la Vallée s'y opposa et François Berthelot, Antoine Brunicard et François de Chaillol s'y rendirent pour protester contre cette atteinte aux droits concédés par la transaction de 1343.

En 1666, Jean-Laurent Berthelot, capitaine châtelain et avocat, Jacques du Puy sont députés à Grenoble au sujet de diverses affaires de la vallée, des lettres du 19 février et 13 avril le prouvent.

En 1668 Claude Berthelot fils de Gaspard châtelain revendique son héritage (notaire son frère Gaspard Berthelot d'Abriès); ensuite en 1679 Claude Berthelot devenu châtelain devient consul d'Abriès le 02 10.1674. Jean-Laurent Berthelot devient lieutenant à Fort-Queyras.

En 1681 le 01.02.1681 Jacques Berthelot, fils de Jean, dicte son testament à son parent notaire Antoine Berthelot

La révocation de l'Edit de Nantes amène de nombreuses abjurations dans la population, parmi elles on cite : Marie et Marguerite Berthelot , filles de Jacques.

Le Temple de Ville-vieille est menacé d'être détruit.

50 ans de paix relative suivirent ces conflits religieux. Malheureusement des bandes de pillards « les Barbets » envahirent la Vallée.

En 1687 le 20 mars Claude Berthelot décède et la charge de châtelain est reprise par Gaspard II Berthelot .

En 1696 un édit avait ordonné à toute la France de faire enregistrer les armes. Dans le recensement on note :

- Hyacinthe Berthelot , fils de Claude, avocat et châtelain royal de la Vallée.

- Claude Berthelot , prieur et curé du Queyras

Hyacinthe épousa le 25.01.1700 en 1<sup>ères</sup> noces Constance Audier-Merle, dont il eut 12 enfants, en 2<sup>ndes</sup> Suzanne Martin le 26.09.1746 sans descendance. On le retrouve le 18.07.1708 commandant la Milice en tête d'une centaine d'hommes de la Vallée. ■

**Sources** : Livre de Camille Blanchard-Edition 1933 à Bergerac

## Idée cadeau !

Vous cherchez une idée de cadeau pour vos fêtes de famille, pour le départ en retraite de votre collègue de travail ... Ne cherchez plus, pensez à offrir un abonnement à notre revue « Provence Généalogie ».

Ainsi vous ferez deux heureux : le récipiendaire et votre association qui gagnera un adhérent supplémentaire.



### BON DE COMMANDE

**M. Mme Melle** Nom ..... **Prénom** : .....

(rayer les mentions inutiles)

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Commune** : .....

**Date** : ...../...../.....

**Signature** :

### SERVICE PUBLICATIONS

Vente exclusivement aux adhérents de la Fédération Française de Généalogie. **Port compris.**

### PRIX VALABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

- |                          |              |  |         |
|--------------------------|--------------|--|---------|
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 1</b> | PUYLOUBIER, aspects des siècles passés   | 16,00 € |
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 2</b> | GÉNÉALOGIE ET TEXTES ANCIENS, de Georges TÊTE  | 19,00 € |
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 3</b> | PROVENÇAUX ILLUSTRES   | 26,00 € |
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 5</b> | RÉPERTOIRE TOPONYMIQUE DE LA FRANCE AU XVIII <sup>e</sup> SIÈCLE<br>d'après les levés de CASSINI (Région PACA) | 40,00 € |
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 7</b> | cédérom DICTIONNAIRE DES NOMS DE FAMILLES - 2 <sup>e</sup> édition CGMP  | 12,00 € |
| <input type="checkbox"/> | <b>Ref 9</b> | Revue Provence-Généalogie  | 6,00 €  |
- Les « **Provence-Généalogie** » anciens sont en vente dans la limite des disponibilités.

***Pour toute commande vous adresser au CGMP - BP 70030 - 13243 Marseille cedex 01***

# La vie d'Autrefois

## LE DOMAINE DE MANVILLE (13520 LES BAUX DE PROVENCE).

Son histoire, ses seigneurs  
Claudine Luciani – Bonnaud (13)

### I LA SEIGNEURIE DE MANVILLE

#### Son origine.

Elle est née en 1543, de la volonté de François Ier qui décide par lettres patentes de " *la vendition* " de son domaine des Baux " *jusqu'à la somme de quarante cinq mille livres tournois, pour soubzvenir à ses grands et urgents affères des guerres qu'il a de présent, pour l'entretènement de ses camps et armées...*". Ainsi le 19 mars, la Cour des Comptes établit l'acte de vente des censives des " *mas et moulins, vignes et prés* " appartenant à Claude de Manville et à sa femme, Philippe de Brion, celle-ci les ayant déclarés le 21 octobre 1532, dans le Livre des Reconnaissances<sup>1</sup>. Cette vente est accompagnée de l'établissement d'une haute juridiction s'étendant sur mille cinq cent pas de part et d'autre de la maison, avec obligation de donner son nom au mas et à la juridiction. C'est donc à ce moment-là que cette propriété s'est appelée **Manville**.

Le texte de 1543 donne à Claude, premier seigneur de Manville l'autorisation de " *faire patybullaire et autres enseignes de justice et instituer des officiers juridictionnels* ", et il est acquitté le 21 mars 1544 de la somme de quatre cent cinquante deux livres tournois, payée au roi, prix de cette transaction<sup>2</sup>.

Mais surtout, cette vente comportait une clause perpétuelle de réméré, ou faculté de rachat, qui permettait au roi de récupérer plusieurs fois la valeur de ses biens, ce qui a été fait pour Manville.

#### Les rachats.

On en connaît trois.

En 1574, Claude II, neveu du premier, doit récupérer l'ensemble des biens et la juridiction par adjudication<sup>3</sup>, il est dit " *réachepteur adjudicataire*", mais il ne paiera que la différence entre le montant de l'adjudication et les quatre cent cinquante deux livres payées par son oncle.

A l'occasion d'une nouvelle vente, en 1623, Pierre de Manville, fils de Claude II doit payer aux commissaires, censés et droits seigneuriaux sur ses terres. Une quittance lui a été remise, que nous n'avons pas retrouvée, mais dont il est fait état dans un texte de notaire<sup>4</sup>.

A nouveau en 1642, usant de cette même faculté de rachat, Louis XIII reprend possession de son domaine des Baux, pour le donner à son nouvel allié, le prince Hercule de Monaco<sup>5</sup>.



**Ercole Grimaldi dit  
« Hercule Ier de Monaco »**  
(o24/09/1562 à Monaco  
+ 21/11/1604 à Monaco)

La baronnie fut érigée en marquisat et ce n'est qu'en 1664 et 1665 que les deux propriétaires de l'époque, Charles de Damian, pour les 2/3 et Charles de Barrême, pour le 1/3 obtinrent de Louis de Monaco, petit-fils d'Hercule, l'institution de leurs propriétés respectives en arrière-fief, en qualité de " *vassal et retroféaudataire*". Tous deux doivent se soumettre au marquis en prêtant serment de fidélité.

La juridiction est toujours attachée au domaine et Charles de Barrême en use, l'année suivante pour nommer un juge, des estimateurs et un sergent pour la partie qui le concerne<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> B 1444 f° 374

<sup>2</sup> Aix B 1264 f° 21 et B 1280 f° 138 v°

<sup>3</sup> Aix B 1297 f°9. Registre de la vente et revente du Domaine du Roy

<sup>4</sup> Maître H. Peyre 398 E 211 f° 71 v°

<sup>5</sup> 6 B 703 fos 224 et 270 v°

<sup>6</sup> Maître G. Laroche 401 E 337 f° 411 v°

## II LE MAS ET LES MOULINS.

Ils étaient situés, précise le Livre des Reconnaissances, au vallon de Conilhe, du nom d'un ruisseau descendant des montagnes des Baux vers Maussane, et faisaient partie des nombreux biens<sup>7</sup> du couple de Manville -de Brion, souvent qualifié dans les textes de "nobles mariés".



Le mas de Manville

Sur le mas, désigné souvent sous le vocable d'*establerye* (*mas sive establerye*), on ne sait pas grand chose, si ce n'est que, dès 1526<sup>8</sup>, Claude de Manville établit un prix-fait relatif à son "*mas dotal*" (il appartiendrait donc à sa femme), où il veut faire un escalier (une visette) au milieu du "*mas antique*", il y aurait ainsi une partie plus ancienne, et il est même question de barbacane pour défendre cette maison !

Ce mas possède "*un four, un colombier nouvellement construit, un jardin, une cour et des petits terrens.....*". En 1539, Philippe de Brion demande à un charpentier de faire le couvert, les portes et fenêtres de cette maison<sup>9</sup>. Quant aux moulins, il est spécifié qu'il s'agit de moulins à blé, dont le plus petit est destiné à recevoir un moulin "*parador*". Ce moulin à foulon a été effectivement construit en 1542<sup>10</sup>, pour Claude de Manville, mais il n'a pas dû beaucoup servir ; concurrencé par celui de l'Arcoule, à St Martin de Castillon, on ne le retrouve plus dans les textes.

Par contre, son prix-fait concerne également le petit moulin à blé qui devait être, à cette occasion, entièrement rénové et agrandi. Rehaussé de presque six mètres, pour une pièce supérieure, il y aura un escalier, deux cheminées, deux éviars, une nouvelle écluse plus grande que l'ancienne et les deux meules du moulin seront marseillaises.

Les deux artisans, un maçon et un charpentier, n'ont pas été entièrement payés, et l'un d'eux réclame son dû à l'héritier de Claude<sup>11</sup>. Dans cet écrit il est bien question d'un prix-fait pour les deux moulins à eau : le petit moulin à blé et le moulin parador construits en 1542.

<sup>7</sup> Entre autres, les mas de Pilhon et de Colard, situés aussi en Conilhe. Maître S. Salome 398 E 33 f° 199 v°

<sup>8</sup> Maître A. Salome 398 E 20 f° 229

<sup>9</sup> Maître S. Salome 398 E 32 f° 276 v°

<sup>10</sup> Maître A. Salome 398 E 31 f° 219

<sup>11</sup> Maître P. Manferel 397 E 2 f° 79 v°

Mais les travaux demandés pour le petit moulin à blé semblent ne pas avoir été faits, car, en 1556, lors d'un arrentement<sup>12</sup>, il n'y a pas d'étage au-dessus de lui.

Il n'est donc pas encore question, à ce moment-là, de moulin à huile. Pourtant, en 1529, un prix-fait<sup>13</sup> concerne bien l'édification, avec beaucoup de détails, mais sans localisation, d'un moulin à huile à contrepoids<sup>14</sup> pour le "noble écuyer Glaude de Manville". C'est probablement celui que Maître S. Salomé donne fonctionnel en 1537, en annonçant la construction prochaine d'un "*moulin à presser les granhons*", réalisée cette même année, à la suite d'un accord entre Claude de Manville et deux habitants du Piémont (note 9 f° 76 v°). Les plus anciens moulins à huile de Manville sont donc l'œuvre du premier seigneur de cette terre.

Un autre moulin à huile sera construit, beaucoup tard, pour Charles de Barrème. Nous y reviendrons.

## III LES SEIGNEURS DE MANVILLE.

### La famille de Manville.

Claude Ier de Manville est arrivé aux Baux vers 1520, venant du Languedoc où il a du naître, à Toulouse ou dans ses environs, et à la suite du duc Anne de Montmorency, connétable de France et favori du roi. Il était « *capitaine général de quatre galères du roy* » et avait déjà pas mal guerroyé, notamment en Terre Sainte, ce qui lui valut la nomination de "*chevalier du Saint Sépulchre*"<sup>15</sup>

En 1528, le connétable, devenu "baron" des Baux, confia à Claude la charge de "*capitaine viguier*", charge qu'il assuma jusqu'à son décès en 1547, de même que celle de rentier de la ville.

Son mariage avec Philippe de Brion daterait de 1524, ce qui est possible, mais non vérifiable, l'année est manquante dans les registres notariés des Baux. Philippe habitait cette ville depuis plusieurs années, puisque son père, Jean, décédé à cette date y possédait des biens (un hôtel dans les murs et des terres), et il avait fait construire une chapelle dans l'église Saint-Vincent.

L'année suivante et le 6 décembre, les époux font leur testament<sup>16</sup>. Tous deux seront inhumés dans la chapelle fondée par feu Jean de Brion. Chacun sera héritier universel de l'autre, et à la mort du dernier vivant, si le couple n'a pas d'enfant, ce qui a été le cas, les biens iront à l'un des neveux de Claude, de même prénom que lui, donc Claude II.

<sup>12</sup> Maître S. Salome 398 E 46 f° 39 v°

<sup>13</sup> Maître A. Salome 398 E 23 f° 11

<sup>14</sup> Ce type de moulin a été bâti jusqu'en 1627, date d'apparition des moulins à chapelle. Indication donnée par Félix Laffé, archiviste aux A.D. 13, en retraite.

<sup>15</sup> Nostradamus (de) César, *Histoire et chronique de Provence*, Lyon 1614

<sup>16</sup> Maître A. Salome 398 E 19 f° 307 v° et 313

Car Claude a un frère, Guillaume, marié à Marie d'Aymard<sup>17</sup> ; resté à Toulouse, le couple a eu deux fils : Jean et Claude II, venus en Provence après leur oncle, et deux filles : Franquette et Germaine, habitant elles aussi à Toulouse.

Le testament des époux nous apprend encore que Philippe est veuve de noble Firmin do Mas (Dumas ?) et qu'elle a eu, à cette occasion, une donation "*post mortem*" de mille florins laissés par son père.

A la fin du texte, le notaire a ajouté quelques lignes où il est question de ces mille florins et d'un acte non daté, passé chez Me Antoine Alméran de Saint-Rémy dont les minutes, hélas, n'existent plus. Sans doute la somme a-t-elle servi de dot pour le second mariage de Philippe de Brion. Enfant unique ?, elle a du hériter des biens de son père, car Claude de Manville les désigne souvent comme "*biens dotaux*".

Ce testament, en latin, et malheureusement détérioré, ne nous a pas permis d'en établir toutes les clauses, et notamment le désir, pour le testateur, de faire construire, aux Baux, par ses héritiers, un hôpital pour les pauvres. Nous verrons ce qu'il en est advenu.

Les registres notariés de l'époque sont riches en actes d'achats, permutations, arrentements émis par le couple souvent représenté par la *damoyselle* Philippe de Brion qui a toujours eu la procuration de son mari, "*occupé par les négoces du roy*" donc fréquemment absent.

En 1543, un texte<sup>18</sup> nous indique que Claude de Manville est également "*rentier de Marinhane*" et, à ce titre, arrente des terres appartenant au château de cette commune.

Claude de Manville est mort à Paris entre le 27 et le 30 octobre 1547, il a fait un dernier testament le 1<sup>er</sup> septembre<sup>19</sup>. Manuscrit et sur parchemin, il fait partie d'une liste de documents exhibés en 1664 pour établir une sentence arbitrale entre deux successeurs de Claude. Ce dernier a été enterré dans la chapelle des Cordeliers, saccagée durant la Révolution, et devenue le musée Dupuytren. C'est donc son neveu, Claude II pourtant le cadet, qui sera le second seigneur de Manville.

Philippe de Brion a vécu beaucoup plus longtemps. Comme elle l'a toujours fait du vivant de son mari, elle continua, aidée par le lieutenant de capitaine Jean de la Vèze, à assumer les mêmes fonctions. Assistant aux séances du conseil, elle intervient dans les débats notamment en août 1546 quand elle déclare que toute personne passant auprès du château ou sur ses terres sera pénalisée<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> Abbé L. Bonnemant, M 299 Médiathèque d'Arles, Testament de M. d'Aymard, veuve de Guillaume de Manville, le 15 mai 1563, chez Maître Malhier de Toulouse (3E 5369 transmis par les A.D. de Hte Garonne)

<sup>18</sup> Maître S. Salome 398 E 33 f° 27

<sup>19</sup> Maître H. Peyre 398 E 211 f° 61

<sup>20</sup> 108 E 1382

Encore mieux, en 1549, à la suite d'une vente, elle donne l'investiture à l'acheteur en tant que "*rentière des émoluments du château des Baux*"<sup>21</sup>.

Jean et Claude II de Manville, les deux neveux de Claude Ier, se font donation mutuelle, en mai 1548 et en présence de leur tante Ph. de Brion, consentante, "*...de tous leurs biens paternelz maternelz et autres que pourroyent leur advenir...estant tant dans la seigneurie et terres des baux, toullouze, castenet (Castanet-Tolosan près de Toulouse) et ardayne que leur terroir...*". Les de Brion seraient-ils originaires des Ardennes ? En cas de décès des deux frères, leur tante et leur mère jouiront de ces biens<sup>22</sup>.

Philippe de Brion a testé une nouvelle fois en novembre 1554<sup>23</sup>, donc elle n'est pas morte en 1553 comme il est dit dans les ouvrages, mais probablement à la fin de l'année 1554. Les legs sont pour ses filleules, pour sa sœur Madeleine, et Claude II devient son héritier général et universel, conformément au testament de Claude Ier.

#### L'affaire du premier hôpital des Baux.

La séance du conseil du 27 novembre 1566<sup>24</sup>, rapportée le même jour par Me Manferel<sup>25</sup>, nous apprend qu'un procès est "pendant" entre la communauté des Baux et les de Manville. Les consuls "*...demandent que les deux frères soient condamnés à fère et construire lhospital ordonné par ledict feu Claude de Manville en son dernier et valable testament...*". Un accord est conclu "*...attendu que ladicte ville et communauté a ja fait construire ung hospital fort commode pour le logement des pauvres de Dieu...*", les héritiers devront céder "*...les jardins, terres et vignes qui se tiennent à Saint-André...*", au sud du cimetière et hôpital.

Ils devront aussi payer six cent florins en une fois, et les arriérés de la pension prévue aussi dans le testament de leur oncle.

Il semble donc que l'hôpital des Baux ne soit pas l'œuvre directe des de Manville, qui auraient compensé leur longue négligence en donnant argent et terres à posteriori. Un texte de Maître A. Salome (note 10 f° 243), écrit en septembre 1542, nous donne la date approximative de cette construction. C'est un "*prifaict baillé à covrir lospital de novel coustruict auprès de St André pour Maistre Jehan Moucadel*". L'hôpital St André daterait donc de cette année-là.

---

<sup>21</sup> Maîtres A. et S. Salome 398 E 53 f° 241

<sup>22</sup> Maître S. Salome 398 E 38 f° 318 v°

<sup>23</sup> Maître S. Salome 398 E 44 f° 561

<sup>24</sup> 108 E 2316

<sup>25</sup> Maître P. Manferel 397 E 7 f° 456

Par contre l'Hôtel-Dieu, construit en 1583 sur le plan du château, a été bâti au nom de Jeanne de Beaujeu, veuve d'Honoré des Martins, baron des Baux en 1567, et de Marguerite, sa sœur<sup>26</sup>.

Jean de Manville, le fils aîné, habitait encore Toulouse en 1538 puisqu'on le dit " *du lieu de Tholosse* " quand il sert de témoin, à cette date, dans certains actes notariés<sup>27</sup>. Plus tard, en 1559, il aurait été gouverneur du château de Peyrolles et en 1561 de celui des Baux, mais il a remis ce dernier titre à son frère (note 11, f° 201) Resté célibataire, il serait mort en 1575, après avoir fait son testament, à Toulouse entre 1570 et 1574, chez Maître Barrière.

Quant à Claude II de Manville, écuyer, les biens dont il hérite s'élevaient en 1584<sup>28</sup> à deux mille deux cent soixante trois livres, deux sous, onze deniers (trois maisons dans les Baux dont une où il habite, plusieurs mas, dont la seigneurie de Manville, avec moulins à blé, à huile et grignons et plus de trente terres, vignes, vergers...) et dès 1556, héritier de Philippe de Brion, il arrente à Armand Leyre, laboureur des Baux, et pour cinq ans une grande partie des terres, bâtiments et les moulins à blé (voir note 12).

Ce texte nous apporte quelques détails sur ces moulins dont il est fait l'inventaire du matériel. Le grand, qui est surmonté de chambres ou greniers, est au fond d'un grand jardin où se trouve le colombier. Le petit n'aurait aucune chambre au-dessus, ce qui est en contradiction avec le prix-fait de 1542. L'étable, " *jougnant le grand moulin d'olives* " fait partie de l'arrentement, mais devra être libre au moment des olivades pour loger les bêtes qui feront tourner le moulin à huile.

En 1566, Claude se trouve débiteur de six cents quatre vingt dix livres envers un seigneur d'Aix qui se paye en faisant " *collocation* " sur des terrains du seigneur de Manville. Ce dernier veut s'acquitter de ses dettes afin de " *recouvrer ses terres en vertu du statut provençal* " (note 23 f° 84 v°). Il existait donc en Provence une législation spéciale.

Bien que partisan de la Réforme ainsi que sa tante de Brion, il épouse catholiquement à Salon le 15 septembre 1560<sup>29</sup>, la demoiselle Yolande Paulle fille de Jaumet (qui sera anobli en 1572 et deviendra de Paul) et de Marie de Camaret. Jean de Manville est présent et approuve les dons faits par Claude à Yolande, dans le cas où elle resterait veuve, car les deux frères ne veulent pas " *se despartir* " de la donation de 1548 !

<sup>26</sup> Maître J. Peyre 398 E 49 f° 317 v°

<sup>27</sup> Maître S. Salome 398 E 32

<sup>28</sup> 108 E 1270

<sup>29</sup> Maître B. Laurens 375 E 696 f° 913

De ce mariage naîtront six filles et un garçon, Pierre, mais Claude a eu aussi un fils naturel, Jacques, et dans un premier testament, en 1585<sup>30</sup>, ce sont ses deux fils qui sont héritiers universels, et Jacques devait avoir Manville. Dans le deuxième, en 1600<sup>31</sup> les choses ont changé. Jacques est devenu seigneur d'Istres et n'aura droit qu'à un legs, tandis que Pierre deviendra seigneur de Manville. Ce dernier aura aussi la charge de fermier principal des droits seigneuriaux et donnera l'investiture dans de nombreuses transactions immobilières.

Claude est décédé en 1604 et le cadastre de 1627<sup>32</sup> donne bien le nom du nouveau propriétaire de Manville avec les maisons des Baux, le mas et ses dépendances, les moulins à huile et à grignons et de très nombreuses terres, vergers et vignes. Mais, les moulins à blé ne lui appartiennent plus, ils sont au nom de René de Barrême, juge d'Arles.

Ce cadastre nous apprend aussi que les mas de Tailhan, de la Vachette, de la Dame appartenant à Claude II, sont maintenant au nom de Françoise et Diane de Manville, sœurs, non mariées, de Pierre qui ont du vouloir récupérer la dot qu'elles n'ont pas eue. Nous avons retrouvé cet arrangement, en 1638, sous forme de bail en paye entre Pierre et ses deux soeurs<sup>33</sup>.

#### Pierre, troisième seigneur de Manville.

Malgré deux mariages, dans la foi catholique, l'un en 1609, avec Julie de Cavaillon<sup>34</sup>, l'autre en 1656, avec Catherine de Meingre de Boussicaud<sup>35</sup>, Pierre n'aura pas d'enfants. L'une de ses sœurs, Marie, a épousé en secondes noces, en 1605, Pierre de Damians de Vinsargues, sieur de Vernègues et leur fils, Charles, a pris pour femme, en 1644, la sœur de Catherine, Marthe. C'est sans doute ces alliances familiales qui ont poussé Pierre de Manville à faire donation de tous ses biens, moyennant une rente perpétuelle, à son neveu Charles de Damians de Vinsargues, ce que l'on retrouve en 1653, dans le testament du seigneur de Manville<sup>36</sup>. La seigneurie n'appartient plus à un de Manville, mais cette particule s'ajoutera toujours au patronyme des propriétaires successifs.

Ces mariages devant l'église catholique sont en contradiction avec l'option que Pierre et sa mère avaient donnée à l'église réformée. En effet, c'est dans le grand moulin à blé de Manville, ou dans la grange d'Olivier Chippe appelée " *la crotte* ", que se célébrait le culte interdit, en présence de nombreux religionnaires et du pasteur Jacques Piallat<sup>37</sup>.

30 Maître P. Manferel 397 E 25 f° 442 v°

31 Maître J. Quenin 398 E 78 f° 135

32 108 E 1273 f° 1

33 Maître P. Davict 398 E 138 f° 82 v°

34 6 B 700 f° 251

35 Maître J.B. Manson 398 E 200 f° 310

36 Maître J. Debézieux 403 E 391 f° 84 v°

37 108 E 1040

En mars 1621, à la suite des troubles importants causés par cette pratique, cette dernière dut être abandonnée et ce fut la fin de l'église protestante des Baux<sup>38</sup>.

Le château de Manville. C'est Pierre qui en est l'initiateur. Cette œuvre, de style Renaissance, a dû être bâtie à la fin de l'année 1651 ou au début 1652. Pour preuve, le testament de Julie de Cavaillon en février de cette dernière année a été "fait et publié au château de Manville". Mais ce n'est qu'en 1662 que son neveu et donataire, Charles de Damian, a obtenu la juridiction civile et criminelle, haute, moyenne et basse sur une étendue de mille cinq cents pas de chaque côté de cette construction<sup>39</sup>, ce qui est confirmé par le cadastre de 1668<sup>40</sup> qui attribue bien le château et les deux moulins, à huile et à grignons, au seigneur de Vinsargues.



### Le château de Manville

Ce château comportait une chapelle où, plus tard, en 1734, a officié Messire Denis Marillier qui habitait sur place<sup>41</sup>.

### La famille de Barrème, seigneurs de Châteaufort et de Manville.

Elle apparaît en 1620, quand Yolande de Paul, veuve de Claude II de Manville, vend à René de Barrème, juge d'Arles, la troisième partie de la juridiction de Manville<sup>42</sup>, s'étendant sur " *la source des fontaines, les deux moulins à blé, avec leurs meules et engins, bâtiments des moulins, pigeonnier, jardin, vignes.....*" légués par son mari dans son testament.

Ceci obligera leurs descendants, Pierre de Manville et Charles de Barrème, fils de René et devenu co-seigneur de Manville, trente ans après, en 1653, à se partager la durée de la juridiction : les huit premiers mois de l'année appartiendront à Pierre et les quatre derniers seront pour Charles<sup>43</sup>.

<sup>38</sup> Pasteur A. Destandau *La réforme dans la ville et la vallée des Baux* Avignon 1875

<sup>39</sup> Maître Ch. Boyer 398 E 209 f° 75

<sup>40</sup> 108 E 1282 f° 277 v°

<sup>41</sup> Maître F. Marin 398 E 280 pas de folio

<sup>42</sup> Maître J. Escoffier 403 E 262 f° 736

<sup>43</sup> Maître J. Debézieux 403 E 391 f° 1201

C'est là le premier acte de morcellement du domaine et de sa juridiction.

René de Barrème a testé en 1637, mais son testament ne sera ouvert qu'après sa mort en 1641<sup>44</sup>. Il fera de Pierre, son fils aîné, né d'un premier mariage, chanoine à Aix et conseiller du roi, son héritier universel, délaissant Charles I, né de son second mariage et qualifié d'ingrat. Mais pour ne pas créer de troubles entre ses frères, Pierre va se désemparer de son héritage, en 1642<sup>45</sup>, et le laisser à Charles, moyennant différents arrangements. Ce dernier sera " *héritier rémissionnaire de son père* " (note 6 f° 654 v°).

Egalement juge royal en Arles, Charles de Barrème y est décédé en 1695, dans la paroisse St Julien et c'est à cette date que son testament, écrit en 1686<sup>46</sup>, est ouvert. Il nous éclaire sur le partage de ses biens, car ses descendants sont nombreux.

René, son deuxième fils, chanoine à St Sauveur à Aix, est héritier universel. Il est précisé que son père lui assigne " *le moulin d'huile que j'ai fait bâtir proche le petit moulin à blé, les habitations au-dessus, engins.....*" et il désire finir ces travaux pour que le moulin puisse travailler. C'est donc là l'apparition du deuxième moulin d'huile de Manville, le premier datant de 1529.

Nous avons bien retrouvé le prix-fait, très intéressant, de ce deuxième moulin et de ses annexes ; il date de 1685<sup>47</sup> et précise que le moulin sera attenant au petit moulin à blé. Conformément au plan dressé par les parties, ce bâtiment sera formé de trois membres joignant entre eux. Les deux plus grands seront à voûte (d'arête ou en berceau ) pour soutenir les pièces au-dessus qui pourront être des greniers destinés à stocker les olives ; le plus petit servira d'écurie ; le maçon dispose de huit mois pour réaliser ce travail.

Les trois autres fils de Charles seront héritiers particuliers.

Joseph I, capitaine au régiment du Lyonnais, nommé gouverneur du château, devenu forteresse, de Pierre-Encise, près de Lyon, aura les grand et petit jardins, pigeonnier, bâtiments et fontaines qui sont dans ces jardins, luzerne ....

Jean-Baptiste, le fils aîné, en désaccord avec son père depuis vingt ans, de très nombreux actes notariés relatent cette situation, hérite des moulins à blé. La troisième partie de la juridiction, achetée par René, le père de Charles, en 1620, sera partagée entre Joseph et Jean-Baptiste.

<sup>44</sup> Maître B. Desvignes 403 E 219 f° 311

<sup>45</sup> « 403 E 320 f° 104 v°

<sup>46</sup> Maître J. Roudil 404 E 1065 fin du volume

<sup>47</sup> Maître J. Brianson 401 E 352 fos 36, 55 v° et 105

Le dernier fils de Charles, Louis, n'aura que des vignes au Trébon et à Trinquetaille, " *attendu ses incommodités et son peu d'expériences en affaires* " il devra être pris en charge par l'un de ses frères qui encaissera les revenus.

Charles signale dans ces lignes, l'existence de l'un de ses frères, sans donner son prénom, probablement Louis, désigné comme monsieur l'abbé de Manville, à qui il paie une rente. Ce dernier a-t-il été abbé de Chamoisin ? comme il est dit dans certains textes ? Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'il était religieux de l'ordre de St Benoît, et en 1683, bien que résidant à Paris, il a été nommé bénéficiaire du prieuré de Notre Dame de la Mer (actuellement les Saintes Maries)<sup>48</sup>.

René, l'héritier de Charles va décéder deux ans après son père, laissant son héritage à son frère, Jean-Baptiste ; les biens de Joseph, tué en 1705 par des déteus, ont du revenir au même, qui se trouve ainsi en possession d'une bonne partie du domaine.

Mais dès 1703<sup>49</sup>, le testament de Charles a été contesté par Joseph, et en 1704 par Louis (idem f° 17 v°) pour cause d'*inofficiosité*, du chef de leurs parents. Des experts sont nommés pour établir une nouvelle répartition des biens. Mais du fait des décès de René, Joseph et Louis, ce dernier mourant en 1714, c'est tout de même Jean-Baptiste qui sera propriétaire de l'ensemble et des quatre mois de juridiction achetés par son grand-père, en 1620.

Jean-Baptiste de Barrème, lieutenant criminel, puis juge en Arles, a eu trois fils. L'aîné, Charles II, a épousé, en Arles et en 1723, Marie-Renée de Damian, mais il n'a pas eu de descendants. Le second, René V était chanoine en la même ville. Le dernier, Joseph II, également juge, n'a eu qu'un fils, Guillaume, de Pierre de Piquet, épousée en 1717.

Au décès de Jean-Baptiste en 1719 son testament<sup>50</sup> désigne son troisième fils, Joseph comme héritier universel, ses deux autres fils, Charles et René étant héritiers particuliers avec une certaine somme qu'ils peuvent prendre sous forme de terrains ou autre. Un arrangement a dû avoir lieu, puisque les deux frères se retrouvent possesseurs du grand moulin à eau, des bâtiments qui en dépendent et ils vendent le tout, en 1731<sup>51</sup>, avec deux mois de juridiction (novembre et décembre, moins un jour) à Anne d'Antonelle de St Léger, veuve<sup>52</sup> de Jean de Damian.

<sup>48</sup> Maître J. Pousquier 389 E 112 f° 247

<sup>49</sup> Maître L. Murayre 403 E 401 f° 423

<sup>50</sup> Maître H. Debézieux 404 E 1046 f° 365 v°

<sup>51</sup> Maître J. Vaugier 405 E 1015 f° 19 v°

<sup>52</sup> Leur mariage avait eu lieu en 1693 Maître P. Blanc 401 E 188 f°

Quant au petit moulin, Joseph de Barrème l'a vendu, en 1728, à un meunier des Baux, Jean-Baptiste Ramet, avec la chambre au-dessus (ajoutée, sans doute, après 1556), l'écurie et quelques morceaux de terre<sup>53</sup>, et en 1734<sup>54</sup>, il vend aussi le moulin à huile, construit par son grand-père, en 1686, à un bourgeois des Baux, Vincent Frachier.

Les derniers descendants connus de la famille sont représentés par René V de Barrème, chanoine en Arles dit, lui aussi "*monsieur l'abbé de Manville*" qui, en 1742 arrente, à Manville, deux vergers et l'acte se signe dans sa maison de campagne<sup>55</sup>. Son décès doit intervenir avant 1744, car le cadastre de cette année-là<sup>56</sup> ne mentionne que ses héritiers, mais sans préciser leurs noms. On peut penser à Joseph et à son fils, Guillaume de Barrème, et plus tard, à Anne-Pierre de Barrème que l'on nomme dans les textes, dame de Manville.

Les possessions de l'abbé comprennent bien des vergers, mais aussi "*bâtiment, jardin, pré, le tout forment un enclos* ", près du gaudre de Conilhe.

Mais, en 1765, Joseph et Guillaume, vendent à Me Jean-Baptiste Isoard, homme de loi, "*bâtiments, prés, vignes, jardins et vergers d'oliviers situés dans un enclos* ", contenu dans l'arrière-fief de Manville, avec les deux mois restants de la juridiction<sup>57</sup>, les deux autres mois appartenant, avec le grand moulin à eau, à Anne d'Antonelle, nous l'avons vu plus haut. Les confronts démontrent qu'il s'agit bien des mêmes propriétés. L'achat de la juridiction permettra à Isoard de porter le titre de seigneur de Manville pendant presque trente ans.

#### Jean-Baptiste Isoard et " l'enclos de Manville "

C'est une grande propriété, comprenant terres et bâtiments, située dans l'arrière-fief de Manville, que les de Barrème vendent à Jean-Baptiste Isoard, dont ils sont, sans doute, les promoteurs, et qui a porté le nom de "*petit Manville*" avant celui de "*la Remise*", ce dernier désignant encore, actuellement un quartier de Maussane.

"*Entouré d'une muraille et d'une haye*", on y trouve pré, vigne.....et un aperçu de l'une des habitations nous est donné dans l'arrentement de 1770<sup>58</sup> qui attribue au rentier "*cuisine, cellier, chambre au premier étage, caves et poulailler et tout près de la chambre, la chapelle de l'arrière-fief du côté bise*".

<sup>53</sup> Maître H. Aubert 398 E 258 f° 653

<sup>54</sup> « 398 E 259 f° 637 v°

<sup>55</sup> « 398 E 260 f° 281

<sup>56</sup> 108 E 1351 f° 201 v°

<sup>57</sup> Maître J. Derrès 397 E 76 f° 142

<sup>58</sup> Maître J.J. Ailhaud 398 E 284 f°474

Isoard élira domicile dans son arrière-fief, dans ce dernier bâtiment ou dans un autre, jusqu'en 1786, date à laquelle, ses créanciers ont obtenu du Tribunal la mise en discussion de ses biens<sup>59</sup>, et il se retirera à Maussane, dans la maison d'Honoré Trinquier, son rentier depuis 1770.

Marié à Marthe Félicité Salomé, Isoard n'a eu qu'une fille, Marie Madeleine, qui tentera de s'opposer à cette mise en discussion, et ce, par l'autorité de son époux, le notaire Jean-André Derres ('note 61 f° 53 v°). Mais l'affaire a du traîner et une annotation dans le cadastre de 1791<sup>60</sup> nous apprend qu'une vente aux enchères des biens de J.B. Isoard, a attribué à Pierre Griffé, agriculteur de Maussane, le mas dit " la remise " ; cette vente a eu lieu le 8 octobre 1792, devant le tribunal de St Rémy, et a été enregistrée le 31. Cet enregistrement a bien été retrouvé dans le registre correspondant<sup>61</sup>.

Cette vente a contribué, à nouveau, au morcellement de ce grand domaine de Manville.

Jean-Baptiste Isoard est décédé en décembre 1801, ab intestat, dans la maison louée par sa fille, près de l'église de Maussane.

Pierre Griffé est veuf quand il meurt, à la Remise, en 1802, et le partage entre ses trois enfants, alors majeurs<sup>62</sup>, en 1823, donne une idée de la constitution et de l'architecture du bâtiment. Il comprend, au moins douze pièces, dont deux, l'une sur l'autre, dans une montée d'escalier sont appelées " le donjon ", et deux autres, en construction, dont les matériaux sont en place.

Les héritiers n'ont pas gardé longtemps ces biens. Après avoir fait une vente à réméré à Joseph Mistral, Jean Griffé a cédé définitivement sa portion au comte Charles Alexis de Mandon<sup>63</sup> en 1828.

### **La famille de Damian, seigneurs de Vinsargues et de Manville**

C'est donc en 1663, au décès de Pierre de Manville, que Charles de Damian est devenu seigneur de Manville et possesseur des deux tiers de la juridiction. Mais ce n'est que vingt ans après, en 1682, déclarant le château, ses moulins, à huile et à grignons, qu'il demande l'inscription de ces biens aux archives de Sa Majesté, précisant que les moulins à blé sont en possession de Mr de Barrême<sup>64</sup>.

Pourtant en 1690, année du nouveau cadastre<sup>65</sup>, Charles ne déclare pas ses moulins à huile pourtant signalés dans certains confronts. Ne sont-ils plus fonctionnels ? On lui attribue toujours le château, les bâtiments de ferme tels écurie, basse-cour, le jardin avec le bâtiment du jardinier, et de nombreuses terres, alors que la famille de Barrême possède les moulins à blé, le moulin à huile construit par Charles de Barrême, une maison d'habitation, jardin, vignes....

Charles de Damian n'a pas eu d'enfant. Son héritier, désigné en 1672 dans son testament<sup>66</sup>, sera Jean, fils de son frère Jacques. Charles ne mourra que plus de vingt ans après, en juin 1695, aux Baux, et sera enterré dans la chapelle Ste Croix qu'il a fait édifier dans l'église St Vincent. Il était âgé de quatre vingt quatre ans environ.

Par contre, sa femme, Marthe de Meingre, décédée en février 1693, a été inhumée dans la chapelle de Manville.

Jean de Damian, marié à Anne d'Antonelle, a eu plusieurs enfants mais un seul fils, Jean-André. Décédé avant 1725, il teste une deuxième fois en 1723<sup>67</sup> pour instituer sa femme héritière universelle, sans qu'elle ait besoin de rendre compte de son administration à qui-conque, mais chargée de substitution, donc " héritière grévée ". Son fils n'aura droit qu'à une pension annuelle et ne récupèrera les biens qu'au décès de sa mère. Ceci permettra à Anne de racheter, en 1731, le grand moulin à blé et deux mois de juridiction aux de Barrême (note 53).

Les de Damian ne garderont pas longtemps ces biens. Dès 1791<sup>68</sup>, alors que le château n'est même pas inventorié<sup>69</sup>, (en ces temps troublés, il vaut mieux être discret), la plus grande partie du domaine semble être devenue propriété de Louis Auguste Marie de Léautaud-et notamment le quartier du grand moulin avec son mas, moulin à huile, moulin à farine et relarg. En fait, cette annotation a été ajoutée en 1804, date de la vente aux enchères du domaine de Manville<sup>70</sup> par le tribunal de Tarascon.

Jean-André de Damian a épousé en 1751, à Notre Dame la Principale, en Arles, Jeanne-Marie, fille aînée de Trophime Francony, avocat et procureur du roi. Le couple n'a pas eu d'enfants.

Marie Anne Francony, la sœur cadette est devenue, en 1764, l'épouse de Jean Jacques de Léautaud-Donine et leur fils unique, né en 1766, se prénomme Louis, cité plus haut.

<sup>59</sup> Maître J. Derrès 397 E 83 f° 47

<sup>60</sup> 108 E 2378 section A Maussane

<sup>61</sup> 3 Q 17 65 f° 78 v°

<sup>62</sup> Maître J-Fr. Blanc 398 E 429 acte n° 7

<sup>63</sup> Maître M. H. J. A. De Retz acte n° 42

<sup>64</sup> B 794 f° 342

<sup>65</sup> 108 E 1289 f° 619

<sup>66</sup> Maître P. Trouche 403 E 372 f° 434 v°

<sup>67</sup> Maître J. Vaugier 405 E 1007 f° 420

<sup>68</sup> 108 E 2378

<sup>69</sup> Il ne le sera qu'en 1829, dans le cadastre napoléonien

<sup>70</sup> 3 U 3 586 Affiche de la mise en vente sur expropriation forcée

### Les successeurs des de Damian

C'est une affaire complexe mais on peut penser que les deux frères d'Antonelle ont surtout hérité des dettes de Jean-André et probablement de la mauvaise gestion de ses prédécesseurs. Devenu "*débitéur saisi*", Pierre-Antoine d'Antonelle (son frère est décédé en 1802), est poursuivi par Marie-Anne Francony, sœur de Jeanne-Marie, et veuve de Léautaud Donine, en qualité de "*créancier poursuivant*". De nombreuses hypothèques, sur des affaires souvent très anciennes, sont inscrites au dossier et la mise à prix de cinquante quatre mille livres n'ayant attiré aucun acheteur, Marie-Anne devient propriétaire de Manville. Décédée quelques jours après la vente, c'est son fils unique qui hérite du domaine d'une étendue superficielle de près de cent soixante hectares.

Bien que le château ne soit pas cité, nous l'avons dit, on y trouve trois mas, dont l'un est accompagné d'un moulin à huile et d'un moulin à farine, un colombier, un grenier à olives une maison et de très nombreux terrains, une cinquantaine, en vergers, vignes, prés et autres.

En 1791, d'autres propriétaires étaient apparus : Vincent Frachier, nous l'avons vu, avec les moulins à huile et à recense, achetés en 1734 à Joseph de Barrême, mais l'acheteur ne pourra " en aucun cas porter le nom de Manville " car la juridiction attachée à ce moulin ne fait pas partie de la vente.

Il y a aussi J. Baptiste Isoard avec le mas de la Remise qu'il a acheté, en 1765 à Joseph et Guillaume de Barrême, père et fils, ainsi que les deux mois restants de la juridiction (septembre et octobre, plus un jour), les deux autres mois (novembre et décembre moins un jour) étant la propriété de Anne d'Antonelle.

Le cadastre napoléonien, en 1829, mentionne bien " l'ancien " château ainsi que le bâtiment (maison, écurie, grenier à foin) qui lui fait face, le tout sur le territoire des Baux, et, sur le territoire de Maussane, une maison avec le moulin à huile, le moulin à farine, l'écluse du moulin, le pigeonnier etc....L'ensemble est au nom de Léautaud Donine.

Le fils de Marie-Anne Francony, épousant, en 1804, une dame de Pertuis de Montfaucon a eu trois héritiers : l'un fut comte, le second, vicomte et la fille devint baronne par son mariage. Les deux garçons demeurèrent à Paris et la fille, dans le Pas-de-Calais.

Après le décès du père, en 1830, un inventaire du château, du moulin à huile, et autres bâtiments est fait en présence de Claude Allemand, fermier et gardien des scellés, et rapporté par Maître de Retz<sup>71</sup>.

Il nous donne un aperçu de la conformation de l'édifice qui sera vendu, avec tout le domaine, en 1837, chez un notaire de Paris, et l'enregistrement de cette vente a été fait au bureau de Saint-Rémy<sup>72</sup> en 1849. L'acheteur est Louis Antoine Pierre Marie vicomte de Grille d'Estoublon, propriétaire d'Arles.

Ce dernier, décédé au château de Manville en 1898, célibataire, son neveu, Gaston Ga-

briel Marie, marquis, fils de Humbert sera son héritier et vendra le domaine en 1901 à la famille de Bianchi<sup>73</sup>.

Cette famille, dont l'origine et les nombreux titres ont fait couler beaucoup d'encre, notamment chez les Amis du vieil Arles, était composée de trois enfants : l'aîné, Louis Blanc de Manville, dit le prince de Manville Bianchi<sup>74</sup> né à Lormont (Gironde) le six juillet 1870, décédé à Paris 7ème, le 24 mai 1956.

Le second, Henri Blanc de Manville, dit le marquis de Manville, né à Passy le 08 février 1876 et Marguerite Blanc de Manville, mariée au comte de Rave-neau.

C'est le marquis qui a vécu le plus souvent à Manville, notamment vers 1910, période où mon grand-père Victor Cornille y était fermier. On ignore la date de son décès, mais il a laissé un bon souvenir à ceux qui l'ont connu.

La propriété, presque cent soixante hectares, était très bien entretenue ; il y avait un régisseur, Monsieur Eyssette, un fermier, Victor Cornille, mon grand-père, un berger, un gardien qui logeait dans les bâtiments face au château, et une intendante, Rachel Marie Virginie Chauvières, dite madame Anna, née le 8 juin 1850 à Montfaucon (Maine et Loire) et décédée à Manville le 28 août 1917.

Il faut attendre 1970 pour trouver un nouveau nom sur l'Indicateur Marseillais<sup>75</sup>, madame E. Lebat .

C'est elle qui a acheté aux de Bianchi mais elle n'a pas gardé le domaine très longtemps car les derniers propriétaires Mr et Mme Wilhem Puetzer apparaissent en 1973 (ils ont acheté en janvier 1966, pourquoi ne sont-ils pas sur cet ouvrage ?) et à l'heure actuelle Mme Puetzer est seule et habite les Baux.

Elle a répondu à notre appel téléphonique pour nous donner quelques renseignements, ce dont nous la remercions volontiers.

Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose de ce magnifique domaine : le château, en mauvais état et le bâtiment qui lui fait face, demeure du gardien, autrefois garage pour les véhicules à chevaux.

Le moulin est devenu un hôtel quatre étoiles avec piscine et terrain de golf, ce dernier installé sur un terrain acheté par de Vilmorin. Un lotissement occupe une partie des terrains, à l'est, alors que la partie nord a été le lieu de recherche pour de la bauxite. Triste fin.....■

A la mémoire de mon frère Robert Bonnaud, historien décédé à Paris en janvier 2013.

<sup>71</sup> Maître M.H.J.A. de Retz 397 E 125

<sup>72</sup> 3 Q 17 253 f° 96

<sup>73</sup> Maître Bagin notaire à Paris

<sup>74</sup> Officiellement, S.E. Don Luis Carlos Alesandro de Bianchi de Manville, Prince de Bianchi-Medicis de Manville de nationalité espagnole.

<sup>75</sup> Beta 2700

# CALOMNIE ET MÉDISANCE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE : les tribulations du maître d'école de Montclar en 1787

Pierre BIANCO (04)

La présence de maîtres d'école qui apprenaient des rudiments de lecture et d'écriture aux enfants est attestée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans plusieurs villages de haute Provence. Ces maîtres d'école étaient souvent originaires des vallées montagneuses des environs de Briançon, Vallouise par exemple. Ils passaient des contrats avec les communautés qui les embauchaient, dans lesquels étaient précisés le montant de leur allocation, l'endroit où ils exerceraient leur activité, la fréquence et le lieu où ils seraient hébergés. La présence de ces maîtres d'école permet d'expliquer pourquoi certains actes notariés ou autres documents portent quelquefois les signatures des contractants qui semblent ainsi émerger de la masse de leurs concitoyens illettrés pour la plupart.

J'ai retrouvé dans les archives seigneuriales de Selonnet<sup>1</sup> pour l'année 1688 des exemples d'exercices de recopiage qui font penser à ces « lignes » que les maîtres donnaient parfois comme punitions à ceux qui n'avaient pas été sages en classe. On notera également le bel exercice de calligraphie qui suit le « modèle » à recopier et qui précède l'exercice proprement dit de l'élève.

Il faut croire que ces maîtres d'école transmettent leur savoir avec efficacité puisque plusieurs des élèves qu'ils formèrent furent en mesure de devenir à leur tour maîtres d'école et de participer à l'éducation de nouveaux élèves, ce qui semble avoir été le cas à Montclar où le maître d'école qui s'y trouvait en 1787, Jean Antoine Salvat, était lui-même natif de ce village. C'est lui qui fut la cible des médisances qui font l'objet de cet article.

Nous sommes à Montclar, à l'approche des fêtes de Noël. Jean-Antoine Salvat adresse le 23 décembre 1787 au juge seigneurial une « supplique pour calomnie »<sup>2</sup> contre Jean-Baptiste Peytral, ménager, et Michel Chabot, travailleur, à cause de « traits de calomnie la plus noire et qui manifestent une animosité sans égale. » Jean Antoine Salvat (°Montclar, 09/02/1755, fils d'Antoine et de Catherine Chabot) donnait à cette époque des leçons à « plusieurs jeunes gens » dans la maison d'un certain Pierre Chauvet.

<sup>1</sup> ADAHP, 1B 1550.

<sup>2</sup> ADAHP, Montclar, 1B 1013.

Jean-Antoine Salvat expliquait que sa famille « étant nombreuse » et que comme « les récoltes sont inconstantes », il était obligé de se « placer » pendant la belle saison et ensuite d'exercer la profession de maître d'école pendant l'hiver. Jean Antoine Salvat raconte que le 8 décembre dernier, il avait passé les deux jours de la fête de Notre-Dame chez ses parents à Montclar, mais que par la suite « le dimanche avant et après la messe, le soir à la veillée chez François Allard le 10 décembre, dans plusieurs maisons de Montclar, ainsi que dans les auberges de Seyne », Jean-Baptiste Peytral et Michel



Chabot avaient répandu diverses calomnies sur Jean-Antoine Salvat en prétendant que celui-ci « s'était introduit dans la maison du dit Peytral, qu'il avait ouvert la porte de l'écurie et qu'il avait volé cinq poules et deux poulets qu'il devait avoir vendus à Seyne. »

Les deux hommes auraient même fait le tour des auberges pour savoir si Jean Antoine Salvat ne leur aurait point demandé de lui acheter des poules et on leur aurait même répondu : « Il ne les a point vendues, il les a mangées avec quelques polissons de Seyne. »

Le père de Jean-Antoine Salvat s'indigna de ce qu'on disait sur son fils et il fut même mis en cause puisqu'on rapporte le dialogue suivant :

Le père de Jean Antoine Salvat :

« Je suis fort mécontent de ce que vous racontez sur mon fils ! »

Michel Chabot :

« Je ne dis pas que votre fils m'a pris mes poules mais je suis cependant sûr que sans lui je les aurais encore ! »

On entendit de pareils racontars à la veille de Noël, d'où la plainte qui fut déposée.

Le plaignant assure que « cette calomnie est d'autant plus affligeante et d'autant plus nuisible que le peu d'aisance de la maison de son père le met dans la nécessité de louer ses œuvres, mais pour trouver à se placer, il faut avoir la réputation d'être honnête et fidèle... »

Que faut-il penser de cette histoire et y a-t-il des torts de part et d'autre ?

Ce qui est certain, c'est que les accusés, Jean-Baptiste Peytral et Michel Chabot, ne se firent pas faute de « ratisser large » et de faire intervenir bon nombre de témoins (aubergistes, voisins, etc.) pour témoigner contre Jean Antoine Salvat. Alors, où est la vérité ?

On connaît très peu de choses sur la personnalité de Jean-Antoine Salvat, sur son caractère, ses goûts, ses mœurs, etc. mais on sait qu'il avait une certaine instruction. Cela suffisait-il pour susciter de la jalousie dans le village, voire pour réveiller de vieilles rancœurs qu'on ignore ? A-t-on voulu lui porter tort par pure méchanceté ? Jean-Antoine Salvat assurait que sa famille était « nombreuse », ce qui n'a pas l'air d'être très vrai en 1787. Antoine Salvat et Catherine Chabot, ses parents, étaient toujours en vie en 1787, certes. De leur mariage (Montclar, 13/02/1747) furent issus les enfants suivants :

- Marie-Anne, °Montclar, 24/09/1748, x Montclar 07/01/1772 avec Jean Lafond (de Saint-Vincent)
- Claire, ° Montclar, 28/01/1751, x Montclar 03/03/1783 avec Magloire Bonnenfant (d'Auzet)
- Catherine, °Montclar, 02/06/1753, célibataire (+ 27/12/1794)
- Jean-Antoine, °Montclar, 09/02/1755, « le maître d'école »
- Jean-Louis, °Montclar, 26/11/1758, + 26/01/1763
- Jean-Honoré, °Montclar, 27/08/1762, + 28/12/1762

Ceci montre que n'étaient réellement à la charge de Jean-Antoine Salvat que ses deux parents âgées et sa sœur célibataire, les autres enfants étant soit morts, soit mariés.

On ne peut pas dans ces conditions parler d'une famille vraiment « nombreuse », mais d'une famille sans doute pas très à l'aise. Et si Jean-Antoine Salvat pouvait apporter un peu plus d'aisance aux siens, avait-on le droit de le lui reprocher (à condition que ce fût d'une manière honnête évidemment...) ?

Je ne sais pas ce qu'est devenu par la suite le « maître d'école ». J'ai pensé que sa généalogie succincte pouvait intéresser certains de nos lecteurs qui pourront peut-être se raccrocher à celle de notre maître d'école calomnié par ses concitoyens. ■

1. Salvat Jean Antoine, ° Montclar, 09/02/1755, ??
2. Salvat Antoine, x Montclar, 13/02/1747 avec
3. Chabot Catherine, ° Montclar, 18/11/1719, + Montclar, 15/12/1789
4. Salvat Jean Antoine, + av 1747
5. Chabot Marguerite, + av 1747
6. Chabot Jean, ° Montclar, 07/02/1671, + Montclar, 18/11/1728, x Seyne, 17/02/1700 avec
7. Michel Thérèse
12. Chabot Grégoire, ° Montclar, 29/09/1638, + Montclar, 07/01/1698
13. Allemand Marie
14. Michel Jacques, ° Seyne, 04/01/1643, + Seyne, 18/01/1681, x Sélonnet, 15/02/1672 avec
15. Champsaur Jeanne, ° vers 1654, + Seyne, 14/12/1737
24. Chabot Antoine, + av 1674
25. Isoard Peyronne, + Montclar, 27/04/1674
- 28 Michel Claude, ° vers 1614, + Seyne, 07/07/1703
- 29 Baille Marie, ° vers 1626, + Seyne 05/02/1699
30. Champsaur Pierre, ° vers 1640, + Seyne, 11/06/1715
31. Chaussegros Catherine

# NEIGE À MARSEILLE EN 1901 ou Comment dater une photographie de famille

Pierre BIANCO (04)

## UNE PHOTOGRAPHIE DE FAMILLE

En mettant de l'ordre dans des papiers de famille, j'ai retrouvé une photographie prise à Marseille à la hauteur du 43 rue d'Aubagne où l'une des mes arrière-grands-mères possédait un magasin d'ameublement avant d'aller s'installer par la suite à la Grand-Rue.

C'est la devanture de ce commerce, « La Reine des Toisons », que l'on voit sur la photographie jointe, dont l'activité principale devait être à cette époque la confection de matelas. Je sais (par comparaison avec d'autres photographies) que mon arrière-grand-mère Rosalie Lapeyre (née Goirand) est la femme « un peu forte » (elle pesait, paraît-il, plus de 100 kg) qui se trouve au centre de la photographie, et que la jeune femme (mince par contre) à sa gauche est ma grand-mère paternelle, Marie Bianco (née Lapeyre).

Mais à quelle date exactement cette photographie fut-elle prise ? Avant 1906 (année du décès de mon arrière-grand-mère) sûrement, mais pouvait-on être plus précis ? Oui, si l'on remarque que l'on est en hiver, qu'il doit faire froid (les trois femmes sont enveloppées dans d'épais châles), mais surtout qu'il y a de la neige sur le trottoir, et que cette neige a en partie fondu sur la chaussée. Ces remarques nous ramènent à l'épisode neigeux assez exceptionnel du mois de janvier 1901. Cette photographie fut donc prise vraisemblablement le 9 ou le 10 janvier 1901, alors que la neige commençait à fondre et qu'on avait déblayé en partie la chaussée. Mon arrière-grand-mère Rosalie Lapeyre était alors âgée de 54 ans et ma grand-mère de 29 ans.

L'examen de cette photographie, que j'ai pu dater avec une certaine précision, m'a conduit à m'intéresser à cet épisode neigeux de 1901 qui désorganisa pendant quelques jours la vie de la cité.

## LA NEIGE À MARSEILLE EN 1901

Bien sûr, ce n'était pas la première fois qu'il neigeait à Marseille. 1870 fut une année neigeuse, 1879 aussi ; il gela en 1893, 1894. Par contre, ce fut la soudaineté et l'abondance des chutes de neige qui surprirent les Marseillais dont certains se souvenaient encore de celles, abondantes, de 1844, qui avaient marqué les mémoires.

La neige commença à tomber le samedi soir 5 janvier vers 20 heures et les précipitations se poursuivirent jusqu'à 4 heures le dimanche matin. Le directeur de l'Observatoire de Longchamp signala que l'épaisseur de la couche de neige était de 32 cm. Ces précipitations surprirent les gens à la sortie des spectacles.

On nota des incidents, certains n'appréciant pas d'être bombardés par des boules de neige, notamment sur le quai du Port où, devant les Augustins, un homme sortit un revolver de sa poche devant l'attitude provocatrices des assaillants, ce qui fait écrire, le lundi 7 janvier, au journaliste du Petit Marseillais : « Les escrimeurs de la boule de neige, d'ailleurs, s'en prennent aussi bien aux femmes et aux jeunes filles qui ne peuvent riposter, et alors, vraiment, ça n'est pas tolérable. »

La vie au quotidien des Marseillais fut fortement perturbée : les tramways cessèrent de circuler et « les cochers de place, dans l'impossibilité où ils étaient de marcher, dételèrent leurs chevaux et laissaient leurs voitures à la station comme des épaves. » Le quartier de Mazargues fut pratiquement isolé. Le service des inhumations ne fut pas interrompu car on ferra pendant la nuit les chevaux qui tiraient les corbillards. Le marché du cours Julien fut évidemment fermé.

On nota par ailleurs des retards importants pour le trafic ferroviaire (jusqu'à 6 heures pour les trains venant de Paris). Le déblaiement des rues posa quelques problèmes et l'on fut obligé d'embaucher 180 auxiliaires, puis 350 de plus le lendemain, mal équipés d'ailleurs, qui pataugeaient dans l'eau froide car l'adjudication pour l'achat de sabots et de chaussures avait bien été faite, mais « l'adjudicataire [n'avait] pas procédé à la livraison. »

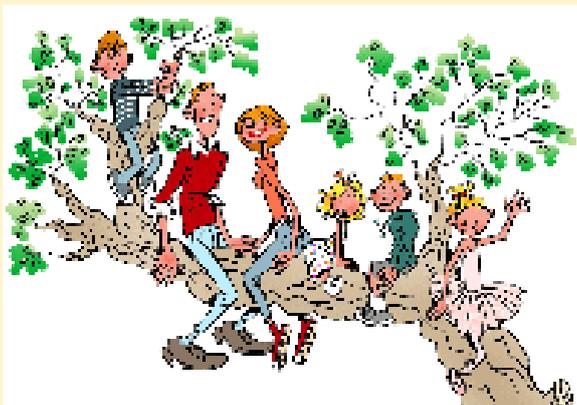
Un journaliste du Petit Provençal signalait qu'on avait planté à l'angle du boulevard d'Athènes et du boulevard de la Liberté un énorme parapluie « où on pratiquait impudemment sous cet abri le jeu du bonneteau. » La vie continuait néanmoins, à sa manière...

À partir du mercredi 9 janvier se leva un vent d'est qui contribua à faire fondre la neige ainsi qu'à la remontée des températures (6° à 7 heures du matin), mais le froid fit sa réapparition le jeudi 10 janvier avec une nouvelle baisse des températures (2° à 7 heures du matin). Toutefois on ne signale pas de retour de la neige dans les jours qui suivirent.

## UN SOUVENIR DU VIEUX MARSEILLE...

Cette photographie retrouvée dans mes papiers de famille nous livre une image (bien modeste certes) du Marseille d'autrefois, mais d'autant plus d'actualité qu'il s'agit du 43 de la rue d'Aubagne, donc quelques numéros plus bas et du même côté que ceux du lieu du drame qui s'y déroula récemment.

Je suis retourné dernièrement au 43 rue d'Aubagne : la « Reine des Toisons » n'existe plus bien sûr, comme on peut le voir sur la photographie que j'ai prise, mais on reconnaît le petit décrochement sur la droite avec sa gouttière coudée. Quant aux volets, je me demande s'ils ne sont pas d'époque... ■



### Cousins – Cousines

N'hésitez pas à faire paraître l'histoire de votre famille dans notre revue, illustrée, si vous le désirez, par des portraits de vos ancêtres.

N'hésitez pas à compléter les généalogies parues dans nos précédents numéros.

N'hésitez pas à établir des tableaux de cousinage(s) qui seront publiés dans une prochaine édition de « Provence Généalogie ».

# 1630 : DES REGISTRES NOTARIAUX BRÛLÉS POUR CAUSE DE PESTE À LA JAVIE (04)

Bénédicte Savornin (CG 04)

**E**n 1630, pour échapper à la "maladie contagieuse" qui sévit à Seyne les Alpes (Alpes de Haute Provence), Pierre Rousset notaire royal quitte sa ville pour se réfugier à La Javie au quartier de l'"Ortholan" dans une cabane que son beau-frère Antoine de Richelme lui avait prêté pendant que sa femme Madeleine de Richelme demeurait chez son père Bernardin Seigneur de La Javie et Champourcin.

Mais il n'en réchappe pas. Son compagnon d'infortune nommé "Laviolette" brûle la cabane dans laquelle ils s'étaient réfugiés et donc brûle les registres et papiers personnels que ledit Pierre Rousset avait emmenés.

Cette histoire a pu nous parvenir grâce à un rapport établi devant Paul Rome le 16/4/1640 par sa veuve Madeleine de Richelme, femme de Annibal Amoureux de Digne. Voir la transcription ci-après.

Présentation de la (courte) vie de cedit Pierre R. : Pierre Rousset voit le jour le vendredi 25 février 1605 à Seyne les Alpes (04140), fils légitime de Jehan Rousset, Bourgeois Marchand de Seyne, et de Marguerite Marguillan fa de Loys Bourgeois de Seyne, soeur de Pierre Marguillan procureur du Roy sur Seyne.

Il a 9 frères et soeurs connus dont au moins 5 morts en bas-âge et ses soeurs Marguerite Rousset (° 1602) mariée avant le 11/1/1618 avec Antoine Agnel de Digne (cf 2E6686 / 9), et Marie Rousset qui épouse le 3/6/1631 Barthélémy Berthe (cf 2e6727/202)

Il s'unit vers le 17/7/1627 avec Madeleine de Richelme (< 1610-> 1640), la fille légitime de Bernardin de Richelme et de Marguerite de Gombert, conclut un contrat de mariage le 17/7/1627 à Seyne (cf 1B0475/825)

Par ce contrat de mariage, Pierre fait l'acquisition via son père de l'office de notaire que Jehan Rousset a acheté à Pierre Achard.

Pierre Rousset est mort ab intestat de la "maladie contagieuse" (la peste) entre janvier 1630 et mardi

31 décembre 1630, à l'âge de 25 ans environ, à La Javie (04420). *il meurt sans descendance, il aura été notaire 3 ans maximum entre 1627 et 1630.*

À Seyne, vers le 3 juin 1631, lors du mariage de Barthélémy Berthe avec Marie Rousset, soeur dudit défunt Pierre Rousset, fille de Jehan Rousset, ledit Jehan Rousset héritier de son fils vend à son gendre Barthélémy Berthe l'office notarial de son fils Pierre. (cf CM Berthe X Rousset du 3/6/1631 2e6727 / 202)

À La Javie, le 14 avril 1640, sa veuve Madeleine de Richelme femme de Annibal Amoureux notaire royal de Digne fait une déclaration devant Pol Rome notaire de Seyne pour déclarer la perte des registres notariaux de son mari Pierre Rousset lors de la "maladie contagieuse" de 1630. ■

Voici la transcription de l'acte réalisé le 14/4/1640 à La Javie (2e7119 / 60) :

Résumé :

devant Pol Rome notaire royal de Seyne, Bernardin de Richelme et Madeleine de Richelme vve de Pierre Rousset femme de Annibal Amoureux Notaire Royal de Digne qui déclarent la perte des registres notariaux du notaire Pierre Rousset lors d'un incendie en 1630.



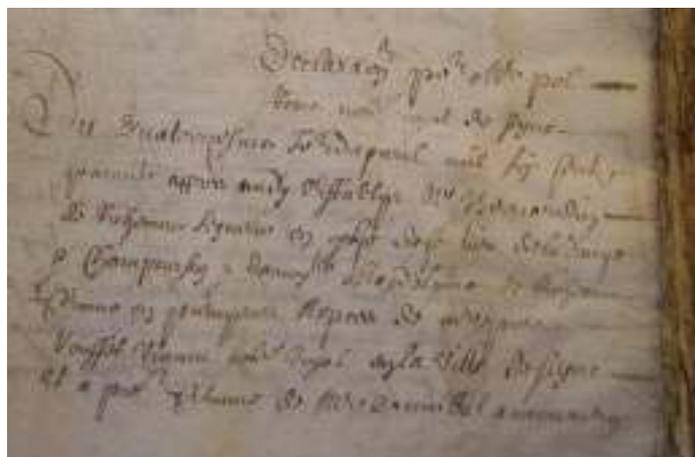
La Javie - Vue générale



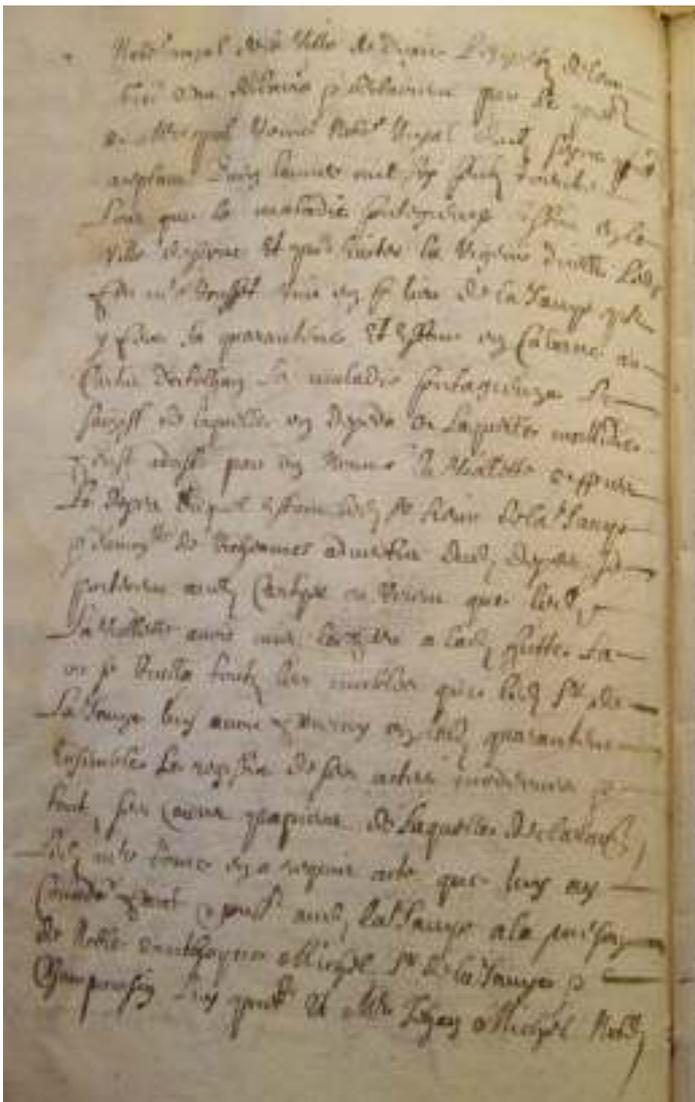
Registre de la paroisse de Seyne  
De l'an 1595 jusqu'à 1661

Voici la transcription :  
14/4/1640 / Registres du Vernet (04) 2E7119 / 60

Déclaration p(r) Me Pol  
 Rome Not(re) royal de Seyne  
 Du quatorzième j(r) d'april mil six cents  
 quarante après midy e establis Me Bernadin  
 de richelme Seigneur un .. du lieu de la Javye  
 & Champoursin et Damoi(lle) Magdalaine de Richelme  
 femme en premyères nopces de Me Pierre  
 Rousset vivan notaire royal de la ville de Seyne  
 et pres(t) femme de Mr Annibal Amoureux



Not(re) royal de la ville de digne lesquels de leur  
 gré ont déclaré et déclarent par le prst  
 à Me pol Rome Not(re) royal dud seyne prst  
 aceptans qu'en l'année mil six cents trente  
 pour que la maladie contagieuze estait en la  
 ville de Seyne et po(r) éviter la vigueur d'icelle Led(t)  
 feu Me Rousset vint en ce lieu de la Javye po(r)  
 y fère sa quarantène et estans un(?) cabane au  
 Cartier d'ortholhan La maladie contagieuze le  
 saizist de laquelle y décéda en laquelle malladie  
 fust() assisté par un nommé la Viollette après  
 Le décès duquel estans led Sr Sieur de la Javye  
 & damoy(lle) de Richelme advertis dud décès se  
 portèrent aud Cartyer ou vurent (?) que led.  
 La Viollette avait mis le feu à lad. hutte là  
 ou se brulla tous les meubles que led. Sr de  
 La Javye luy avais fourny vue lad quarantène  
 ensemble le registre de ses actes modernes &  
 tout ses autres papiers de laquelle déclaration  
 led. M(tre) Rome en a requis acte que luy ay  
 ...? fait et lu aud. La Javye a la maison  
 de Noble Anthoyne Michel Sr de la Javye &  
 Champoursin les pres(t) et Mr Jehan Michel Not(re)



Royal de Chagnolles tssgn(s) requis...  
 signatures  
 de B Richelme  
 Madeleine de Richelme  
 Pol Rome  
 Antoine Michel  
 et moy Baile (notaire)



## LE CONTRAT DE MARIAGE ou constitution de dot (douaire)

Marie Dominique Germain Ciamin (83)

Le terme contrat de mariage est employé plus facilement quand le mariage « devant notre sainte mère l'Eglise » n'a pas encore été célébré. Le terme constitution de dot ou douaire est plus spécifique quand le mariage a déjà été consommé parfois plusieurs années après.

Mais ce n'est pas constant. Les termes « futur époux ou époux à venir » *a contrario* la mention « le mariage ayant été consommé » sont à rechercher dans le début du texte.

Le contrat de mariage est la règle en Provence Il est toujours contracté même pour « les pauvres filles » qui seront dotées de quelques livres par les legs pieux testamentaires de certains membres hommes et femmes de la communauté villageoise en particulier à l'hôpital du lieu (saint Jacques) ou par les consuls de la communauté par décision du conseil ordinaire de la communauté.

C'est avant tout un contrat mis par écrit devant un notaire avec des témoins.

Le contrat engage les parties c'est à dire la famille de l'époux et de l'épouse tant que les termes du contrat n'ont pas été remplis même après la mort des deux époux.

Plus que l'union d'amour de deux personnes, vision romantique contemporaine occidentale du mariage, c'est l'association de deux familles riches ou pauvres dans une perspective d'avenir pour la survie des deux familles dans une transmission transgénérationnelle légitime de l'héritage de la famille de la femme au couple qui est formé.

Ce n'est pas deux jeunes qui quittent leur famille pour former un nouveau foyer. C'est un jeune homme qui habite avec ses parents et ses frères et sœurs qui amène dans « la maison » de son père sa jeune épouse qui quitte pareillement « la maison » du père pour habiter avec une autre famille. C'est elle qui entre dans un nouveau foyer : celui de son beau-père ou de son mari s'il est veuf et/ou déjà séparé de son père.

Ce contrat est fait par l'intermédiaire d'amis communs. Les époux se marient donc dans un cercle relativement fermé qui va correspondre d'une part au nombre d'hommes et de filles en rapport d'âge dans le village, puis à des normes culturelles d'appartenance à un groupe professionnel ménagers, charpentiers, maréchaux ferrants, cordonniers, apothicaires, notaires et à l'intérieur de chaque groupe de fortune et ceci l'intérieur de la

communauté villageoise en particulier pour ceux qui ont des biens de terres à transmettre ou à l'extérieur si le rapport d'âge ou de fortune est difficile à finaliser. Le mariage se fait aussi à l'intérieur d'un même groupe religieux.

Toutes ses règles non écrites font que la transgression est quasi impossible et signifie l'exclusion à la part d'héritage et le départ vers d'autres lieux.

Dans la recherche du mariage de nos ancêtres et donc de la filiation de chacune des parties cette recherche du futur qui fera une union stable et « possible » est à prendre en compte.

Les propriétaires de terres ont tendance à agrandir leurs parcelles et à se marier avec leurs voisins immédiats ces gens qui leur donnent la main au quotidien dans les récoltes qui participent à leurs difficultés Ils habitent le village, le village d'à côté ou le village d'origine d'un des parents.

Les artisans ont un plus grand champ de possibilités. Il peut s'agir d'un futur qui est venu comme apprenti pendant quelques années « vivre au même feu et table », d'un compagnon qui va arrêter dans la boutique son tour de France, de la fille du maréchal du village qui n'a pas de frère pour reprendre la suite, d'une fille orpheline qu'il faut marier car elle est à charge des frères et qui vont lui trouver un de leurs amis ou connaissance.

Bien sûr on peut supposer que d'autres facteurs interviennent comme le handicap, le caractère ou la beauté mais de cela on ne peut lire qu'entre les lignes des froids textes de loi ou des accords compromis et sommations qui parfois s'ensuivent dans la brutalité des querelles et animosités.

Dans le cas général où il s'agit de jeunes époux présents au mariage, le père de la future épouse va assigner en dot à sa fille une partie de ses biens qui constituera sa part d'héritage sur ses biens et ceux de sa femme mère de sa fille. C'est cela la dot,

Cette dot peut être constituée de biens meubles ou immeubles ou droits quelconques. Elle engage tous les héritiers du père et successeurs jusqu'à l'entier paiement de la dot même en cas de décès de l'épouse si elle a des héritiers.

La dot comprend toujours ce qu'on peut appeler un trousseau constitué de robes, ustensiles de maison, lit, provisions, bijoux en particulier la chaîne et le clavier d'argent caractéristique de la Provence, cadeau à la jeune épousée le jour du mariage. Ce trousseau s'appa-

rente parfois à une sorte d'inventaire détaillé, il peut être le fait du père ou de la mère. Cet apport dans la maison du père de l'époux à qui est versée la dot, est fait « en augment de dot » c'est à dire en plus et le jour même du mariage ou dans l'année qui suit. La quittance de robes si elle n'est pas expressément faite dans le contrat lui-même, est souvent dans les pages suivantes du même registre.

D'autres personnes que le père peuvent donner en augment de dot une participation. La mère peut donner elle aussi un part de ses bien en payes annuelles à la suite des payes du père. Les grands parents peuvent faire des legs à leurs petites filles (*felezenes*) qui seront dus au mariage, les oncles et tantes, l'employé de la jeune fille, le seigneur et/ou la dame du lieu, les consuls....

La dot est le propre patrimoine des femmes. La jeune femme fait son mari maître de ses biens dotaux. C'est par la suite non pas tant comme mari mais comme maître des biens dotaux de sa femme que l'époux peut passer des actes concernant les biens de sa femme. Il ne peut pas vendre ni aliéner les biens de sa femme qui ne lui appartiennent pas. Le père de l'époux qui reçoit la dot au nom de son fils avec l'époux vont reconnaître tout ce qu'il recoivent de la famille de l'épouse au fil des années dans des reconnaissances de dot en faire quittance à celui qui les verse et les assurer sur tous leurs biens présents et à venir.

Ce qui peut poser parfois problème à la famille de l'épouse quand son mari est couvert de dettes....

Très rarement la femme ne fait pas son mari son procureur irrévocable, elle est alors déclarée femme séparée (sous entendu) en biens. C'est alors elle qui gère ses biens à sa volonté.

La dot n'est jamais payée en une fois. Les payes successives de la dot vont faire l'objet de quittances et reconnaissances jusqu'à l'entier paiement et s'étaler sur des années en fonction des mariages des sœurs (où la paye n'est pas due) mais aussi des aléas de la maladie, de la guerre ou des conditions climatiques (froid, sécheresse, pluies ) ou catastrophes naturelles (avalanches, tremblements de terre inondations). Les payes ont pu être payées avant l'acte ou au contraire « réelle numération faite » avec le nombre la valeur et le noms des pièces « courantes en pays de Provence » sonnantes et trébuchantes échangées au vu du notaire et des témoins.

Les quittances faites à la famille de l'épouse ne sont pas toutes chez le même notaire ni dans le même village.

Quand les payes se font attendre trop longtemps ... des actions en justice sont engagées devant le juge de la communauté villageoise parfois « assis dans la salle commune » de la maison des plaignants. On peut retrouver leurs traces dans les registres des notaires à travers les sommations qui sont des injonctions à payer écrites à

la première personne et commençant par « Je », par des mises en demeure des officiers de justice à payer et des accords et compromis pour les paiements non effectués. Les testaments des parents peuvent aussi indiquer que les fils héritiers sont tenus de payer à leurs sœurs le reste de leurs dots.

Le contrat va faire mention du cas de restitution de dot en cas de mort d'un des époux sans enfant vivant. S'il s'agit du mari, la femme demande à la famille de l'époux la restitution de sa dot pour un mariage en secondes noces. S'il s'agit de la femme et qu'il n'y a plus d'enfant vivant du couple c'est le mari qui va rendre la dot de son épouse à son père ou aux héritiers du père sauf en cas de testament contraire de la femme qui fait son mari héritier universel

Le contrat peut se terminer par une donation réciproque des époux en cas de décès de l'un et l'autre Il s'agit d'une certaine somme qui sera versée au survivant sur l'héritage La donation de la femme est de la moitié de celle de l'homme.

Cette donation signifie que des procureurs sont nommés pour l'une et l'autre partie et que l'acte a été insinué à la sénéchaussée. On peut donc retrouver le même texte intégralement recopié dans les actes de la sénéchaussée dont dépend l'étude du notaire en série B.

Pour savoir où a été passé l'acte il faut lire le contrat jusqu'à la fin car c'est là qu'est indiqué où est rédigé le contrat. C'est rarement dans la boutique du notaire et donc au village où on retrouve les registres. Le plus souvent c'est dans la salle de maison du père soit que la maison (château) lui appartienne soit qu'il ait pris une bastide et ses terres en arrentement c'est à dire à rente ( pour laquelle il paye une rente au propriétaire) pour y travailler quelques années.

La phrase commence en général par une grande majuscule : « Fait et publié dans » suivi par les prénoms et noms (et une identification par le nom de leur père, leur métier et/ou leur lieu d'origine) des témoins et du notaire.

Toutefois il peut y avoir plusieurs notaires présents à l'acte et le même acte se retrouvent ainsi à la même date identique dans deux études différentes qui correspondent aux demandes des deux familles. Ainsi on peut trouver des contrats pour un même couple dans des villages différents parfois très loin et pas dans le même département.

Et il s'ensuit aussi qu'un contrat peut-être insinué dans une sénéchaussée qui n'est pas celle du ressort du notaire dans lequel on a trouvé l'acte lors de la recherche. Et aujourd'hui où les limites de juridictions sont différentes dans un autre département.

Dans le cas où l'homme est veuf il est très rare que ses parents soient cités et il va être qualifié d'homme. Cela peut être une indication pour rechercher un mariage précédent

Dans le cas où la femme est veuve : attention ! il n'est plus écrit honnête fille mais honnête femme. Ce n'est plus son père qui constitue la dot puisqu'il l'a déjà fait dans son premier mariage mais c'est elle même qui va s'assigner la dot déjà reçue avec parfois la mention de son premier contrat avec les noms et prénoms et du premier mari et du notaire où a été passé l'acte ; plus rarement mention du jour et de l'année mais « dans l'an et jour y contenu » a fortiori si c'est chez le même notaire !

Dans le cas où le père de la future épouse est mort en laissant un testament, la mère en tant que tutrice des fils mineurs les frères majeurs, les oncles paternels vont être présents pour assigner la dot ou en être témoins. C'est toute une famille qui engage ses biens. Si la mère est remariée le parastre en tant que maître de la dot de sa femme peut intervenir pour assigner les biens maternels.

On peut aussi trouver des contrats où les parents veufs se marient en même temps que leurs enfants.

Et si les enfants sont trop jeunes pour se marier à l'église où ils font promesse de les marier, et donc des contrats où le mariage va suivre des années plus tard en raison de l'âge d'un ou des époux.

Enfin des contrats où deux familles allient plusieurs enfants le même jour.

Chaque contrat retrouvé de notre famille nous fait vivre et découvrir une nouvelle histoire avec ses joies, ses misères et ses petites histoires qui se retrouvent dans ce couple qui nous a transmis un peu de lui même, dans les corps enlacés au chaud de la rivière du lit clos conjugal....

## La structure de l'acte étudié

### page 1

Le titre décrivant les parties en présence d'une part et d'autre part

L'acte « Au nom de Dieu Amen » commence par la date :  
l'an mil six cens quatre et le vingt quatrième jour d'octobre

L'époux sa profession (maréchal) ses parents, son lieu d'origine Pourrières C'est donc là où il est né et a été baptisé. Les registres de catholicité de Pourrières ont été conservés pour les baptêmes à partir de 1571 On peut donc espérer retrouver dans ce lieu son acte de baptême.

L'épouse ses parents et son lieu d'origine Ollières L'acte de baptême ne peut être retrouvé dans ce village car les registres de baptêmes ne commencent qu'en 1616.

Pourrières et Ollières sont aujourd'hui dans le département du Var mais en 1604 ces deux communautés dépendent du diocèse d'Aix et de la Sénéchaussée de Brignoles.

Vient ensuite la promesse de se prendre en mariage la mariage religieux n'a donc pas encore eu lieu et l'affirmation nécessaire à la validité du mariage qu'il y a consentement libre des deux époux.

Puis l'autorisation des parties

pour l'époux dont le père est mort sa mère Jaumette Mathieue et ses frères Barthélémy et Honoré Roux. Le prénom précède toujours le nom. Donc dans le cas d'un patronyme qui peut être un prénom c'est le dernier qui est le nom. Attention au Laugier Jehan ! C'est Laugier le prénom et Jehan le nom et pas l'inverse....

Pour l'épouse ses père et mère

Ils promettent ensuite de se prendre en mariage en face de notre sainte mère l'église catholique ils sont donc catholiques Mais il faut garder en mémoire qu'on peut trouver des contrats de protestants et de juifs selon les époques et les lieux.

Viennent ensuite les termes de la dot commençant par « Pour supportation des charges duquel mariage » il faut noter que bien qu'il n'y ait aucune ponctuation dans le texte les majuscules sont là pour débiter et attirer l'attention du

notaire et du lecteur sur un nouveau paragraphe du texte où sur une annotation importante Dans une lecture rapide, le notaire nous facilite la tâche.

C'est logiquement Augustin Taxil le père qui « de son bon gré et franche volonté pour luy et les siens hoirs et successeurs quelconques A constitué donné et assigné constitue donne et assigne en dot et pour dot en nom et pour cause d'icelui à ladite Anne Taxil sadite fille et pour elle audit Pierre Roux sondit futur époux présents acceptants et stipillants pour eulx et les leurs »

On remarque l'avalanche de redondance qui est une très ancienne habitude pour exprimer qu'une chose est absolument sûre dans la bible elle même il y a plusieurs siècles.

Puis on va enfin parler argent

avec le montant dotal de la dot 270 livres la livre étant une monnaie de compte de trésorerie on en donne l'équivalence en écus 90 écus avec sa valeur 60 sols pièce et les conditions de paiement « savoir nonante livres du jour d'uy en un an prochain » donc le 24 octobre 1605 ce qui explique aussi qu'une pièce n'est échangée Ce sera pour la quittance dans un an

« et le surplus par payes annuelles de dix huit livres chescunes la première desquelles payes commencée du jour-d'hui en deux ans Ainsi continuant sembleble paye de dix huit Livres tous les ans jusque a entier payement dudit dot »

Il reste donc 180 livres à payer. Il est donc prévu un minimum de 10 ans pour payer le dot.

« Ledit pierre Roux sera tenu comme promet de bien assurer et Reconnoistre sur tous et chescung ses biens tout ce qu'il recevra dudit dot et droits de sadite future femme »

Il n'y a pas de quittance et reconnaissance dans l'acte lui même puisque il n'y a aucune paye juste la promesse de reconnaissance.

« Les robes Aubergeons chemises et autres ses provisions qu'elle portera en la maison et pouvoir dudit Roux sondit futur mari »

Le père de l'époux est mort il est donc chef de famille et c'est dans la maison de son futur mari que la future épouse déménage.

« et le tout Rendre et Restituer a ladite taxil ou aytres a quy de droict appartiendra »

Le cas de restitution est prévu dans le contrat.

Vient ensuite les « cadeaux plus spécifiquement liés au mariage pour la future mariée

« aux commungs dépens desdites parties une Robbe drap estaminet rouge et ung Aubergeon aussi drap fin noir et aussi une chayne d'argent de la valleur de quinze livres a elle expediable le tout ce Jourd'uy jour de la consommation dudit mariage »

Il s'agit donc des habits nuptiaux de notre jeune épousee une robe rouge et un aubergon noir qu'elle doit porter le jour du contrat puisque c'est aussi le jour de son mariage C'est ce que nous dit le texte.

Et ce qui est donné le jour du mariage à l'épouse appartiendra au survivant. et les parties promettent ne pas contrevenir à l'acte

Enfin le notaire de Pourrieres, Anthoine Ouviere, nous dit où il se trouve « au lieu et prieuré de Sceans dependant du couvent royal de Saint Maxemin et dans la salle de la maison d'illec » et note les témoins qui vont tous signer avec lui.

Il s'agit vraisemblablement d'un prieuré au lieu d'Ollières d'où est originaire la famille Taxil.

Le grand père d'Anne la jeune épouse, Monet Taxil fils de Jehan ménager d'Ollieres est mon ancêtre. Je n'ai pas retrouvé ce lieu à Ollières mais je vous laisse enquêter chers cousins et amis, et si vous avez des pistes, merci de m'en faire part. ■

Marie Dominique Germain Ciamin

# Paléographie

## ETUDE DU CONTRAT DE MARIAGE ROUX TAXIL

3E f 153

*Marie Dominique Germain Ciamin (83)*

### Le titre

Mariage entre pierre Roux mareschal fils a feu pierre et Jaumette Mathieue du lieu de Porriere d'une part  
et Honneste fille Anne taxil fille de Augustin et marie Alhaude du lieu d'ollieres d'autre

Au nom de dieu Amen L'an mil Six cens  
quatre t le Vingt quatre Jour d'octobre  
Après midy Sachent tous Comme a  
la louange de dieu mariage soyt esté  
tracté par Amys commungs des partyes  
et s'accomplira s'il plait a dieu Entre  
Pierre Roux m(aitr)e maréschal fils \* légitime et naturel a feu  
Pierre et jaumette mathieue du lieu  
de porrieres d'une part Et honneste  
filhe Anne taxil fille légitime et naturelle  
de Augustin taxil et marie Alhaude  
mariés du lieu d'ollieres d'autre tous deux  
de La dioseze d'aix lequel mariage  
desirants lesd(ictes) parties f(er)e sourtir son  
plein et entier effaict A ceste cause

.....

furent présantz et estabys en leurs personnes  
par devant moy no(ter)e Royal et tesmoings  
soubz nom(m)es lesdits Pierre Roux et Anne  
taxil fucteurs mariés Lesquels de leurs  
bons grés libres et franchises volontés  
led(it) Pierre Aved la présence advis et  
conseilh de lad(ite) jaumete mathieu sa mère  
honoré et barthé(lémy) Roux ses freres et  
Lad(ite) taxil Assy ave la présence autorriza(t)ion  
et cconsentement de sesd(it)s pere et mere et  
au)res Respectivement leurs proches parentz  
y présentz et consantantz Ontpromis  
et promettent soy prande et recepvoir  
L'ung l'au(te)e en boun et légitime mariage  
Icelluy parffaire solempluser et consumer  
en fasse de n(ot)re S(ain)te mere l'église  
catholique appostolique et Romaine  
ainssi qu'est acoustumé f(er)e entre  
bons vrays crestiens Incontient qu'ils  
en seront l'ung de l'au(tr)e et au contra(ir)e  
Rquis et demander et ainsi l'ont juré  
Pour Support(at)ion des charges duquel  
mariage conide(rant) que le dot est



le propre patrimoyne des fames  
fust presant et constitué en sa p(er)sone  
en présance q(ue) dessus lesd(ic)t Augustin  
taxil lequel en faveur et contempla(ti)on  
d'icelluy mariage de son bon gré et  
franche vollonté pour luy et les siens  
hoirs et successeurs quelconques A constitué  
donné assigné constitué donne et assigne  
en dot po(ur) dot en nom et po(ur) cause  
dicelluy A lade Anne taxil sad(icte) filhe  
et pour elle aud(ic)t Pierre Roux sond(ict)  
fucteur expous présantz acceptant et  
stippulantz po(ur) eulx et les leurs la somme  
de deux cens Septante livres fisant  
nonante escus a soixante soulx piece  
Laquelle somme s(er)a tenu c(om)me promet  
leur payer et expedier scavoir nonante  
livres du jour d'huy en Ung an  
prochain et le surplus par payes  
annuelles de dix huit livres chascune  
la premiere desquelles payes c(om)mencera  
du jour d'huy en deux ans et

.....

Ainsi continuant semblable paye de  
dix huit livres tous les ans jusquea  
A entier payement dud(ict) dot A la  
charge que led(ict) pierre Roux (ser)a tenu  
(com)me prometde bien assurer er  
Recognoistre sur tous et chescungz  
ses biens tout ce qu'il Recepvra  
dud(ic) doct et droictz desad(icte) fucture  
fame et en augment dicelly les  
Robbes Aubergeons chemises et au(tres  
ses provisions qu'elle portera en la  
maison et pouvoir dud(ict) Roux sond(cit)  
fucteur mary (barré sur tous et chesc) suivant  
l'extime et apretia(ti)on qu'en (ser)a  
faicte (par) amys commungz des (par)ties  
et le tous Rendre et Restituer  
a lad(icte) taxil ou aut)res a quy de droict  
appartiendra advenant cas lad(icte)  
Restitu(ti)on ou Reppetti(ti)on dud(ict) dot  
se troube avoir lieu sans contradi(cti)on  
et accorde q(ue) (ser)aa chepte a lad(ic)te  
taxil fucture expouse aux (com)mungz



despans desd(ictes) partyes une Robbe drap  
estaminet Rouge et ung Aubergeon  
aussi drap fin noyr et Aussy une  
chayne d'argent de la valle(ur) de quinze  
livres A elle expediable le tout ce  
Jourdhuy jour de \* la (con)sommation dudi(ct) mariage confesse  
ladi(icte) taxil avoit le tout Receu et les  
acquicte *In forma* et lesquels Robbes  
Aubergeon et chayne q(ue) dessus (ser)ont  
et appartiendront au survivant desd(icts)  
fucteurs mariés po(ur) en disposer à  
sa vollonté ainsi arreste par  
pache expres deubment stippullé  
Et Au surplus ont promis et promettent  
lesd(ictes) parties contahante et chescune  
d'icelle en son endroict Avoit tout  
le contreuvu au présent acte agréable  
ferme et acceptable sans Jamais  
y contravenir a peyne de tous despans  
domaige interest Obligeantz acest fin  
tous et chescungs leurs biens et  
droicts meubles et immeubles présents  
et advenir aux cours des submi(ssi)ons  
de provan(ce) et au(tr)es Revenantz a

.....

tous droictz et loix a ce contreres et  
l'ont Juré req(ui)tz acte faict et publié  
au lieu et prieuré de Sceans deppendant  
du Couvent Royal de St maxe(min) et  
dans la salle de la maison d'illec  
présantz noble Jehan de Vergilis verrier  
honoré Roux app(othicai)re dud(ict) porrieres  
m(aitr)e Anth(oine) Agarrat et Loys Chais  
dud(ict) st maxemin tesmoings Requis  
Appelés signe qui a seu escripre  
1er renvoi \* légitime et naturel  
deuxime renvoi \* la (con)sommation dudi(ct) mariage  
signatures de  
honorat roux  
anthoine agarrat  
roux  
Chais  
D vergylles

Et de moy Anthoine Ouviere  
notere Royak aud(ic)t porrieres  
soubz(signé)  
Ouviere note(re)



a	a	ɑ
b	β	
c	ç	
d	d d	
e	e e	ɛ
f	f f f	
g	g g	
h	h	
ij	i j	ɨ ɨ
l	ll	ℓ
m	m	ℳ
n	n	
o	o	
p	p	ℙ
q	q q	
r	r o	℞
s	s e	
t	t	
u v	u	
x	x	
y	y	
z	z	

f = et      @u = autre      @ = que      duft = dudit  
 β = ser      notel = notere      g = con      u<sup>g</sup> = maître  
 ℓ = par      po<sup>z</sup> = pour      gsumao<sup>n</sup> = consommation

# Courrier des lecteurs

**Pour vous distraire ...** (Francel Genauzeau, président du CEGAMA)

« Femmes couguars, familles recomposées : il va y avoir du pain sur la planche pour les notaires (et les généalogistes) en charge de régler les successions ! Voici un exemple de ce qui les attend : je suis un homme de 27 ans et je me suis marié à une divorcée de 46 ans, mère d'une fille de 25 ans. Comme cette dernière aime les hommes mûrs, elle s'est éprise de mon père qu'elle a épousé.

Dès lors, mon père est devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma belle-fille. Mais, dans le même temps, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est désormais la femme de mon père. Là, le notaire commencera à transpirer ! Or, ma femme et moi avons donné naissance à un fils. Cet enfant est naturellement devenu le petit-fils de mon père mais il est aussi le frère de la femme de mon père... c'est à dire le beau-frère de mon père. Et, dans le même temps, il est devenu mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle.

Là, le notaire se fait apporter un Doliprane par son clerc ! Mais il n'est pas au bout de ses surprises ! En effet, mon père et sa femme ont donné le jour à un garçon qui, de fait, est devenu mon frère puisqu'il est le fils de mon père... mais aussi mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je me retrouve ainsi le frère de mon petit-fils ! Et notre grand-mère commune n'est autre que ma femme. Du coup, je me retrouve mon propre grand-père !! Là, le notaire fait un malaise ... Le pauvre ! Imaginez ce que cela va être pour lui, avec le Mariage Pour Tous, lorsqu'un père sera la mère ou une mère sera le père !!! N'oubliez pas de prendre une aspirine si vous avez mal à la tête en essayant de comprendre...! » (lu sur le forum de la Liste Généalogie Aveyron)

**Familles corses : en prévision du Congrès d'octobre...** (Christiane Folliero de Luna, 05)

« Après m'être penchée sur la famille Caporossi (cf. PG 173, p. 34), j'ai rectifié l'erreur commise après avoir lu et relu en parallèle les diverses sources consultées [...] Grâce à ces aides, j'ai pu redescendre toutes les branches de cette famille qui ont la même source Frasso, dans le val de Castello di Rostino. Si cela peut intéresser d'autres personnes de la famille, je suis à leur disposition... »

NDLR : Castello-di-Rostino est une commune de Haute-Corse appartenant à la piève de Rostino, en Castagniccia. Frasso est un hameau situé à 2 km au sud-est sur la départementale D15A.

**À Martigues, en 1655 : une "Promesse pour le duc de Vendôme"** (Marie-France Dami, AG 13)

« À signaler, en cette année dédiée à la gastronomie dans notre région, un contrat passé le 10 décembre 1655 chez un notaire de Martigues concernant la nourriture à fournir pendant le séjour dans cette ville de César duc de Vendôme (1594-1665), le fils légitimé d'Henri IV : Arnoux Curet, hôte, et Dominique Mus, poissonnier, s'engagent à fournir à François de La Motte, le maître d'hôtel de la maison du duc, des "viandes à rôtisserie". S'en suit une liste dans laquelle on trouve principalement des oiseaux comme les ortolans, bécasses, cailles, perdrix mais aussi des "pigeonneaux de maison et des pigeonneaux de campagne" des tourterelles, des échassiers à la chair savoureuse : hérons, grues, vanneaux, sans oublier les canards, oies, faisans, dindes, poules, poulardes, chapons.

S'ajoutent les lapins, levrauts, marcassins, agneaux gras, cochons de lait. Donc à la fois des animaux sauvages et d'élevage pour des mets de choix ou plus ordinaires. Il est aussi prévu dans le contrat de fournir le nécessaire pour les cuisiner : "lard à larder", beurre ainsi qu'une grande quantité d'œufs, le tout utile à la préparation de sauces d'accompagnement. Quant à la nourriture pendant le carême, François de La Molle se contente d'exiger "toutes sortes de poissons choisis" sans préciser lesquels. Carême oblige ! » (AD 13, registre 378 E 443, notaire Jacques Chabert).

NDLR : M.-F. Dami ajoute que : Françoise de Lorraine (1592-1669), épouse du duc de Vendôme en 1609, portait le titre de "princesse de Martigues" comme héritière de sa mère Marie de Luxembourg (1562-1623), "Dame de Martigues". Et à noter pour les curieux que l'on peut retrouver des Curet et des Mus (ou Mui) mariés à Martigues au XVII<sup>e</sup> siècle sur Généabank.

**Malleterre ou Maletterre ?** (Commission municipale des rues)

« L'ancienne place de l'Église de l'Estaque (16<sup>e</sup> arrondissement de Marseille) porte le nom de place Malleterre. À qui le doit-elle ? »

NDLR : D'après le *Dictionnaire historique des rues de Marseille* d'Adrien Blès (2001), ce nom proviendrait de « François Malleterre, bienfaiteur du quartier, président d'honneur du CIQ de l'Estaque-Plage ». Mais l'affaire est plus compliquée qu'il n'y paraît. L'attribution a été faite par une délibération du 6/7/1926 en faveur du "général Malleterre, conservateur du Musée des Invalides, critique militaire" (Archives de Marseille, 2 D 2082). On peut facilement consulter, sur le site Léonore, le copieux dossier de ce Pierre-Marie-Gabriel Malleterre (Bergerac, 1858-Paris, 1923 ; commandeur de la Légion

d'honneur, 1920), général de brigade durant la guerre de 14, devenu commandant des Invalides et directeur du Musée de l'Armée après avoir été amputé d'une jambe. Mais il y a eu par ailleurs deux frères Maletterre : Pierre (Marseille, 1850-1915) et François (Aix, 1857-1934), associés dans une entreprise de travaux publics très active dans le domaine ferroviaire (gare du Prado, ligne Joliette-l'Estaque, percée de 17 tunnels...).

Dès 1878, elle avait une adresse à l'Estaque où Pierre et Jacques Maletterre, les deux fils de François, sont nés en 1893 et 1896. François et les deux Pierre, l'oncle et le neveu, celui-ci devenu avocat, ont été faits chevaliers de la Légion d'honneur. Nonobstant l'origine de l'attribution, faite dans le contexte des années de l'après-guerre, il ne serait pas illégitime de suivre la voix populaire qui a substitué le bienfaiteur local François Maletterre (qualifié dans son dossier de "collaborateur à de nombreuses œuvres sociales") à l'héroïque mais plus lointain Pierre Maletterre. Mais en complétant et en respectant l'orthographe sur les plaques : "Place François Maletterre (1857-1934), entrepreneur et bienfaiteur".

#### **Pourquoi Adélaïde ? (Jacques Jonnekin, Marseille)**

« La famille Reynaud de Trets disposait de nombreuses propriétés dans le quartier de Saint-Loup à Marseille, notamment une bastide acquise en 1844, implantée sur une campagne de 4,5 ha ayant appartenu à un M. Durand en 1791. Appelée "l'Adélaïde", cette bastide sera rasée en 1959 pour la construction du Lycée Marcel Pagnol, mais son terrain avait été acheté par la ville sous le nom de "campagne Gounelle". Cette famille est connue pour ses propriétés (grandes oliveraies) et ses usines (huilerie de la Villette) mais aussi par le mariage en 1888 de Charles Gounelle avec une demoiselle Thomas dont la grand-mère était née Reynaud de Trets. Le marié ayant un frère, Alfred Gounelle, époux en 1870 d'une certaine Adélaïde Plagnol, serait-elle à l'origine de l'autre nom de la bastide ? »

NDLR : D'après l'annuaire mondain "Tout Marseille", l'Adélaïde appartenait en 1897 à Charles-Marie-Amédée Reynaud de Trets (1829-1898), fils du baron Amédée-Étienne-Charles-Joseph R. de T. et neveu de Marie-Théodore-Nicolas R. de T. (1809-1893) époux d'Anne-Pauline-Sabine de Gardanne. Charles-Marie-Amédée avait épousé le 27/11/1875 Adèle Clapier (1837-1908) veuve Rostand. Le couple n'ayant pas eu de postérité, il est possible que la bastide, baptisée Adélaïde à cause d'Adèle Clapier, ait été après 1908 léguée ou cédée à la cousine germaine Marie-Madeleine-Sophie Reynaud de Trets (1837-après 1908) épouse Thomas qui l'aura transmise à sa fille Marie-Thérèse-Sabine-Charlotte Thomas, épouse Gounelle en 1888.

D'où le nouveau nom de "campagne Gounelle". Il y a eu des partages de biens dans la fratrie Reynaud de Trets en 1838 et 1844 et la future Adélaïde a dû passer au baron Amédée puis à son fils, tandis que son frère

Marie-Théodore-Nicolas allait devenir, grâce à son épouse, propriétaire de la Gardanne, une autre bastide de Saint-Loup.

#### **Qui fut Jérôme Bourre, auteur du pâté Puget ? (Comité du Vieux-Marseille)**

« On trouve, dans l'encyclopédie "Les Bouches-du-Rhône", T. XIII, p. 159 : "La Canebière et le cours Saint-Louis ont été bordés au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle depuis la rue Pavillon jusqu'à la rue Saint-Ferréol d'une série de maisons uniformes aux proportions et à la décoration très heureuses avec leurs pilastres ioniques, leurs mascarons et leurs beaux balcons; une tradition tenace les a fait longtemps attribuer à Pierre Puget ; il faut en faire honneur sans doute à un architecte obscur mais qui a affirmé ici son talent, Jérôme Bourre, employé par la ville en 1743, époque où les échevins firent approuver par l'intendant de La Tour le plan des façades." Que sait-on sur cet architecte ? »

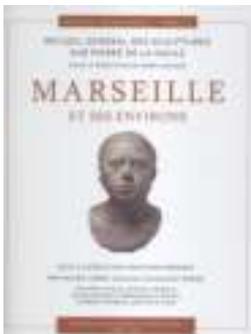
NDLR : Avec ce prénom et cette date, il n'a pas été trop difficile de retrouver Jérôme Bourre dans l'état civil marseillais : il est né (paroisse N.-D. des Accoules) le 26/9/1697, fils de François Bourre et de Madeleine Antouar ; il s'est marié, à Saint-Ferréol, le 29/4/1721 avec Élisabeth Loubet ; il est décédé sur la paroisse des Accoules (près des jésuites de Sainte-Croix), le 15/2/1754 et a été inhumé le lendemain dans l'église des Dominicains. Dans ce dernier acte, il est bien qualifié d'"architecte de la ville". Il a eu deux fils : Guillaume et Pierre-Augustin Bourre, tous deux architectes (ils ont une petite notice dans le t. IV de la même encyclopédie). Rappelons que ce pâté ou îlot Puget a longtemps hébergé le grand magasin Baze, remplacé aujourd'hui par Monoprix.

#### **Les femmes dans le commerce aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Provence (Romain Facchini, Aix-en-Provence)**

« Travaillant sur la place des femmes dans le commerce aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Provence, et notamment à Marseille, je suis à la recherche de documents sur ces vendeuses, marchandes, négociantes. Les archives départementales des Bouches-du-Rhône m'ont conseillé de vous contacter dans l'éventualité où vous pourriez apporter votre aide à mes travaux, ce dont je vous saurais infiniment gré. »

NDLR : Dans le *Dictionnaire des Marseillaises* (éditions Gaussens, 2011) se trouvent des notices collectives sur les professions de la halle : "cacanes", "partisanes", poissonnières... La série des *Indicateurs marseillais*, en ligne sur Gallica et indexés, peut aussi être interrogée. Par exemple sur "revendeuses", on trouve des noms et adresses de femmes exerçant cette profession entre 1871 et 1914. Il doit y avoir aussi des sources aux archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille.

**Marseille et ses environs (Recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule)** sous la direction d'Antoine Hermary (2019)



« Après Vienne (Isère) et Lyon, qui avaient constitué deux très riches volumes du *Nouvel Espérandieu*, une troisième capitale de la Gaule, Marseille était très attendue dans la série. Le premier tome d'Émile Espérandieu, paru en 1907, lui consacrait 92 notices, auxquelles lui-même et son successeur, Raymond Lantier, avaient rajouté

33 nouveaux numéros dans les tomes II (1910), IV (1911), IX (1925), XII (1947) et XV en 1966. Au total donc, une série assez limitée de 125 oeuvres pour une ville de cette importance. Encore fallait-il refaire aujourd'hui une recherche de provenance précise pour presque chaque sculpture, car pour certaines, leur origine étrangère à Marseille avait été reconnue par Espérandieu, mais un bon nombre avait une origine très incertaine. C'est d'abord cette enquête préliminaire minutieuse, longue mais indispensable qu'Antoine Hermary a dû mener avec son équipe de chercheurs du Centre Camille Jullian et des musées de Marseille, avant de pouvoir dessiner le visage grec de la colonie de Phocée à travers ses sculptures, puis son avatar romain, plus évanescent peut-être mais représenté par de nombreuses œuvres de choix. Enfin, il fallait accorder une place significative aux sculptures qu'on appelle maintenant "gauloises", mais dont le terme "celto-ligures" que les historiens employaient naguère, exprimait déjà la complexité d'origine et le caractère archaïque. Ces trois domaines, gaulois, grec, romain, analysés avec finesse par plus de douze collaborateurs, sont présentés de façon nouvelle et les témoignages marseillais célèbres depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'Artémis d'Éphèse, les stèles de la rue Négrel ou le buste du prétendu Milon, trouvent ici des descriptions plus précises, des photographies de détail, ainsi que les dernières interprétations iconographiques et des datations soigneusement discutées. De nombreux inédits recueillis au cours de ces cinquante dernières années de fouilles viennent compléter ce panorama entièrement renouvelé. »

*Un ouvrage in-4° relié sous couverture carton couleur, 492 pages, 32 illustrations, 3 cartes, 200 planches, édité par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à se procurer à la Librairie De Boccard, 4 rue de Lanneau, 75005 Paris, [www.deboccard.com](http://www.deboccard.com) ; 80 € + frais d'envoi*

**Léopold Paulhan ou l'appel de l'Asie** par Paule-Marie Jansolin (2019)

« Cent cinquante ans après l'inauguration du canal de Suez en 1869, et alors que deux expositions majeures en font état, à Paris comme à Marseille, le récit



inédit de ce voyageur natif de Pézenas, Léopold Paulhan (Pézenas, 1854-Paris, 1890), nous transporte en un mois et demi sur le *Sindh*, navire des Messageries Maritimes, à travers le canal de Suez et ses escales pittoresques : de Marseille aux îles italiennes, de Port Saïd à Ismaïlia et Suez, puis Aden, Colombo, Singapour et Saïgon ! Si les lettres adressées à sa famille forment

le meilleur de ce récit, celui-ci s'inscrit cependant en 1883 dans le contexte de la guerre franco-chinoise pour la possession coloniale de l'Annam et du Tonkin, dont Léopold Paulhan témoigne en tant que correspondant d'un journal parisien : "L'Événement". Reconstitués à partir du hasard de leur découverte et d'autres sources d'archives, ces textes originaux sont assortis d'une recherche généalogique destinée à mettre en perspective la personnalité du titulaire d'un patronyme bien connu dans le département de l'Hérault, mais aussi d'un temps de l'histoire française de ce début du XX<sup>e</sup> siècle, marqué par le développement technologique, le goût des voyages et les expositions universelles (dont celle de 1889 à Paris) qui témoignent d'une ouverture au monde qui mènera ce fils de famille à la plume alerte et précise jusqu'au Japon (visite des temples bouddhistes de Kamakura et Nikko), pays dont on célèbre aujourd'hui aussi en France le début de l'ère Meiji (1868-1912). »

*Un ouvrage in-8° broché sous couverture couleur, 158 pages, illustrations ; édition Les Amis de Pézenas, 3 rue Albert Paul Alliès, 34120 Pézenas, 17 € + 5 € de frais d'envoi*

**Autour du corail rouge de Méditerranée. Hommes, savoirs et pratiques de la fin du Moyen Âge à nos jours** par Luca Lo Basso et Olivier Raveux, dir. (2018)



« *Corallium rubrum* est une espèce quasi endémique de la mer Méditerranée et un élément emblématique de ses sociétés. Il forme un laboratoire de premier plan pour l'étude des communautés littorales de cet espace et permet d'interroger la place de leurs économies dans les grands circuits d'échanges mondialisés des époques moderne et

contemporaine. En abordant des thèmes aussi divers que les échanges eurasiatiques, la traite négrière, la colonisation, l'histoire des sciences, la gestion des ressources naturelles, la fiscalité des États, la piraterie, la guerre ou encore la santé, les contributions de ce volume mettent en avant la valeur heuristique d'entrer par ce singulier produit pour analyser l'histoire économique, sociale, politique et scientifique de la Méditerranée.

Ces recherches menées par des spécialistes de différentes disciplines (histoire moderne, histoire contemporaine, archéologie et bio-minéralogie) militent pour la poursuite des travaux sur le corail rouge de Méditerranée et invitent à envisager ce travail à partir d'approches multi-scalaires et dans le temps long. Elles soulignent enfin qu'il reste à écrire une histoire environnementale du corail rouge de Méditerranée depuis le Moyen Âge, entendue comme un laboratoire de la gestion d'une ressource maritime par les sociétés littorales, les scientifiques et les acteurs publics en charge de la pêche et de la biodiversité. »

*Un ouvrage in-8° broché sous couverture couleur, 252 pages ; Presses Universitaires de Provence, Collection Rives méditerranéennes, <https://presses-universitaires.univ-amu.fr>, 15 €*

**Les vieux quartiers de Marseille : Tome V – 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements** par Michel Méténier et Fernand Revilla (2019)



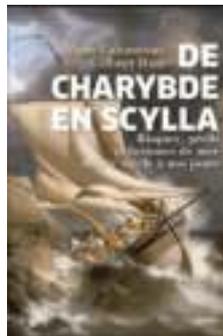
« Avec ce cinquième volume s'achève la visite des cent onze quartiers marseillais. Au fil de cette parution entamée en 2013, Marseille s'est montrée dans son quotidien de travail et de loisirs, dans son environnement naturel, rural, industriel, religieux, patrimonial, urbain et encore villageois, au crépuscule d'un monde (celui du XIX<sup>e</sup> siècle) finissant et à l'aube d'un monde nouveau, le début du XX<sup>e</sup> siècle, tout de modernité. Cette césure et cette continuité nous apparaissent grâce au formidable fonds documentaire des photographies et cartes postales, véritable richesse de cette série. Les deux derniers arrondissements méritaient eux aussi une promenade dans le temps. Au fil des pages, les quartiers se succèdent : La Viste, L'Estaque, Saint-Antoine mais aussi Les Riaux ou Saint-André... Vous y croisez l'ouvrier des tuileries, le marchand de brousses, le pêcheur ou l'excursionniste. L'historien Michel Méténier et le collectionneur Fernand Revilla ont rassemblé une fois encore des documents anciens exceptionnels, inédits pour la plupart. Leur travail s'achève avec l'espoir que les Marseillais (re)découvriront leur belle ville d'hier à presque aujourd'hui, et que tous les autres amoureux de Marseille prendront plaisir à y déambuler pour encore davantage l'aimer. »

« La maîtrise du danger, jusqu'à la recherche vainement d'un "risque zéro", est devenue l'une des facettes de la modernité. Jadis, la mer a largement mais étrangement participé à l'appréhension du risque. Ce milieu a constitué pour les périodes anciennes une sorte d'immense réservoir où, aux sources de "la fortune", venait s'adjoindre un ensemble de constructions imaginaires, généralement monstrueuses, comme pour mieux souligner la malignité native du milieu océanique. À la violence des éléments à laquelle devaient faire face ceux qui prenaient la mer, s'ajoutait une inclination logique à le peupler de créatures horribles et diaboliques qui accroissaient l'éventail des aléas jusqu'à celui, ultime, d'être immergé définitivement dans les abysses de ce monde infernal. De l'imaginaire de la peur aux réalités du risque en mer, les auteurs nous entraînent dans un récit peuplé de naufrages, d'animaux fabuleux, de piraterie, de flibuste, et de la peur de l'autre aussi. »

*Un ouvrage in-8° broché sous couverture couleur, 128 pages, 137 illustrations ; éditions Sutton, 19 €*

**De Charybde en Scylla, Risques, périls et fortunes de mer du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours** par Alain Cabantous et Gilbert Buti (2018)

« La maîtrise du danger, jusqu'à la recherche vainement d'un "risque zéro", est devenue l'une des facettes de la modernité. Jadis, la mer a largement mais étrangement participé à l'appréhension du risque. Ce milieu a constitué pour les périodes anciennes une sorte d'immense réservoir où, aux sources de "la fortune", venait s'adjoindre un ensemble de constructions imaginaires, généralement monstrueuses, comme pour mieux souligner la malignité native du milieu océanique. À la violence des éléments à laquelle devaient faire face ceux qui prenaient la mer, s'ajoutait une inclination logique à le peupler de créatures horribles et diaboliques qui accroissaient l'éventail des aléas jusqu'à celui, ultime, d'être immergé définitivement dans les abysses de ce monde infernal. De l'imaginaire de la peur aux réalités du risque en mer, les auteurs nous entraînent dans un récit peuplé de naufrages, d'animaux fabuleux, de piraterie, de flibuste, et de la peur de l'autre aussi. »

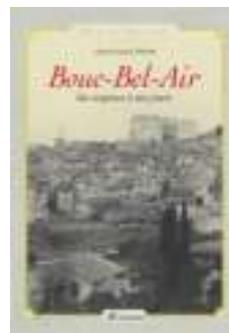


ment participé à l'appréhension du risque. Ce milieu a constitué pour les périodes anciennes une sorte d'immense réservoir où, aux sources de "la fortune", venait s'adjoindre un ensemble de constructions imaginaires, généralement monstrueuses, comme pour mieux souligner la malignité native du milieu océanique. À la violence des éléments à laquelle devaient faire face ceux qui prenaient la mer, s'ajoutait une inclination logique à le peupler de créatures horribles et diaboliques qui accroissaient l'éventail des aléas jusqu'à celui, ultime, d'être immergé définitivement dans les abysses de ce monde infernal. De l'imaginaire de la peur aux réalités du risque en mer, les auteurs nous entraînent dans un récit peuplé de naufrages, d'animaux fabuleux, de piraterie, de flibuste, et de la peur de l'autre aussi. »

Cet ouvrage, dans lequel les marines de Marseille et de la Provence sont bien présentes ainsi que le nouveau risque résultant de la pollution de la Méditerranée, a obtenu le prix maréchal de Villars de l'Académie de Marseille pour 2018.

*Un ouvrage in-8° (15x22 cm) broché sous couverture couleur, 450 pages, éditions Belin, collection Histoire, 25 €*

**Bouc-Bel-Air des origines à nos jours** par Jean-Louis Piétri (2018)



« Dans les années d'après guerre, l'enfant que j'étais, vécu à Bouc-Bel-Air entre père et mère, sur les basques d'un paysan octogénaire, mon grand-oncle Louis Isnardon. Souvent, en sa compagnie, juché sur le haquet que tirait une antique jument, je montais au village et là, passant devant le lavoir communal, j'embrassais du regard la large plaine où veillaient quelques bastides, éparses sentinelles. Hier comme aujourd'hui, un ruisseau nonchalant, "Le Grand Vallat", né aux racines du Pilon du Roi, y baguenaudait vers sa confluence avec l'Arc ; mais hier plus qu'aujourd'hui ce n'était que sentiers secrets, champs fertiles, oliviers et verts potagers. Les paysages comme les hommes meurent un jour. Puissions-nous, pour le moins, sauver quelques bribes de leur souvenir. On aurait tort cependant d'espérer des pages qui suivent une histoire docte et pointilleuse de la commune de Bouc-Bel-Air. Il s'est agi, beaucoup plus modestement, d'écrire, pour mémoire, à travers le prisme déformant de mes carences et, incidemment, de l'imaginaire, tant il est vrai "qu'un pays sans légende est un pays qui meurt de froid" »

*Un ouvrage in-8° (14x20,5 cm) broché sous couverture couleur, 160 pages, éditions Gaussen, 12,50 €*

# La revue des revues

Anne Marie Rubino  
Véronique Gennet

Les revues sont consultables pendant un an au local de l'AG 13, 194 rue Abbé de l'Épée à Marseille, ensuite à la bibliothèque régionale Yvan-Malarte de Port-de-Bouc où elles sont versées.

## CERCLE GENEALOGIQUE DE LA BRIE - 77

### Généalogie Briarde

N° 114 - Janvier 2019

Du Val Brenta au Grand Morin, 7 siècles de l'histoire d'une famille originaire d'Italie et devenue française.

Liste des diocèses de France au moyen-âge.

## CERCLE GENEALOGIQUE DU LANGUEDOC

N° 161 - Octobre, novembre, décembre 2018

Les verreries en place en Bas-Languedoc central en 1710 - 1745

N° 162 Janvier, février mars 2019

Du Guesclin, preux chevalier mort en Lozère au XIV<sup>ème</sup> siècle.

La « Bête anthropophage » du Gévaudan 1764 - 1767.

## CENTRE D'ENTRAIDE GENEALOGIQUE DE FRANCHE COMTE

### Généalogie Franc-Comtoise

N° 156 - 4<sup>ème</sup> trimestre Décembre 2018

Georges Guyon, un pionnier du logement social aux origines bressannes.

Origine et signification des noms : Gyod Benoit et Benoi Lizon.

N° 157 - 1er trimestre, avril 2019

Georges Brétégnier 1860 - 1892

Arthur à Dôle - Les maisons démontables.

## ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE L'OISE

### Copendium

N° 125

Incendie de l'Opéra Comique de Paris en 1887.

Deux Isariens perdent le vie.

Liste des militaires du 1er Empire ayant fourni des chefs de services aux fins d'allocations de secours (1<sup>ère</sup> partie)

## REVUE FRANCAISE DE GÉNÉALOGIE

Hors série N° 51

Les archives départementales

## GÉNÉALOGIE EN UZEGE ET GARD

### Racines et Brancas

N° 75 - Hiver 2018

La famille Foulc, général de Larminat.

## CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE LA DROME PROVENCALE

### La lettre

N° 96 - 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Les enfants naturels de Crest en 1820.

Un compagnon du tour de France.

N° 97 - 1<sup>er</sup> trimestre 2019

Les archives du diocèse de Vaucluse Vesc, remarques sur le dénombrement de la population en 1866.

## CERCLE GENEALOGIQUE SUD - BRETAGNE - MOBIHAN

### La Chaloupe

N° 128 - Décembre 2018

Marins de la république de Gênes.

Séné et l'exploitation du sel.

## AMITIES GÉNÉALOGIQUES BORDELAISES

### Informations A.G.B.

N° 122 - décembre 2018

Le papier...support de mémoire de nos archives

## CERCLE D'ETUDES GÉNÉALOGIQUE ET HERALDIQUE DE L'ILE DE FRANCE

### STEMMA

N° 160 - 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Entre 1806 et 1813 : Deux Plessis - Luzerchois dans les guerres napoléoniennes (3<sup>e</sup> partie).

Les herbes de Chaudray.

N° 161 - 1er trimestre 2019

Guerre de 1914 - 1918

Des monuments aux morts pacifistes.

Quelques définitions

## REVUE FRANCAISE DE GÉNÉALOGIE

N° 239 - Décembre 2018 janvier 2019

Retracer un fait divers.

Ouvrez les archives algériennes.

N° 240 - Février mars 2019

Ce que l'intelligence artificielle peut apporter à la généalogie.

La justice de paix.

Paris : les recherches après 1860.

N° 241 - Bordeaux, La Rochelle, Nantes capitales négrières.

Les 40 plus étonnantes histoires généalogiques.

## CAHIER DU CENTRE DE GÉNÉALOGIE PROTESTANTE

N° 144 - 4<sup>ème</sup> trimestre

Mes grands parents Paul et Hermine Constant et la guerre de la Rochelle, 1914 à 1918.

Histoire de la famille Cottiby, rédigée par Simon-Louis Cottiby (3<sup>e</sup> partie)

## MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE FRANÇAISE

Volume 69, N° 3 - Cahier 297

Quand une descendance s'embrouille.

Introuvables, ces ancêtres ?

**CERCLE GÉNÉALOGIQUE  
et HÉRALDIQUE  
de L'Auvergne et du VELAY**

**A moi l'Auvergne**

N° 166 - 4<sup>e</sup> trimestre 2018

Le district de Saint Germain de l'Herm à la veille de la révolution (mémoires du Comte de Combarel).

Vie politique et notables de l'arrondissement de Mauriac au XIX<sup>e</sup> siècle.

N° 167 - Février 2019

Le Régisseur de la Baronnie et les Echevins de la ville de Thiers (Douze années de procédure (1770 - 1782)

Le journal du Curé de Grandval (une analyse des « Débelugements »

**L'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE  
DU MIDI TOULOUSAIN**

**L'entraide généalogique**

N° 84 - 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Miracle à Toulouse en 1666 et 1668.

Les difficiles conditions d'exercice d'un instituteur ariégeois au début du XX<sup>e</sup> siècle.

**ASSOCIATION de RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES et HISTORIQUES d'Auvergne**

**Le Gonfanon**

N° 84, année 2018

Un village rural à travers les siècles : Juegheat.

Chamalières et la vigne (Regards sur les domaines viticoles).

**CENTRE GENEALOGIQUE SA-  
VOYARD DE LA REGION PA-  
RISIENNE**

N° 389 - décembre 2018

Les inconvénients qu'il y avait à s'installer dans les villes.

Le monde paysan savoyard et la période révolutionnaire.

N° 390 - janvier 2019

Attitude contestée de nos ancêtres devant la naissance du syndicalisme en Savoie.

N° 392 - Mars 2019

La neige en Savoie.

Des routes, enfin, pour irriguer la Savoie.

**REVUE DU CERCLE DE GE-  
NEALOGIE JUIVE**

N° 137 - mars 2017

Histoire et mémoire de Fortunée Abignoli. Une saga américaine !

La descendance de Victor Fribourg, soldat de l'empereur.

**GÉN-IBÉRIA**

**¡ Hola gen-Iberia !**

Revue N° 16 - Année 2018

Recherches généalogiques à Barcelonne.

En Aragon, aux archives départementales de Bordeaux.

**BULLETIN DU CERCLE GE-  
NEALOGIQUE DE LA RATP**

N° 116 - Avril 2019

Les égouts de Paris.

La saga du « Petit Lu »

**CERCLE DE GENEALOGIE ET  
D'HISTOIRE DU PERSONNEL  
DU LCL**

**Les Aïeux retrouvés**

N° 103 - 1<sup>er</sup> trimestre 2019

1877 : naissance du livret de famille.

Histoire de la carte d'identité.

**CENTRE D'ETUDES GENE-  
ALOGIQUES RHÔNE-ALPES**

N° 178 - Mars 2019

Histoire et origine de la famille Malinroud.

Promenade dans le passé de mes ancêtres à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'AGLOIRE.

**ASSOCIATION DES RETRAI-  
TES DE « BNP PARIBAS »**

**L'écho généalogique de l'ADR**

N° 14 - 4<sup>e</sup> trimestre 2018

Un fondé de pouvoir de la banque de Paris et des Pays-Bas retarde la mise au point de la bombe atomique.

**L'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE  
DU MIDI TOULOUSIN**

N° 82 - 2<sup>e</sup> trimestre 2018

Vieux métiers et termes anciens.

Quelques métiers dans l'ancienne Indochine.

Mariages et décès au Viet-Nam d'originaires du midi toulousin.

N° 83 - 3<sup>e</sup> trimestre 2018

Vieux métiers et termes anciens.

Les branches inconnues de la famille de Lautrec.

**RECHERCHONS MEDAILLE**

**Pour les cinquante ans du CGMP, nous recherchons  
la médaille frappée en 1988 à l'effigie de l'Abbé Paul Gueyraud.**

Si vous avez « dans vos tiroirs » un exemplaire de cette médaille,  
prenez, s'il vous plaît, contact avec Eliane Béguoin :

Par téléphone au : 04 91 48 54 53

ou par mail : louis.beguoin@wanadoo.fr

Nous vous remercions pour votre aide.

# CONGRES NATIONAL

Ajaccio : 11 - 13 octobre 2019

La 25ème édition du Congrès national de Généalogie, sous l'égide de la Fédération Française de Généalogie, sera organisée en Corse par l'association Corsica Genealogia.

## Le programme

### Vendredi 11 Octobre 2019 (Découverte de la Corse)

Découverte de l'arrière-pays ajaccien (forêt de Zipitoli) et du village de Bastelica (ses traditions, son patrimoine et surtout son personnage historique, Sampiero Corso).



Visite du village avec le train touristique U Trinighellu puis chants corses à l'église du village.



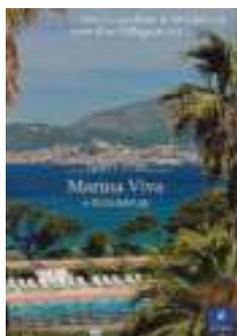
En fin de visite vers 13h00, spuntinu (collation) à base de produits de la région (charcuterie, fromage et vin).

Après le repas, transfert à Ajaccio pour la visite guidée des vieux quartiers historiques : la place Foch avec l'Hôtel de Ville, la Maison Bonaparte et la Cathédrale (durée environ 1h30 - entrées non incluses).



En fin d'après-midi, relève de la garde de l'Empereur et rendez-vous à la Mairie.

Hébergement à l'hôtel Marina Viva.



### Samedi 12 Octobre 2019

#### (Matinée fédérale – Rencontres généalogiques)

Organisation à partir de 10h00 d'une matinée fédérale dans le grand auditorium du Palais des Congrès d'Ajaccio.

Organisation à partir de 10h00 des Rencontres Généalogiques dans le hall d'exposition Napoléon Bonaparte.

Déjeuner sous forme de *mange debout* au Palais des Congrès.

**14h00** : Conférence de Monsieur André Flori, président de Corsica Genealogia, sur le thème « Les particularités des recherches généalogiques en Corse ».

**16h00** : Conférence de Monsieur Antoine Marie Graziani, professeur des universités, sur le thème « Napoléon Bonaparte, ses origines, ses liens familiaux ».

Soirée avec repas corse

### Dimanche 13 Octobre 2019

#### (Scontri genealògichi - Rencontres généalogiques)

Organisation entre 10h00 et 18h00 des Rencontres dans le hall d'exposition Napoléon Bonaparte.

**10h00** : Conférence de Monsieur Christian Granger, président de l'Association d'Etude Historique et de Recherche de la Cavalerie Impériale, sur le thème « Ces unités et leurs membres (composition et évolution du recrutement) »

Déjeuner sous forme de *mange debout* au Palais des Congrès.

**14h00** : Conférence de Monsieur Michel Vergé Franceschi, professeur des universités, sur le thème « Sampiero Corso, ses origines, son œuvre, sa descendance »

**16h00** : Conférence de Monsieur Didier Ramelet Stuart, membre de Corsica Genealogia, sur le thème « Les apports de l'ADN dans la recherche de l'origine des Stuart de Corse ».

Le samedi et le dimanche, les visiteurs pourront partir à la découverte d'Ajaccio en petit train, des îles sanguinaires, visiter la maison natale de Napoléon ou le Musée Fesch. Ces monuments et le départ de ces visites se trouvent à moins de 10 minutes à pied du Palais des Congrès.



**11-13**  
OCTOBRE  
**2019**

**25<sup>ème</sup>**

**SALON &  
CONGRES NATIONAL  
DE GENEALOGIE**

**SCONTRI E CUNGRESSU  
NAZIUNALE DI GENEALUGIA**

**AJACCIO PALAIS DES CONGRES  
AIACCIU PALAZZU DI I CUNGRESSI**



*"La Corse, une terre, une histoire, une culture  
et une généalogie à découvrir"*

*"A Corsica, una terra, una storia, una cultura e una genealogia da scoprire"*

## **PROGRAMME**

**11 OCTOBRE**

**DECOUVERTE DE LA CORSE**

**12 OCTOBRE**

**10.00 MATINEE FEDERALE**

**10.00-18.00 SALON**

**13 OCTOBRE**

**10.00-18.00 SALON**

**CONTACT:** [www.corsicagenealogia.com](http://www.corsicagenealogia.com) Email: [corsicagenealogia@orange.fr](mailto:corsicagenealogia@orange.fr) Tél.: 06 80 07 67 99